BnF Gallica

Querelles littéraires, ou Mémoires pour servir à l'histoire des révolutions de la république des lettres, depuis Homère [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Irail, Simon-Augustin (1717?-1794). Auteur du texte. Querelles littéraires, ou Mémoires pour servir à l'histoire des révolutions de la république des lettres, depuis Homère jusqu'à nos jours. Tome 4 / Tome premier [-quatrième].. 1761.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

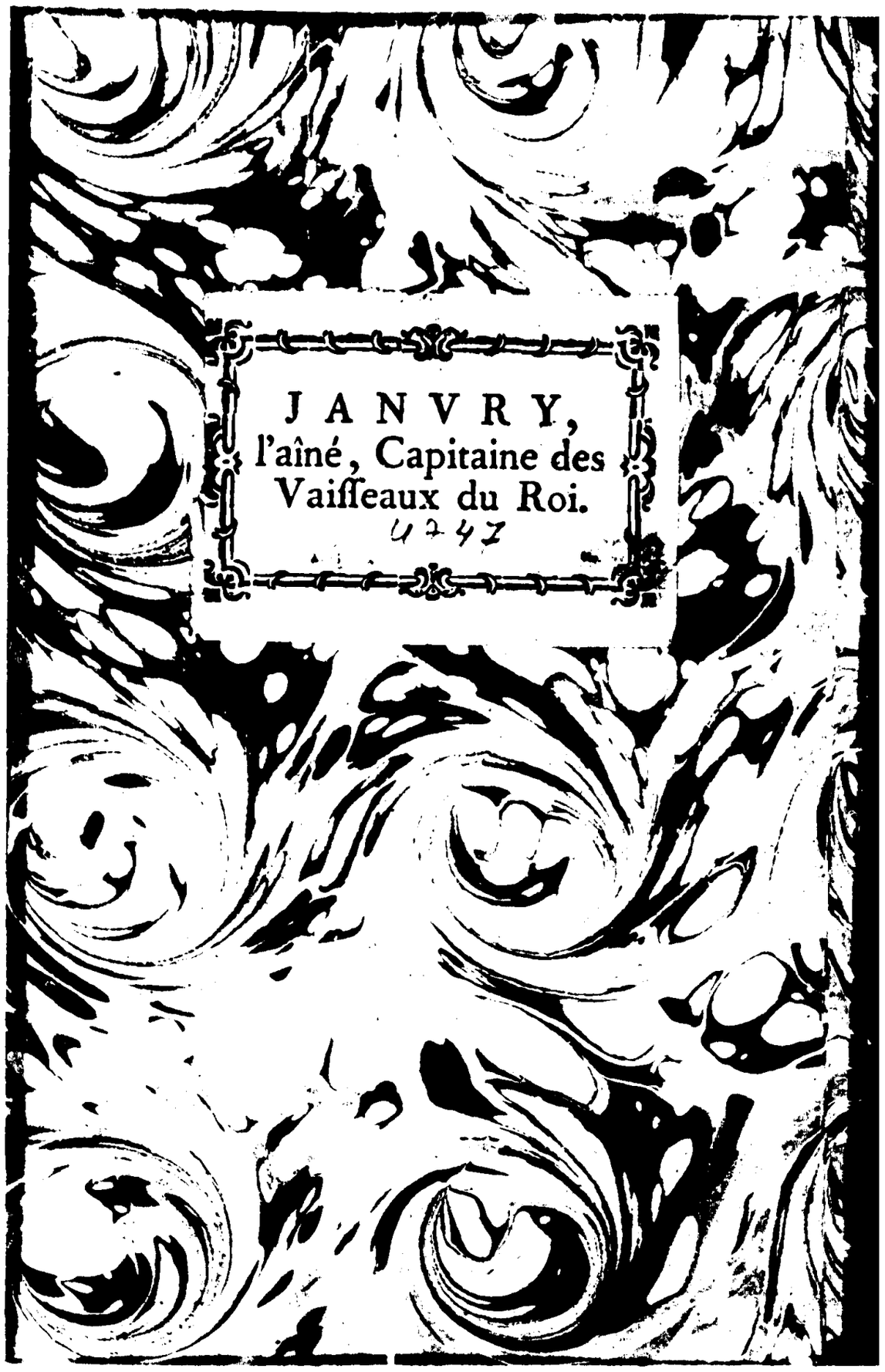

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

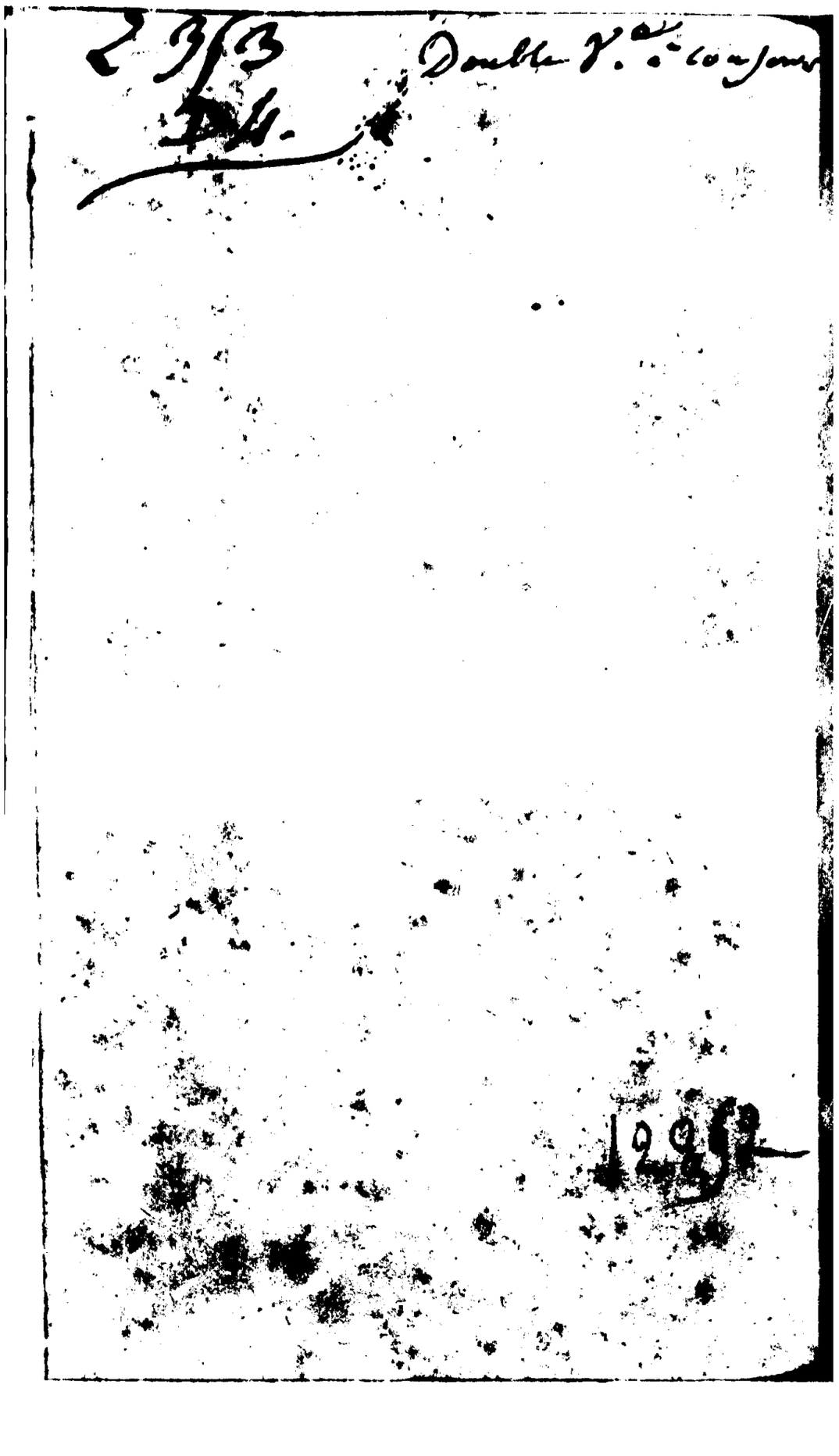
Double P.
1294

QUERELLES
LITTÉRAIRES,
OU
MÉMOIRES
Pour ſervir à l'hiſtoire des révolutions de la république des lettres, depuis HOMERE *juſqu'à nos jours.*

TOME QUATRIÈME.

L 24 f

L 12892

QUERELLES
LITTÉRAIRES,
OU
MÉMOIRES

Pour ſervir à l'Hiſtoire des Révolutions de la République des Lettres, depuis HOMERE *juſqu'à nos jours.*

Tantæne animis cœleſtibus iræ?
VIRG. ÆNEID. *Lib. I.*

Tant de fiel entre-t-il dans des ames céleſtes?

TOME QUATRIÈME.

A PARIS;
Chez DURAND, Libraire, rue du Foin.

M. DCC. LXI.
Avec approbation & privilège du Roi.

QUERELLES
DE
DIFFÉRENS CORPS.

SUITE DE LA PREMIERE PARTIE.

QUERELLES
DE CORPS A CORPS.

LES ORATORIENS,
ET
LES JÉSUITES.

LES oratoriens de France n'ont rien de commun avec ceux d'Italie: les premiers ont été fondés par le cardinal de Bérule, & les autres par ſaint Philippe de Néri. Les oratoriens de France s'établirent par lettres patentes du roi, le

2 janvier 1612 : Paul V approuva leur congrégation en 1613, ſous le nom de *Congrégation des pères de l'oratoire de Jéſus-Chriſt notre-ſeigneur.*

Leur inſtitution eſt purement eccléſiaſtique. Ils n'admettent nulle ſorte de vœux : on a même pourvu chez eux à ce qu'on n'y contractât jamais d'engagement de cette nature. Ils ont un règlement qui porte qu'au cas qu'on vienne jamais, ſous quelque prétexte que ce ſoit, à mettre en délibération de faire des vœux, & que le plus grand nombre des confrères ſoit d'avis qu'on en faſſe, alors la partie oppoſée & la moins nombreuſe doit être réputée elle ſeule l'oratoire.

L'eſprit de cette congrégation eſt que chacun y ſoit libre : on l'a définie un corps où tout le monde obéit & perſonne ne commande. On voit par-là, combien elle diffère de celle des jéſuites, plus ou moins liés, toute leur vie, par des vœux, & dont le gouvernement eſt ſi deſpotique.

L'oratoire leur eſt, en partie, redevable de ſon établiſſement à Paris : leur fameux P. Coton le facilita. Ce jéſuite, confeſſeur de Henri IV, d'une ſou-

pleſſe au moins égale à ſa piété, étoit bien aiſe de ſe concilier des prêtres capables & vertueux, dont il eſpéroit tirer un grand parti pour ſon ordre, alors décrié dans le public. Il voyoit ſouvent l'abbé de Bérule : cet abbé reçut même de lui des conſeils dont les oratoriens parlent encore avec complaiſance. S'ils n'ont pas de frères qui les gouvernent, qui les tyranniſent, qui mangent à la table des pères & portent le même habit qu'eux, c'eſt au P. Coton qu'ils en ſont redevables.

Les compagnons de Bérule furent tous remplis de ſon eſprit : c'étoit de vrais modèles de la perfection ſacerdotale. Leur maiſon étoit un ſéminaire de ſaints prêtres à talens. Ils ne reſpiroient que la piété, la décence, le zèle des ames, l'amour des lettres & l'horreur pour toute opinion nouvelle & dangereuſe. Heureux leurs ſucceſſeurs, s'ils euſſent conſervé cet éloignement ! L'oratoire auroit la ſupériorité ſur les jéſuites, dont la gloire s'éclipſoit ; la foule de leurs grands écrivains eût diſparu devant un petit nombre de génies plus originaux : les deux congrégations célèbres ſe fuſſent du moins balancées.

Les jéſuites ne virent qu'avec un dépit extrême de nouveaux venus marcher ſur leurs briſées, enſeigner, prêcher, diriger, poſſéder un grand nombre de collèges & de ſéminaires, avoir abſolument les mêmes prétenſions qu'eux.

Cette jalouſie éclata, ſi je ne me trompe, dès la minorité de Louis XIII. Le jeune monarque avoit pour confeſſeur un jéſuite, & ſa mère, veuve de Henri IV, l'abbé de Bérule. Ce partage de direction cauſa de l'ombrage entre les deux hommes apoſtoliques. Chacun prend de la défiance, & communique aux ſiens les mêmes impreſſions. Les oratoriens veulent partager le crédit des jéſuites à la cour: ceux-ci, qui les avoient toujours protégés, ne veulent point avoir d'égaux & commencent à craindre leur propre ouvrage. On s'obſerve, on cherche réciproquement à ſe détruire: malheureuſement pour les oratoriens, ils fourniſſent des armes contr'eux.

Quelques-uns s'étoient liés avec l'abbé de ſaint-Cyran, & donnèrent dans ſes idées particulières. Ces oratoriens en gagnèrent d'autres, & ceux-ci d'au-

tres encore. En très-peu de temps, le corps ne ſe reconnut plus lui-même & ſe vit tout embraſé de cet amour de la nouveauté.

Dès le 29 juin 1657, le P. Bourgoin, général de l'oratoire, envoya de Saumur une lettre circulaire, pour obliger tous les prêtres de la congrégation à ſigner la bulle d'Alexandre VII & le formulaire du clergé. La lettre étoit preſſante : le général y demandoit, au nom de chrétiens, de catholiques, de prêtres de l'oratoire, cette ſoumiſſion due à l'égliſe. Il exhortoit ſes inférieurs ſuſpects à ne point imprimer de tache à la congrégation ; mais cette honte qu'il vouloit cacher devint publique.

Les jéſuites n'avoient pas manqué d'inſtruire le nonce de tout ce qui ſe paſſoit. Sur leur ſimple rapport, il manda les principaux ſupérieurs de l'oratoire. Dans la converſation qu'il eut avec eux, ils lui diſſimulèrent le mal autant qu'ils purent, & le prièrent d'aſſurer le pape de leur ſaine doctrine.

Pour ne laiſſer aucun ſcrupule ſur leur compte, ils chargèrent le P. Thomaſſin (*) de compoſer quelque ouvra-

(*) Ce même Thomaſſin, conſommé dans l'étude

ge qui pût être agréable à la cour de Rome. Celui qu'il fit la raſſura bien ſur la façon de penſer de l'auteur, mais non ſur celle de tous ſes confrères.

Le janſéniſme gagnant toujours dans l'oratoire, l'exécution de la lettre du général Bourgoin devenoit plus importante. Les ſupérieurs des maiſons tâchèrent de le ſeconder, recherchèrent les fauteurs de la rebellion, ne leur laiſsèrent que le choix de ſigner ou de quitter le corps.

Cet air de deſpotiſme révolta des républicains. La congrégation fut à la veille de ſa ruine : quelques-uns ſe ſoumirent ; d'autres s'abſentèrent pour un temps ; un grand nombre quitta l'oratoire : *Paſquier Queſnel* fut de ce nombre.

Il fit ſes adieux à ſa congrégation & à ſa patrie, par une lettre également injurieuſe à toutes deux. Il y paſſe en revue les puiſſances les plus reſpecta-

---

des pères, des conciles & de l'hiſtoire ; ce ſçavant, qui paſſa toute ſa vie à le devenir, & qui, ſur la fin, oublia tout ce qu'il avoit appris, juſqu'à ſon nom ; qui connoiſſoit le foible des opinions nouvelles, les ayant embraſſées dans ſa jeuneſſe : mais il les abjura dans la ſuite.

bles de la terre, & leur insulte avec rage. A ce désespoir, à sa fureur pour le jansénisme, on le prendroit pour un esprit aliéné ; mais Quesnel ne l'étoit qu'à cet égard ; insinuant d'ailleurs, adroit, dissimulé autant que vif, impérieux, entreprenant, hardi ; sçachant se plier à tout, lorsqu'il le vouloit ou qu'il croyoit le devoir ; ayant un cœur au-dessus de sa naissance & de sa fortune ; un talent singulier pour écrire facilement avec chaleur, avec force, avec onction, avec aménité ; jouissant d'une santé robuste, que ni l'étude, ni les voyages, ni les peines continuelles d'esprit, n'altérèrent jamais ; joignant à cela l'ambition de règner sur les ames & de gouverner les consciences ; personne n'étoit plus en état que lui de remplacer Arnauld. Il en avoit recueilli les derniers soupirs : Arnauld mourant l'avoit désigné le plus digne chef d'une faction malheureuse. Aussi les jansénistes, à la mort de leur *pape*, de leur *père abbé*, mirent ils Quesnel à la tête du parti. L'ex-oratorien mépriſa des titres si fastueux, & ne porta que celui de *père prieur*.

Il avoit choisi Bruxelles pour sa re-

traite. Le ſçavant bénédictin, *Gerberon*, un prêtre nommé *Brigode*, & trois ou quatre autres perſonnes de confiance compoſoient ſa ſociété. Tous les reſſorts qu'on peut mettre en mouvement, il les faiſoit agir en digne chef du parti. Soutenir le courage des élus perſécutés; leur conſerver les anciens amis & protecteurs, ou leur en faire de nouveaux; rendre neutres les perſonnes puiſſantes qu'il ne pouvoit ſe concilier; entretenir ſourdement des correſpondances partout, dans les cloîtres, dans le clergé, dans les parlemens, dans pluſieurs cours de l'Europe; voilà quelles étoient ſes occupations continuelles.

Il eut la gloire de traiter par ambaſſadeur avec Rome : Hennebel y alla chargé des affaires des janſéniſtes. Ils firent de leurs aumônes un fond qui le mit en état d'y repréſenter. Il y figura quelque temps, il y parut d'égal à égal avec les envoyés des têtes couronnées; mais, les charités venant à baiſſer, ſon train baiſſa de même. Hennebel revint de Rome dans les Pays-bas, en vrai pélerin, mendiant. Queſnel en fut au déſeſpoir; mais, réduit

lui-même à vivre d'aumônes, comment eût-il pû fournir au luxe de ſes députés ? Cette aventure divertit beaucoup les jéſuites.

Un des plus grands ſoins de Queſnel fut de fomenter les ſemences de diviſion repandues dans l'oratoire. Il exhortoit, par des lettres furtives, pluſieurs confrères à s'armer de courage, à faire tête à leur général, à prendre exemple d'un certain père viſiteur, devenu le coryphée du janſéniſme. Il leur rappelloit la conſtance de pluſieurs oratoriens d'*Angers* & de *Saumur*, victimes glorieuſes de la doctrine de l'évêque d'Ypres.

Les manœuvres de Queſnel eurent leur effet. Il frappa l'imagination de bien de jeunes gens. La conquête la plus éclatante fut celle du P. Picqueri, ſupérieur de la maiſon de Mons, homme médiocre & opiniâtre, comme le ſont tous les gens d'un eſprit borné, d'ailleurs très-capable d'attiſer le feu de la diſcorde.

Les PP. Tlorentier & Bahier, l'un aſſiſtant & l'autre ſecrétaire de la congrégation, voulurent qu'il fit ſigner aux oratoriens de Mons ce qu'avoient

ſigné ceux de France. Picqueri ſe moqua de cet ordre : ſes inférieurs, queſnelliſtes comme lui, le ſecondèrent. Ils écrivirent une lettre en commun au père Bahier, dans laquelle ils ne parloient de rien moins que de démembrer la congrégation, ſi l'on continuoit d'uſer de violence envers eux. Le règlement du général leur paroiſſoit une choſe abſurde.

Il eſt vrai que ce règlement conſiſtoit dans un formulaire mal conçu ſur pluſieurs points de philoſophie & de théologie, deux matières ſi peu faites pour être confondues. Les oratoriens de Mons appuyèrent ſur ce mélange ridicule : » Nous voulons être libres, » diſoient-ils ; s'il ſe trouve des régens » pour enſeigner à ces conditions, » qu'ils en uſent comme ils l'entendront. Mais, obliger des prêtres, » appliqués à toute autre choſe, d'aſ» ſervir leur liberté & leur raiſon ſous » un joug ſi ridicule, c'eſt deshonorer » la raiſon humaine & la dignité de » l'état ſacerdotal «. Queſnel s'étoit également prévalu de la faute qu'on avoit faite dans ce formulaire de l'oratoire. On y proſcrit, diſoit-il, les opi-

nions philoſophiques de Deſcartes. » Par quel endroit, & pourquoi m'en- » gagerois-je à renoncer à ma raiſon, » à l'évidence, à ma liberté, ſi je » trouve ſes opinions philoſophiques » meilleures que les autres « ?

Les guerres civiles de la congrégation ne nuiſoient point d'ailleurs aux études. On s'appliquoit avec le même zéle à l'inſtruction de la jeuneſſe. Les écoles étoient ſi floriſſantes, qu'on demandoit, en pluſieurs villes, des pères de l'oratoire. Les jéſuites tâchoient de rallentir cet empreſſement : ils gagnoient les évêques, les gouverneurs des provinces, la cour : ils les indiſpoſoient contre leurs rivaux, ſous prétexte qu'en multipliant les colonies oratoriennes, on multiplioit auſſi les hérétiques & les frondeurs du gouvernement.

Les habitans de Liège voulurent en avoir une. Le chapitre avoit fait les démarches néceſſaires pour cela. Bientôt il changea de réſolution, gagné par les jéſuites. On leur fit un crime d'en avoir uſé comme, en pareil cas, les oratoriens n'euſſent pas manqué de faire. Les uns & les autres ne cher-

choient qu'à ſe ſupplanter. Ils ſe diſputoient l'eſtime & la confiance du public, avec la différence que les jéſuites paroiſſoient défendre la bonne cauſe, en embraſſant celle du ſaint ſiège ; au lieu que les oratoriens fembloient tout faire pour le triomphe d'une doctrine condamnée par les papes.

De tous les ouvrages compoſés par le père Queſnel, aucun n'a plus fait de bruit que ſes *Réflexions morales ſur le texte du nouveau teſtament*. Ce livre étoit achevé dès 1671. Avec quel art les maximes les plus favorables au janſéniſme y ſont gliſſées parmi beaucoup de réflexions ſaintes, pieuſes, conſolantes ! Le bien s'y préſente de tous les côtés: l'onction y gagne néceſſairement les cœurs.

Les évêques les plus vertueux lui donnèrent d'abord leurs ſuffrages, & ſe confirmèrent dans leur opinion, lorſqu'il eut été revu par l'auteur. En Italie même, où les nouveautés ne réuſſiſſent point, où l'on eſt ſi en garde contre les livres dangereux & le poiſon de l'artifice, on ne ſe douta de rien. Le pape fut trompé comme les autres. Sur la lecture de l'ouvrage, il

eut bonne opinion de l'auteur, & eût bien voulu l'attirer auprès de lui, dans la perſuaſion que perſonne, à Rome, n'étoit capable d'écrire ainſi. C'eſt un aveu qu'il fit à l'abbé Renaudot qui, étant à Rome, fut le voir en qualité de ſçavant, & le trouva, liſant les *Réflexions morales* (*).

Ce pape étoit Clément XI, le même qui depuis condamna le livre : c'eſt que, dans un ouvrage, on ne peut pas juger convenablement de l'enſemble ſur quelques beautés qui frappent, ou ſur quelques défauts particuliers qui révoltent. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, ne voulut pas qu'on eut à lui reprocher une pareille inconſéquence. N'étant encore qu'évêque de Châlons, il avoit approuvé les *Réflexions morales*, ou, plutôt, il en avoit continué l'approbation : car ſon prédéceſſeur, Félix Vialart, l'avoit accordée pour ſon diocèſe.

Lorſque l'abbé Duguet les retoucha, en 1693, il voulut les dédier à M. de Noailles, évêque de Châlons.

(*) Siècle de Louis XIV. Janſ.

Ce prélat étoit engagé d'honneur à les défendre: auſſi les regarda-t-il toujours comme ſon ouvrage. Devenu archevêque de Paris, il les vanta. Les ennemis de ce livre lui parurent les ſiens. mécontent des jéſuites, incapable de diſſimuler avec eux, il ſembla chercher toutes les occaſions de les mortifier. Les oratoriens, au contraire, eurent ſa confiance. Il les dédommagea de tout ce que l'archevêque de Paris, M. de Harlai, leur avoit fait ſouffrir. On a parlé ſi diverſement du cardinal de Noailles, que bien de perſonnes ne ſçavent qu'en penſer. Il ſeroit plus raiſonnable de s'en tenir au témoignage de ceux qui l'ont vu de plus près. Il avoit aſſurement les meilleures intentions: il aimoit le bien. On ne ſçauroit rendre aſſez de juſtice à ſes talens, à ſes lumières, & ſurtout aux qualités de ſon cœur. Il étoit doux, agréable dans la ſociété, brillant même dans la converſation, ſenſible à l'amitié. Ses mœurs pures, ſa candeur, ſa vigilance extrême ſur ſon clergé, ſes charités continuelles, le rendoient reſpectable. Jugeant des autres par l'élevation de ſon ame, il ſe laiſſoit quelquefois pré-

venir. Ses ennemis crurent voir en lui un mélange de grandeur & de foibleſſe, de courage & d'irréſolution. Ils ajoutent que ſouvent, en contradiction avec lui-même, il avoit pour ſon prince le plus grand fond d'attachement, & qu'il lui réſiſtoit par une fermeté, ſelon eux, déplacée. Plein de bonne foi, il ſoutenoit des gens qu'on accuſoit d'en manquer. Il favoriſoit les janſéniſtes, ſans que, peut-être, il le fût lui-même. Il aimoit la paix qu'il eût deſiré pouvoir procurer à l'égliſe. L'idée ſeule de faction le révoltoit. Un évêque, en lui faiſant une viſite, lui dit : *Je viens me ranger à votre parti.* Choqué du terme, *je ne ſuis*, répondit l'archevêque, *d'aucun autre parti que de celui de Jéſus-Chriſt.* L'évêque fut depuis un des prélats les plus décidés contre lui. Ces mots du Cardinal, dans une lettre à madame de Maintenon, achevent ſon éloge. » J'oſe vous aſſu-
» rer que je ſuis un homme de paix...
» On ne me trouvera jamais, quand
» on examinera mon procédé avec
» juſtice, même la plus rigoureuſe, ni
» un ſujet révolté dans l'état, ni un
» ſchiſmatique dans l'égliſe «. Son

adminiſtration prouve très-bien que, pour gouverner à la ſatisfaction de tout le monde, il ne ſuffit pas d'être vertueux.

Ni ſa qualité de cardinal, ni ſa place d'archevêque, ni toutes les manœuvres de la cabale janſéniſte, ne purent balancer le crédit des jéſuites en France & dans les principales cours de l'Europe.

Ils ne perdoient pas Queſnel un moment de vue. Sa détention leur paroiſſoit la choſe la plus importante. Ils découvrirent ſa retraite. Les meſures furent priſes pour l'y faire enlever. Philippe V étoit encore maître des pays-bas. Ces pères gouvernoient ce monarque. Les ordres, pour ſurprendre Queſnel, ſont bientôt donnés & exécutés. Il eſt arrêté, mis dans les priſons de l'archevêché de Malines. Ses noms de *Rebek*, de *Frène*, de père *prieur*, ne le ſauvèrent point. Le bénédictin, Gerberon, & le prêtre, Brigode, eurent le même ſort.

Le nouveau Paul vit rompre ſes chaînes. Sa délivrance fut l'ouvrage d'un gentilhomme François qui crut ſa fortune faite par les janſéniſtes, s'il

leur rendoit leur plus ferme ſoutien. Le gentilhomme perça les murs de la priſon. Queſnel, remis en liberté, s'enfuit en Hollande en 1704. Il conſacra ſa vieilleſſe à former, à Amſterdam, quelques égliſes janſéniſtes qui dépériſſent tous les jours.

Enfin cet homme, ſi peu fait pour s'attirer l'attention de toute l'Europe, mourut dans cette même ville, en 1719, à l'âge de quatre-vingt ſix ans. La manière dont il s'expliqua dans ſes derniers momens, eſt remarquable.

» Je, ſouſſigné, Paſquier Queſnel, natif de Paris, prêtre de l'oratoire de » France, me trouvant au lit, dangereuſement malade..., je déclare ce » qui ſuit... Je crois toutes les vérités » que Jéſus-Chriſt a enſeignées à ſon » égliſe, dans le ſein de laquelle je » veux mourir, & avec laquelle je » condamne toutes les erreurs qu'elle » condamne & qu'elle condamnera. » A l'égard de mon livre des *Réflexions morales ſur le nouveau teſtament*, je déclare qu'en le compoſant, je n'ai jamais eu la moindre » penſée d'y rien mettre qui ſoit oppoſé aux ſentimens de l'égliſe, ni

» qui ait quelque rapport aux erreurs » pernicieuſes & aux intentions ma- » lignes qu'on m'a imputées à Rome » & en France... Je perſiſte dans l'ap- » pel que j'ai interjetté au futur con- » cile général de la conſtitution de » notre ſaint père le pape ; qui com- » mence par ces mots, *unigenitus Dei* » *filius*, & de tous les griefs dont je » demande juſtice à l'égliſe... Je dé- » teſte enfin tout eſprit de ſchiſme & » de diviſion «.

Sans décider ſi Queſnel fut bon catholique, il eſt manifeſte qu'il eût pu être meilleur citoyen. Quelques pages ſeulement, quelques lignes de ſon livre, ſupprimées ou changées, euſſent rendu la paix à ſa patrie. Je ne parle point des projets criminels qu'on lui ſuppoſa. Lorſqu'il fut arrêté, on trouva, dans ſes papiers, moins de complots que de chimères. Les accuſations dont ſes partiſans, ſous le nom de *diſciples de ſaint Auguſtin*, furent chargés, étoient plus ſérieuſes.

Il eſt toujours reſté des nuages ſur leur deſſein de ſe faire comprendre dans cette trève de vingt ans, propoſée par Louis XIV, en 1684, aux puiſſances

ennemies de la France; ſur leurs propoſitions de paix avec le monarque déjà rédigées par écrit; ſur leur contrat paſſé avec Antoinette Bourignon, femme plus viſionnaire encore que riche, & dont les grands biens ſervirent à l'impreſſion de dix-neuf gros volumes de pieuſes rêveries & à la ſubſiſtance d'une foule de proſélytes fainéans; ſur cette iſle de Nordſtrand, près du Holſtein, achetée d'abord par cette même Bourignon, ſous le nom de ſon directeur, pour y raſſembler une ſecte de myſtiques, & revendue enſuite aux janſéniſtes, qui jamais n'y formèrent d'établiſſement.

Queſnel proſcrit, arrêté, fugitif, la vengeance des jéſuites n'étoit pas encore remplie ſans la condamnation de ſon livre: ils engagèrent le roi lui-même à la demander à Rome. Condamner les *Réflexions morales*, c'étoit en effet condamner le cardinal de Noailles qui leur avoit donné l'approbation la plus authentique; mais les circonſtances étoient favorables aux jéſuites.

Clément XI occupoit le ſiège pontifical, & il avoit pour eux un fond d'attachement. On a même écrit qu'étant

jeune il avoit voulu ſe faire jéſuite, & qu'il l'eût été ſans le cardinal *Barberini.* La conduite de ce pape fut bien examinée : il aimoit les ſçavans & l'étoit lui-même. On lui reprochoit d'être foible & diſſimulé : quelques-uns donnoient à ces défauts le nom de politique ; d'autres les interprétoient d'une manière très-odieuſe. Il répandoit ſouvent des larmes ; elles déceloient ſon embarras au milieu des troubles de l'égliſe. N'étant encore que cardinal Albani, il avoit fait imprimer un livre tout moliniſte de ſon ami le cardinal de Sfondrate ; le même qui, dans l'affaire du marquis de *Lavardin* avec le pape Innocent XI, ſe déclara ſi hautement contre les franchiſes des quartiers des ambaſſadeurs à Rome. Le livre contenoit des propoſitions plus que haſardées (*) ſur la grace, ſur le péché originel, ſur l'état des enfans morts ſans baptême. M. de Noailles l'avoit dénoncé conjointement avec les prélats le Tellier & Boſſuet.

(*) Entr'autres, celle-ci : » Les enfans qui meurent ſans baptême, ſont deſtinés à quelque choſe » de mieux que la vie éternelle «.

On ne se trompa point dans ce qu'on avoit présumé de Clément XI. Albani, devenu pape, fit contre les approbations données à Quesnel ce qu'on avoit fait contre les approbations données au cardinal de Sfondrate : les mêmes qualifications furent appliquées aux deux livres.

Il avoit porté, vers l'an 1708, un décret contre les *Réflexions morales*; mais ce décret ne fut point reçu en France. Le parlement de Paris y trouva des nullités. D'ailleurs on avoit à se plaindre de ce pape : il reconnut l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. Les foudres lancés contre l'ex-oratorien ne produisirent leur effet qu'en 1713; année à jamais remarquable dans la chrétienté, par l'arrivée de la fameuse constitution.

Elle est, selon les quesnelliftes, l'ouvrage du P. Le Tellier. Ce jésuite, fils d'un procureur de Vire en Basse Normandie, avoit succédé au père de la Chaise dans la place de confesseur du roi. Le Tellier étoit un homme dur, sombre, ardent, impétueux, vindicatif, inflexible, tout l'opposé du père

de la Chaiſe. Celui-ci, doux, poli, modéré, pacifique, homme de cour & de lettres, en gouvernant la conſcience de Louis XIV, gouvernoit à la fois l'égliſe Gallicane. Son caractère conciliant rendoit ſon autorité ſupportable : l'autre, n'ayant pas les mêmes talens, voulut exercer le même empire & ſouleva toute la nation.

Ce jéſuite en vouloit aux janſéniſtes, parce qu'ils avoient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies Chinoiſes. Il étoit mal perſonnellement avec le cardinal de Noailles, ainſi qu'avec pluſieurs oratoriens. Il avoit à la fois l'honneur de ſon corps à ſoutenir & ſes injures particulières à venger. Sa place devenoit plus importante à meſure que le roi vieilliſſoit. Le confeſſeur ſentit tout ce qu'il pouvoit faire, & ne ménagea rien. Il remua toute l'égliſe de France, & dreſſa des mandemens & des lettres que des évêques devoient ſigner & lui renvoyer avec un cachet volant. Il leur promettoit le ſecret ; mais les janſéniſtes l'en diſpensèrent. Ils découvrirent & publièrent toutes ſes manœuvres : elles étoient la plupart contre le cardinal de Noailles.

Ce prélat au déſeſpoir en demande juſtice au roi, s'adreſſe enſuite au dauphin duc de Bourgogne, enfin à ſon alliée madame de Maintenon, & n'eſt écouté de perſonne. Madame de Maintenon ſe contenta de donner au roi la lettre & les mandemens qu'elle avoit reçus, & de répondre au cardinal des choſes générales. Son caractère timide & modéré, ſon indéciſion continuelle, l'accablement de ſon eſprit au faîte des grandeurs & au milieu des plaiſirs, ſon abandon aux volontés du roi & ſon indifférence pour tout le reſte, le dégoût des affaires ou le danger de s'en trop méler, une égale incapacité pour nuire ou pour ſervir avec ardeur, l'empêchèrent d'agir pour celui dont elle *eſtimoit les vertus & chériſſoit la perſonne.* » Ce n'eſt point à moi, lui mandoit-» elle, à juger & à condamner, mais » à me taire & à prier pour l'égliſe, » pour le roi & pour vous «. Il ne falloit rien attendre du duc de Bourgogne, déjà prévenu par les lettres & par les amis de l'archevêque de Cambrai, dont le cardinal de Noailles avoit ſollicité la condamnation à Rome. D'ailleurs ce prince avoit dit pluſieurs fois

au cardinal lui-même, qu'il ne vouloit point *ſe mêler de pareilles affaires*(*). A l'égard de Louis XIV, le monarque croyoit qu'il y alloit de ſa conſcience d'écouter ſon confeſſeur, & même de ſon autorité de réduire ceux qu'on repréſentoit comme des factieux.

Le cardinal archevêque, opprimé par un jéſuite, s'en prit à tous les jéſuites; il leur óta les pouvoirs de prêcher & de confeſſer. Il avoit le droit d'envelopper dans la même diſgrace le confeſſeur de ſon maître, mais il ne fit point tout ce qu'il pouvoit. » Je » crains, mandoit-il à madame de » Maintenon, de marquer au roi trop » de ſoumiſſion, en donnant les pouvoirs à celui qui les mérite le moins. » Je prie Dieu de lui faire connoître » le péril qu'il court en confiant ſon » ame à un homme de ce caractère «. Il diſoit dans une autre lettre: » Quand » il n'y auroit que le décri où eſt tombé le P. Le Tellier, ce ſeroit une » raiſon aſſez forte pour l'ôter de ſa » place. Il ne convient pas que la con-

(*) Lett. de Maint. t. IV. 348.

» fiance

» fiance du roi ſoit entre les mains » d'un homme de ſi mauvaiſe répu- » tation «. L'illuſtre dépoſitaire des chagrins du cardinal ne fut pas la moins punie. Elle eut le cœur déchiré de ces troubles. » Votre nouvelle démarche, » lui écrivoit-elle, eſt une nouvelle » douleur pour ceux qui vous ſont » véritablement attachés. Vous ne » doutez pas que je ne vous le ſois » toute ma vie : elle ne durera pas » long-temps, & bientôt la mort va » me dérober au préſent qui m'attriſte » & à l'avenir qui m'effraye «. Rappellant tout ce que lui avoit fait ſouffrir l'archevêque de Cambrai, » ma » deſtinée eſt, diſoit-elle, de mourir » pour les évêques «.

On prête au confeſſeur un propos bien inconſidéré ; qu'il falloit *qu'il perdît ſa place ou le cardinal la ſienne* ; mais on peut juger par là de quoi l'on croyoit Le Tellier capable. Lui, tous ſes partiſans ; tous les évêques qui prétendoient au chapeau, d'autres qui s'étoient élevés de bonne foi contre les *Réflexions morales*, déférèrent à Rome cent trois propoſitions & s'appuyèrent de l'autorité royale. Louis XIV crut

bien faire de ſe joindre à eux : il révoqua le privilège donné au livre depuis quarante ans : il fit ſon affaire propre de celle des jéſuites.

Malgré des parties auſſi puiſſantes, Rome ne prononçoit point : ſa lenteur avoit de quoi ſurprendre. Le cardinal de la Tremoille, miniſtre de France à Rome, devint ſuſpect. » Envoyez » la bulle par le premier ordinaire, » mandoit au cardinal un ſecrétaire » d'état, ou nous ſommes perdus vous » & moi : le roi s'en prend à nous, & » nous ſommes déclarés janſéniſtes «.

Il falloit bien cependant une déciſion. La bulle fut portée & envoyée : de cent trois propoſitions, le ſaint office en proſcrivit cent & une.

Un ſpectacle digne d'un philoſophe, c'eſt la contrariété des effets que produiſit cette même bulle. »En la liſant,« dit un partiſan de Queſnel dans un nouveau recueil de pièces ſur l'affaire de la *Conſtitution*, » le cardinal de Noailles » s'arrête ſaiſi d'horreur, & ne peut » continuer. M. de la *Poipe*, évêque de » Poitiers, ſe récrie ſur la ſupercherie » des janſéniſtes, qui, par la ſuppo» ſition odieuſe d'une ſemblable pièce

» veulent rendre le pape ridicule & » ſuſpect dans la foi «. D'autre part, les cardinaux de Biſſy & de Fleuri ſe plaignent qu'on manque de reſpect à Rome. L'un, dans une lettre à l'évêque de Montpellier, dit que la bulle » n'eût pas été reçue avec plus d'in- » dignité à Genève qu'à Paris «. L'autre, étant évêque de Fréjus, s'écrioit, dans un mandement : » Quel ſoulève- » ment n'avons-nous pas vu du mo- » ment qu'a paru la *Conſtitution* ? Il » ſembloit que la religion allât être » renverſée. Il s'eſt élevé d'abord cent » mille voix, de toutes parts, pour » rendre cette cenſure odieuſe «.

En général, la nation parut révoltée. Ce qui indiſpoſa davantage les eſprits contre Rome, c'eſt que, parmi ces cent & une propoſitions, pluſieurs ſembloient renfermer le ſens le plus innocent & la morale la plus pure.

Une nombreuſe aſſemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Les uns acceptèrent la bulle, moyennant quelques explications : les autres ne voulurent ni de la bulle ni des correctifs. Le cardinal de Noailles étoit à la tête de ces derniers, au nombre de ſept. Ils ſe

propoſoient de demander les correctifs à ſa ſainteté. Le roi, ſentant combien la demande étoit peu reſpectueuſe, fit qu'elle n'eut pas lieu. Il renvoya les évêques dans leurs diocèſes, & défendit au cardinal de paroître à la cour. Je ne ſçais ce qui devoit le plus mécontenter le pape, ou la révolte déclarée des ſept évêques, ou le tempérament qu'imaginèrent d'autres & leur ſoumiſſion apparente. Auſſi le feu pape, alors cardinal Lambertini, diſoit à Clément XI : Vous voyez bien, ſaint père, que le clergé de France ne veut pas de la *Conſtitution*. Les évêques proteſtent de leur docilité ; mais, au fond, ils rejettent la bulle : leur reſpect eſt un ménagement pour votre perſonne.

L'archevêque de Paris, ayant défenſe de paroître à Verſailles, acquit une nouvelle conſidération dans le public. Beaucoup de perſonnes de tous les corps de l'état ſe joignirent à lui contre Rome & contre la cour. Mais, quoique la bulle n'eût pas la pluralité des ſuffrages, elle fut enregiſtrée en Sorbonne, & le parlement l'enregiſtra avec la réſerve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'égliſe

Gallicane, du pouvoir & de la juriſdiction des évêques.

Le Tellier n'étoit pas content. Il voulut faire dépoſer le cardinal de Noailles dans un concile national, & faire enregiſtrer une déclaration par laquelle tout évêque qui n'auroit pa reçu la bulle *purement* & *ſimplement*, ſeroit tenu d'y ſouſcrire, ou pourſuivi à la requête du procureur général: projet digne de ſon auteur, & dont l'exécution eût été d'une conſéquence trop dangereuſe. Il imaginoit chaque jour quelque ſyſtême étrange: il ne parloit que de guerre, de janſéniſme, de conſtitution, à ſon pénitent qui ſe mouroit. Les domeſtiques du monarque indignés refusèrent deux fois l'entrée de la chambre au confeſſeur: ce prince mourut, & tout changea de face.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ſubſtitue des conſeils aux bureaux des ſecrétaires d'état, compoſe un conſeil de conſcience, dont le cardinal de Noailles eſt préſident. On exile le père Le Tellier, dont la plus grande punition dut être dans ſon cœur: on prétend qu'il étoit de bonne foi, malheureuſement pour la vertu. Ses confrères,

qui le déteſtoient, ont autant à ſe plaindre de lui que le public ; il les a rendus à jamais odieux (*).

La place de confeſſeur du roi fait aux jéſuites beaucoup de jaloux, quoiqu'elle ait ſi fort perdu de ſes prérogatives. Ce n'eſt plus ce temps où le confeſſeur connoiſſoit des bénéfices de collation royale ; où lui ſeul pouvoit entretenir le monarque (après la meſſe, avant qu'on ſortît de l'égliſe) ſur la collation des bénéfices ; où il portoit des lettres patentes aux cours ſupérieures pour y être enregiſtrées ; où il avoit le gouvernement du collège de Navarre. Sous Charles VIII, le confeſſeur du roi perdit la ſupériorité ſur le grand aumônier. Le premier aumônier & le maître de l'oratoire, créés par François I, eurent encore la préſéance ; de façon qu'il n'eſt plus que le quatrième dans l'ordre de la chapelle. Des jéſuites ſans prévention pourroient

(*) Il fut peint dans un écran, du temps de la conſtitution, menant une voiture. Un jéſuite ſortoit de la portière avec ce rouleau à la bouche, adreſſé au cocher : *Vous nous verſerez*. Le père La Rue eut pluſieurs explications avec le P. Le Tellier, & déſapprouva toujours ſa conduite.

mettre en problême, s'il ne ſeroit pas avantageux au corps qu'aucun d'eux n'eût jamais rempli cette place.

Elle fut donnée, ſous la régence, à l'abbé Fleuri, ſi célèbre par ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique* & par ſa *Philoſophie*. Devenu confeſſeur, les jéſuites & les oratoriens allèrent également le complimenter, s'empreſsèrent de le mettre dans leurs intérêts, de lui faire épouſer leurs querelles. Sa réponſe aux uns & aux autres eſt ſingulière. Il dit aux jéſuites, arrivés les premiers : » Aſſuré» ment, mes pères, vous devez être » contens de moi; car je n'aime pas » les oratoriens « : &, demi-heure après, aux oratoriens : » Aſſurément, » mes pères, vous devez être contens » de moi; car je n'aime pas les jé» ſuites «.

Le cardinal de Noailles accueilli à la cour du régent, tous les évêques oppoſés à la bulle ſe crurent auſſi rentrés en grace. Ils appellèrent & réappellèrent à un futur concile; dût-il ne ſe tenir jamais. La ſorbonne, les curés du diocèſe, des corps entiers de religieux, mais ſurtout beaucoup d'oratoriens, ſuivirent cet exemple. Le

nouveau préſident du conſeil de conſcience appella auſſi en 1717; mais il ne vouloit point d'éclat, & ſon appel fut imprimé malgré lui.

Auſſitôt voilà dans l'égliſe de France deux factions décidées, les *acceptans* & les *refuſans*. Les acceptans étoient les cent évêques qui avoient reçu la bulle ſous Louis XIV, avec les jéſuites & les capucins: les refuſans étoient quinze évêques & une partie de la nation. Les uns avoient pour eux, avec Rome, une cauſe dont le fond leur étoit favorable; & les autres avoient les univerſités, les parlemens, le peuple, & leur perſécution paſſée. On cabaloit, on diſſertoit, on écrivoit peſamment, longuement, ennuyeuſement; on s'accabloit d'injures & de reproches, des noms de ſchiſmatiques & d'hérétiques. Le ſeul nom de Queſnel étoit un cri de guerre; des femmes, de la lie du peuple, en vinrent aux mains: jamais clameur ne fut plus générale.

Mais on avoit affaire au régent; il impoſe ſilence à tout le monde. Univerſités, facultés de théologie, écrivains, imprimeurs, libraires, colpor-

teurs, ont ordre de contribuer tous à la paix. La déclaration donnée en conſéquence eſt de 1717. Après un éloge magnifique de la religion, on y lit ces paroles remarquables : » Nous avons » dit & déclaré, &, par ces préſentes » ſignées de notre main, diſons & dé- » clarons, voulons & nous plaît que » toutes les diſputes, conteſtations & » différends qui ſe ſont formés dans » notre royaume à l'occaſion de la » conſtitution de notre ſaint père le » pape contre le livre des *Reflexions* » *morales ſur le nouveau teſtament*, » ſoient & demeurent ſuſpendues, » comme nous les ſuſpendons par ces » préſentes ; impoſant, par proviſion, » un ſilence général & abſolu ſur cette » matière «.

Cette loi du ſilence a toujours été recommandée depuis, & jamais obſervée. L'évêque de Soiſſons & l'archevêque de Reims, M. de Mailli, continuent d'écrire, & vont contre ce ſage règlement. Leurs écrits ſont brûlés par la main du bourreau : l'archevêque fait chanter un *Te Deum* en action de graces ; elle lui valut un chapeau de cardinal. De peur que l'évêque n'en eût

un auſſi, le régent ne voulut point que ce prélat payât dix mille livres d'amende, à laquelle le parlement l'avoit condamné pour avoir ſignifié à ce corps qu'il n'étoit pas un tribunal compétent pour le juger (*).

Rome ſe plaignoit toujours, & c'étoit à la France à ſe plaindre : les deux cours ſe conſumoient inutilement en négociations. Vient le ſyſtême des finances, & les eſprits portent ailleurs leur attention & toute leur activité. On laiſſe quelques paſſages, aujourd'hui preſque ignorés, d'un pauvre prêtre ex-oratorien octogenaire, pour le Miſſiſſipi, pour le commerce des actions, pour des eſpérances de fortune immenſe & rapide. Law fit lui ſeul ce que tant d'évêques, ni le pape, ni Louis XIV n'avoient pu faire.

Ces momens favorables furent employés à réunir l'égliſe de France. Le cardinal archevêque ſe préta à tout ; il retracta ſon appel : ſon mandement de rétractation fut affiché le 20 août 1720. Le duc d'Orléans alla lui-même au

(*) Siècle de Louis XIV. Janſ.

grand conſeil, avec les princes & les pairs, faire enregiſtrer un édit qui ordonnoit l'acceptation de la bulle, la ſuppreſſion des appels, l'unanimité, la paix.

L'enregiſtrement au parlement étoit plus difficile, ce corps étant beaucoup plus nombreux. On l'avoit mortifié en portant ailleurs des déclarations : il étoit en exil à Pontoiſe ; exemple alors unique dans la monarchie, & répété depuis. On menaça le parlement de le transférer à Blois. Il enregiſtra bientôt tout ce que le grand conſeil avoit enregiſtré, mais toujours avec les réſerves d'uſage, le maintien des libertés de l'égliſe Gallicane & des loix du royaume.

Cette réunion du clergé de France fut principalement l'ouvrage du nouvel archevêque de Cambrai, *Dubois*, fils d'un apothicaire de Brive-la-gaillarde, depuis cardinal & premier miniſtre. Cette ſingulière créature du régent, à laquelle il ne manqua, pour ſon ambition, que de vivre aſſez longtemps pour ſupplanter le régent lui-même auprès du monarque, avoit fait faire un corps de doctrine qui contenta

les deux partis. Le politique régent & le peu régulier Dubois négocioient pour la religion, & perſonne n'ignore quelle étoit la leur. Le ridicule qu'ils jettèrent ſur toutes ces matières eſt l'époque de la dépravation des mœurs & de l'eſprit du ſiècle.

Ils triomphoient d'avoir ſubjugué le pieux archevêque de Paris ; mais on obſerva qu'il étoit alors avancé en âge, & que des perſonnes attachées à la cour le gouvernoient totalement (*). On fait encore valoir le courage avec lequel il proteſta, en certains momens, contre ce qu'il avoit fait dans d'autres. Montant par un méchant eſcalier pour aller voir une réparation qu'on avoit faite au haut de l'égliſe de notre-dame. » Jamais, dit-il, on n'a fait paſſer ar- » chevêque par d'auſſi mauvais che- » mins que moi «. Dans le temps de ſa rétractation, il eut chez lui une députation de jéſuites. L'idée de ſe voir

(*) Lorſque ſa fameuſe rétractation vint à la connoiſſance du vieux archevêque de Cantorberi, Wake, celui-ci qui l'avoit toujours eſtimé, ne put s'empêcher de verſer des larmes & de s'écrier, en faiſant un retour humiliant ſur lui-même : *Il eſt affreux de vieillir & de ſe ſurvivre.*

au milieu d'eux, le frappa d'une manière ſingulière. Du reſte, il eſt mort en digne évêque. Ses charités étoient très-grandes. Ses meubles vendus, & toutes choſes payées, il n'a pas laiſſé plus de cinq cent livres.

Sous le miniſtère du cardinal de Fleuri, on voulut faire un exemple d'un prélat queſnelliſte. Le choix tomba ſur le vieux Soanen, évêque de la petite ville de Sénès : il avoit été de l'oratoire. Ainſi, cette congrégation fournit toujours à l'animoſité des jéſuites. Il s'étoit diſtingué par la prédication. Ses ſermons ne ſont point imprimés. Un prédicateur les débitoit, il n'y a pas longtemps, dans Paris, avec la même confiance que s'ils euſſent été de lui. Le talent pour la chaire ſervit moins le père Soanen, que la direction. Le père de La Chaiſe l'avoit fait évêque (*). Soanen avoit d'abord eu l'évêché de Viviers : il le refuſa, par la

(*) Des gens qui trouvent du myſtère à tout, en ont donné une raiſon. Le jéſuite vouloit marier un de ſes neveux à une demoiſelle dont la tante alloit à confeſſe à l'oratorien. Pour gagner cette tante, le père de La Chaiſe donne un évêché au confeſſeur.

raiſon que Viviers eſt ſur une route fréquentée, & que ſon revenu, le bien des pauvres, ſe conſumeroit à repréſenter. Il préféra l'évêché de Sénès, peu riche, mais iſolé. Son économie le mit encore en état de faire beaucoup de charités. A ſon déſintéreſſement, à ſon zèle, à ſa piété, Soanen joignoit un caractère inflexible, d'autant plus déplacé, qu'il étoit ſans parens & ſans crédit.

On tint un concile provincial à Embrun : le cardinal de Tencin y préſida. Qui croire ſur le compte de ce zélé défenſeur de la bulle ? Les uns en font un génie, un homme d'état, un politique conſommé. D'autres lui diſputent ces talens, & attribuent ſon élévation moins à ſon mérite, qu'à celui d'une ſœur ambitieuſe & bel eſprit. Vers la fin de ſes jours, les choſes, pour leſquelles il avoit montré le plus d'ardeur, ſe préſentèrent à lui ſous un autre point de vue. Ses ſentimens allèrent juſqu'à la tolérance. On l'a cru du moins ſur la conduite qu'il tint dans un temps de trouble, & ſur quelques propos qui lui ont échappé, mais qu'on n'a pas manqué de répandre. On dé-

chire ſa mémoire, à cauſe de ce concile d'Embrun. Soanen y fut condamné, ſuſpendu de ſes fonctions d'évêque & de prêtre. Exilé, par la cour, à *la Chaiſe-Dieu* en Auvergne, à l'âge de quatre-vingt ans, ſon imagination étoit encore terrible.

Avec quelles couleurs, dans une lettre du 10 ſeptembre 1728, à M. de Saint-Florentin, il repréſente moins ſon état, que la violence exercée dans ſon diocèſe, des chanoines, des curés, des prêtres vertueux empriſonnés; » des religieuſes, colombes gémiſſantes & ſans fiel, diſperſées; les unes » à Embrun, pour y être immolées » comme leur père; les autres à Arles, où elles ſont livrées à la faim & » à la ſoif par leurs propres ſœurs; les » autres à Graſſe, pour n'entendre, de » la bouche du prélat, que des anathèmes contr'elles & contre moi «. Il ſignoit ordinairement: *Jean, évêque de Sénès, priſonnier de Jéſus-Chriſt.* Un neveu de ce même Soanen, & de même nom, eſt jéſuite.

Un autre évêque ex-oratorien changea la ſcène, & vint ſe donner en ſpectacle aux moliniſtes & queſnelliſtes.

On avoit dépoſé ſon confrère, & l'évêque de ſaint Papoul, *Ségur*, ſe dépoſa lui-même. Des ſcrupules violens ſur ſon entrée dans l'épiſcopat, l'engagèrent à cette démarche.

Avant que de la faire, il conſulta meſſieurs de Montpellier & de Sénès. L'infortuné Soanen vouloit que Ségur reſtât en place. L'évêque de Montpellier diſoit que l'on avoit moins beſoin d'évêques que de bons exemples. Voilà celui de S. Papoul décidé. Lorſqu'on s'y attendoit le moins, il s'éclipſa de ſon diocèſe, laiſſant à ſes ouailles une inſtruction paſtorale. Il leur diſoit, entr'autres choſes : » Recevez, avec no-
» tre dernier adieu, les aſſurances que
» nous vous donnons de ne jamais
» vous oublier dans notre retraite.
» Nous avons la confiance que,
» quand Dieu nous aura pardonné, il
» ne rejettera point les vœux que nous
» lui offrirons continuellement pour
» votre ſalut. L'ordre de la charité,
» qui commence par ſe faire du bien
» à ſoi-même, nous ſépare extérieu-
» rement de vous ; mais cette même
» charité forme des liens intérieurs qui
» nous uniſſent à vous ſi étroitement,

» que rien ne ſera capable de vous ſé-
» parer de notre cœur «.

Sa retraite fut une énigme, & l'eſt encore pour bien du monde. Des perſonnes bien inſtruites aſſurent qu'il vivoit obſcurément à Paris dans la pénitence, tout entier aux bonnes œuvres, avec une abbaye de ſept ou huit mille livres de rente; qu'il faiſoit des penſions aux curés & vicaires qu'il avoit perſécutés & déplacés à cauſe de la bulle; qu'il n'avoit qu'un cercle étroit d'amis qui le conſidéroient, & que ſes auſtérités ont abrégé ſes jours. Il eſt mort dans la même ville, & enterré à ſaint Jean en Grève.

Son action éclatante étonna ſes ennemis: ils l'empoiſonnèrent. Mais, ſi ſa converſion n'avoit pas été ſincère, quel rôle il eût pu jouer, en ſe mettant à la tête du parti. Le gouvernement craignit qu'elle n'ajoutât au fanatiſme. On prétend que cet événement accéléra l'ordre de fermer le tombeau de ſaint Médard.

L'intention de la cour, en abbaiſſant les queſnelliſtes, n'étoit pas de les accabler: elle vouloit ſeulement prévenir le trouble. Elle trouva mauvais

que, dans une thèſe ſoutenue en Sorbonne en 1729, on eût déclaré la conſtitution, *règle de foi à laquelle eſt due une obéiſſance ſans réſerve*. Le Syndic de Sorbonne eut défenſe d'y rien laiſſer ſoutenir qui put émouvoir les eſprits.

Cependant il falloit donner une qualification à la bulle. Eſt-elle loi d'état ou de police, règle de foi ou loi & déciſion de l'égliſe ? Voilà le nœud de la difficulté. On trouve, dans le concile Romain, *règle de foi*; mais l'on a accuſé les jéſuites d'y avoir fait gliſſer ces mots. Benoît XIV lui-même, ſelon certaines perſonnes, a donné créance à ce bruit. Quelques évêques ſe ſont encore déclarés pour *règle de foi;* mais l'archevêque de Sens, M. Languet, a pris un parti tout différent. Il a qualifié la conſtitution *règle irréformable de foi*, de l'*égliſe* & de l'*état*. Le même prélat a fait mettre en trois gros volumes latins ſes ouvrages que peu de gens liſent en françois. Son zèle ardent pour la religion déplut à quelques-uns, & lui attira ce ſarcaſme cruel (*) ;

En liſant ſes écrits, vous riſquez votre foi.

Les jéſuites définiſſent la bulle, *une*

(*) *Volvite ſcripta viri, dedocuere fidem.*

règle non règlée, mais une règle à règler *. Le parlement ne vouloit point qu'on la qualifiât *règle de foi.* La cour la décida *jugement de l'égliſe univerſelle, en matière de doctrine.* Cela déplut encore au parlement : il refuſa d'enrégiſtrer la déclaration du roi. Les voies d'autorité furent alors employées. Le jeune monarque tint un lit de juſtice le troiſième avril 1730, & ſe fit obeir.

Parmi les ſcènes, données à la fois par la ſuperſtition, par la licence & la fourberie, il ne faut point omettre l'hiſtoire du diacre *Paris*, appellant & réappellant, enterré dans le cimetière de ſaint Médard. Il paſſoit pour faire des miracles. Bientôt ſaint Médard ne fut plus rien dans ſon égliſe. Le diacre Paris étoit appellé *ſaint Paris* : on ne parloit que de ſes guériſons.

Quelques femmes dévotes avoient donné naiſſance à ce bruit. Des impoſteurs l'accréditèrent : ils ſe diſoient inſpirés du nouveau ſaint. Le peuple ſe preſſoit nuit & jour à ſon tombeau : l'on y prioit en langue vulgaire. Les enthouſiaſtes montoient ſur la tombe, donnoient à leurs corps des ſecouſſes

(*) *Non regula regulata, ſed regula regulanda.*

violentes, offroient le ſpectacle de bien des prodiges. Et quel autre nom donner aux choſes extraordinaires qui s'y firent ? Elles paſſent, chez les uns, pour des faveurs céleſtes, & chez les autres pour des œuvres d'iniquité ; chez d'autres, enfin, pour des tours de gibecière. L'évêque de Montpellier, Colbert, tenoit ce propos ſur les convulſions. » Parce qu'il y a du mal, » il ne faut pas dire que tout eſt mal ; » parce qu'il y a du bien, il ne faut pas » dire que tout eſt bien «.

Ceux qui les ont un peu ſuivies doivent avoir connu *frère Auguſtin* : perſonne ne les a plus décréditées que lui. C'étoit un convulſionnaire débauché, ne ſe refuſant rien de ce que lui dictoit ſon imagination biſarre & libertine ; abrogeant les ſacremens qu'il prétendoit n'être pas d'inſtitution divine ; faiſant des mariages de ſa ſeule autorité. Ses extravagances allèrent au point, que d'autres convulſionnaires en donnèrent avis au lieutenant de police, qui fit des perquiſitions & ſe mit en devoir de faire tomber ces aſſemblées. De jeunes beautés, victimes de l'aveuglement ou de l'intérêt de leurs mères, en étoient

communément les héroïnes. Les queſnelliſtes judicieux gémiſſent au ſouvenir de ce fanatiſme qu'on oſe encore faire revivre.

Un conſeiller au parlement eut le courage, ou plutôt la ſimplicité, de former un recueil de miracles & de les préſenter au roi. La cour mépriſa le livre & l'auteur & tous les convulſionnaires. Cependant, pour arrêter une phrénéſie épidémique, elle ordonna la clôture du cimetière de ſaint Médard: on y mit une garde. Alors les convulſionnaires allèrent jouer dans les maiſons; mais ils furent pénétrés. L'enthouſiaſme baiſſa: le tombeau du diacre Paris devint le tombeau du janſéniſme.

Il ne ſubſiſta guère plus que dans l'oratoire. Les Juenin, les Picquéri, les Queſnel, les Ségur, les Soanen, vivoient encore dans un grand nombre d'oratoriens qui, ſans avoir autant de réputation, avoient le même courage. On prit à partie ceux de Bruxelles: ils furent privés de la communion paſchale, ſur leur refus d'adhérer à la conſtitution: on alloit procéder contr'eux, lorſqu'ils prirent la fuite. Les

oratoriens de Paris n'étoient pas à couvert de l'orage ; on les frappoit ſouvent des coups les plus ſenſibles.

Ils étoient alors gouvernés par le P. de Latour, homme de génie & l'ame du parti. La mémoire de ce général ne périra jamais dans l'oratoire. Ses talens s'annoncèrent par la prédication. C'eſt une perte réelle pour le public, qu'il n'ait pas été poſſible de lire, après ſa mort, ſon manuſcrit, & de mettre au jour des pièces d'une éloquence rapide & ſublime. Qu'on juge de lui par ce ſeul trait qu'il eſt bon de révéler. C'eſt, ſelon quelques-uns, un coup de lumière, & qui conſiſte dans un avis qu'il ouvrit à la fin d'une converſation ſur la bulle avec les quatre fameux prélats appellans. Elle ſera reçue, leur dit-il, vu le crédit des jéſuites & l'ardeur que témoigne la cour; mais oſons une choſe, dénonçons au futur concile, à tous les évêques du monde, la bulle comme hérétique & le pape lui même comme fauteur d'héréſie. Il arrivera de-là que le pape rétractera ſa bulle, ou qu'il lui donnera des modifications; car il ne laiſſera jamais tenir un concile, ou ſoupçonner ſa foi en ne le te-

nant pas. Un pape convaincu d'héréſie ceſſe, dans les principes mêmes Ultramontains, d'être pape, & ne doit plus avoir d'autorité dans Rome.

La mort du P. de Latour occaſionna de grands troubles dans l'oratoire. L'aſſemblée, tenue pour lui nommer un ſucceſſeur, parut irrégulière; les réappellans en furent exclus; M. Hérault y aſſiſta en qualité de commiſſaire du roi. On élut le P. Lavalette: il eſt encore en place, à la ſatisfaction de ſes inférieurs & de Rome même. Il conſerve des lettres du feu pape, très-obligeantes pour ſa congrégation & pour lui. *Je voudrois*, y diſoit-il à ce général, *vous découvrir tout mon attachement, vous montrer tout le fond de mon ame; mais je n'oſe m'ouvrir entièrement à vous.* Les ſentimens que fait entrevoir le pontife philoſophe (*) ſont ceux d'un génie élevé, doux & pacifique. A ſon inthroniſation, il eut un projet qui malheureuſement ne réuſſit point; c'étoit de faire ſigner un corps de doctrine où,

(*) A Genève, à Londres même il étoit adoré. Pour l'honneur de ſa mémoire, plaçons ici l'hommage qui lui fut rendu, dans une inſcription, par le

ſans toucher aux opinions de Baïus, de Janſénius & de Queſnel, telle vérité ſeroit preſcrite & telle erreur condamnée.

---

fils du miniſtre Walpole, à ſon retour d'Italie en Angleterre.

Proſpero Lambertini,
Veſcovo di Roma,
Col nome di Benedetto XIV,
Che quantunque un principe aſſoluto,
Regno tanto innocentemente
Quanto un doge di Venezia.
Egli riſtorò il luſtro della tiara,
Con quelle arti ſolamente egli l'ottenne,
Ciò colle ſue virtudi.
Amato dai papiſti,
Eſtimato dai proteſtanti.
Un prete ſenza inſolenza ò intereſſe;
Un principe ſenza favoriti;
Un papa ſenza nepotiſmo;
Un autore ſenza vanità;
In breve, un uomo
Che no lo ſpirito, ne'l potere,
Poterono guaſtare.
Il figlio d'un miniſtro favorito,
Uno però che non corteggiò mai alcun principe,
Ne venerò alcun eccleſiaſtico,
Offeriſce, in un libero proteſtante paeſe,
Queſto meritato incenſo,
All'ottimo dei Romani pontefici.

Les

Les plus mécontens de l'élection du P. Lavalette éclatèrent ; ils attiſoient le feu de la diſcorde ; le gouvernement les punit. Les PP. Boyer & Terraſſon furent mis dans les priſons de Vincen-

---

A Proſper Lambertini,
Evêque de Rome,
Surnommé Benoît XIV,
Qui, quoique prince abſolu,
Regna avec autant d'équité
Qu'un doge de Veniſe.
Il rétablit le luſtre de la tiare
Par les mêmes moyens qui, ſeuls,
La lui ont fait obtenir ;
C'eſt-à-dire, par ſes vertus.
Aimé des papiſtes,
Eſtimé des proteſtans.
Prêtre humble & déſintéreſſé ;
Prince ſans favori ;
Pape ſans népotiſme ;
Auteur ſans vanité.
En un mot, homme
Que, ni l'eſprit ni le pouvoir
n'ont pu gâter.
Le fils d'un miniſtre favori,
Qui n'a jamais fait la cour à aucun prince,
Ni révéré aucun eccléſiaſtique,
Offre, dans un pays proteſtant libre,
Cet encens mérité
Au meilleur des pontifes Romains.

nes : ils n'en ſortirent, en 1740, que pour être transférés aux petits pères *d'Argenteuil*. Cette même année le P. Dulerin fut exilé. En prononçant le panégyrique de ſaint Séverin, par qui *Clovis* fut miraculeuſement guéri, l'oratorien s'étoit permis cette alluſion : » La cour du roi très-chrétien croyoit » aux miracles, & elle ne ſe fit pas » une gloire de mépriſer celui que les » peuples révéroient «.

Voilà l'hiſtoire fidelle du mur éternel de diviſion entre les oratoriens & les jéſuites ; la jalouſie de corps l'éleva. Leur haine réciproque s'étend à tout : ils communiquent à leurs élèves les mêmes impreſſions. Rarement, chez les oratoriens, on met entre les mains des écoliers les livres des jéſuites ; jamais, chez les jéſuites, on ne préſente ceux des oratoriens. La ſociété voit du poiſon à chaque page de leurs écrits ; le P. Labbe trouvoit du janſéniſme juſques dans les *Racines Grecques* de Port-royal.

Du reſte, on ne parle d'aucun des grands hommes des deux célèbres congrégations. Bouhours, Cheminais, La Rue, Brumoi, Porée, montrèrent

la même modération que Ségaud, Maſſillon, Mallebranche. On n'a point en vue non plus tant d'ex-jéſuites & d'ex-oratoriens que les académies ſe ſont fait gloire de recevoir. Il ſeroit à ſouhaiter qu'une bonne plume nous donnât la vie des hommes illuſtres qu'ont fourni le collège de Louis-le-Grand & la maiſon de l'oratoire de Paris.

Malgré toutes les ſecouſſes violentes pour faire tomber l'oratoire, il eût encore réſiſté ſans ſa dépendance des évêques. Ils ont difficilement accordé les démiſſoires à ſes membres; ils ont cherché à détruire la ſeule communauté purement eccléſiaſtique dépendante d'eux. Elle gémiſſoit du joug ſans aucune eſpérance de le voir briſer; elle étoit trop mal avec Rome. Ces hommes, d'ailleurs à talent, n'eurent jamais l'adreſſe de mettre cette cour dans leurs intérêts, de diſtinguer ſa cauſe de celle des jéſuites, de ne pas crier contr'elle en criant contr'eux. Les politiques du parti ſe plaignent de cette faute, auſſi bien que de la ſottiſe de ce gazettier diſtillateur ſecret de médiſances & de calomnies atroces, qui, dans ſes fureurs périodiques, comprend éga-

lement le pape & les jéſuites.

La plus grande vengeance que l'oratoire, en tombant, ait tiré d'eux, c'eſt de les avoir rendus l'objet de la haine publique & d'avoir préparé ce déluge d'écrits dont ils ſont accablés chaque jour : le titre ſeul de pluſieurs eſt un libelle. On a mis en problême, qui de ces PP. ou des héréſiarques des derniers temps a fait plus de mal à l'égliſe. Je n'entre point en juſtification ſur les attentats dont on les charge. Moins les accuſations peuvent être vraiſemblables, plus l'on voit combien ils ont ſoulevé le public. Leurs protecteurs même ſe ſont plaints quelquefois : ils ont été entraînés dans des démarches qu'ils ont eu & ont encore bien de la peine à ſoutenir.

LE SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGERES, ET LES JÉSUITES.

Ce ſéminaire eſt une ſociété de prêtres établis à Paris, pour aller, de-là, prêcher l'évangile dans toutes les parties du monde. L'Aſie eſt principalement l'objet du zèle de ces meſſieurs. Ils ne pénétrèrent à la Chine que ſur la fin de l'an 1684. Ce furent les jéſuites qui les introduiſirent dans le ſein de cet empire immenſe, l'équivalent de l'Europe entière pour le nombre des habitans : ces pères ſe plaignent d'avoir obligé des ingrats.

Avant que d'aller plus loin, remontons à la ſource de cette protection toute-puiſſante que les jéſuites furent en état d'accorder à d'autres miſſionnaires.

Les Chinois ſont naturellement fiers & dédaigneux : ils ſe regardent comme la ſeule nation qui penſe. La leur eſt

une des premières qui aient cultivé les ſciences & les arts : ils aiment ſurtout les mathématiques. C'eſt à la faveur de ce goût décidé pour elles, que les jéſuites eurent entrée à la Chine. Leurs talens leur furent d'une grande reſſource auprès de l'empereur *Camhi* ; ce prince célèbre, un des plus grands princes, des plus juſtes, des plus humains & des plus philoſophes dont l'hiſtoire faſſe mention. Il ſe délaſſoit, par l'étude, des ſoins du gouvernement. Chaque jour, des jéſuites de Pekin lui donnoient des leçons de mathématiques. Il portoit à ces pères une affection extrême ; il les nommoit de tous ſes voyages, entroit dans toutes leurs vues, s'informoit de l'état de leurs miſſions. On l'entretenoit ſouvent des grandes qualités de Louis XIV : l'empereur aimoit à ſe reconnoître à pluſieurs traits de l'hiſtoire de ce monarque.

Les jéſuites profitèrent de leur aſcendant ſur l'eſprit du prince leur élève. Ils lui demandèrent l'exercice libre de leur religion dans toute l'étendue de la Chine : ils ſollicitèrent un règlement pour qu'ils ne fuſſent point inquiétés

dans leur miniſtère par les mandarins ni par les gouverneurs. Une choſe ſingulière, c'eſt que la demande paſſoit le pouvoir de cet empereur, abſolu pour tout le reſte & petit-fils du conquérant de la Chine. Il fallut, conformément aux loix & aux uſages de l'empire, s'adreſſer à un tribunal. *Camhi* minuta lui-même deux requêtes au nom des jéſuites. Il leur fut permis, en 1692, d'exercer leurs fonctions de miſſionnaires & d'enſeigner publiquement le chriſtianiſme. Bayle eſt fort étonné qu'un prince auſſi ſage ait gardé dans ſes états des hommes qu'il ne connoiſſoit point & que tout devoit lui rendre ſuſpects.

A peine les jéſuites, accrédités à la cour, eurent-ils favoriſé l'établiſſement de meſſieurs des miſſions étrangères dans toute la Chine, que ceux-ci les traitèrent de prévaricateurs, d'ames lâches, qui, par des ménagemens indignes, déshonoroient la religion; de fauteurs d'impiété, qui, de crainte de perdre leur crédit dans une cour, ſouffroient un mélange idolâtrique des cérémonies païennes avec les chrétiennes.

Les jéſuites ſe plaignirent; leurs accuſateurs les chargèrent encore : on éclata de part & d'autre en invectives. Le bruit de ces diviſions vint bientôt en Europe : chacun prononçoit ſans connoiſſance de cauſe ; on n'entendoit pas ſeulement l'état de la queſtion. Les notions ſuivantes mettent au fait de tout.

L'art de connoître ſes idées par l'écriture, art qui devroit n'être qu'une méthode très-ſimple, eſt à la Chine d'une extrême difficulté. Chaque mot a différens caractères : on eſt ignorant ou ſçavant, à proportion des caractères qu'on parvient à connoître. Tel eſt un prodige de ſcience, quand il ſçait lire à trente ans. L'inconvénient de la langue de ce peuple, dont l'origine remonte ſi haut, eſt cauſe que les ſciences & les arts languiſſent chez lui dans une éternelle enfance. Quelques politiques le regardent, en récompenſe, comme la première nation du monde en fait de morale & de police. Les loix de l'empire ſont douces & ſages, & font ſa tranquillité : nulle part on n'a mieux établi ce droit naturel & ſacré, le reſpect des enfans pour les pères.

A ce reſpect, les Chinois joignent celui que méritent leurs premiers maîtres de morale, & ſurtout *Congfoutſé* ou *Confucius*.

Ce ſage, au-deſſus de tous les ſages de la Grèce, vivoit cinq cent ans avant la fondation du chriſtianiſme. Sa famille ſubſiſte encore: elle eſt diſtinguée des autres, en mémoire de ce légiſlateur; diſtinction unique dans un pays où l'on n'admet de nobleſſe que celle des ſervices actuels. Aux honneurs divins près, Confucius a tous ceux qu'on peut accorder à un homme qui, ſans le ſecours de la révélation, a ſi bien parlé de la divinité. Dans quelque ſituation qu'on l'ait vu, riche, pauvre, puiſſant, diſgracié, fugitif, il a toujours été ſupérieur aux événemens, enſeignant & pratiquant la vertu. Le nombre de ſes diſciples montoit, de ſon vivant, à cinq mille. Après ſa mort, la nation entière l'a révéré; il a l'hommage des empereurs & des *Colao*, c'eſt-à-dire, des lettrés & des mandarins.

Il ſe tient, à certains jours, des aſſemblées particulières de familles, pour honorer leurs ancêtres, & des ſéances publiques de gens de lettres, pour ho-

norer Confucius. Dans la ſale où l'on révère, on voit une table en forme d'autel, avec des chandeliers, avec des bouquets & des odeurs. Sur la table, eſt un petit tableau où l'on lit *Chin-Ouëi*; ce qui veut dire *ſiège de l'ame*. On s'approche; on offre devant cette emblême des bougies & des paſtilles qu'on laiſſe; on ſe retire, après avoir fait quatre génuflexions & frappé quatre fois la terre de ſon front. Ces proſternations ſont encore en uſage, lorſqu'on ſalue, à la Chine, les perſonnes conſtituées en dignité. Il eſt établi de rendre, deux fois l'an, à ſes ancêtres & à Confucius, le tribut d'honneur qu'on croit leur devoir. Pour ne leur manquer en rien, on fait des ſacrifices; on égorge des animaux, dont on donne enſuite des repas.

Ces cérémonies tiennent-elles eſſentiellement à la religion? Ne ſont-ce que des pratiques civiles & des uſages de police? Reconnoît-on ſes pères & le philoſophe de la nation pour des dieux? Confucius eſt-il le *Numa* des Latins? le *Minos* des Crétois? l'*Oziris* des Égyptiens & le *Zoroaſtre* des Perſans? Voilà ſur quoi les miſſionnaires

à la Chine étoient diviſés ; ce qu'on devoit moins entendre partout ailleurs, & ce qu'on avoit intérêt de décider en Europe.

Meſſieurs des miſſions étrangères crioient à l'idolâtrie. Ils la trouvoient évidemment où les jéſuites ne la ſoupçonnoient même pas d'être. Selon les uns, c'étoit le comble de l'abomination de mêler des cérémonies chrétiennes à des cérémonies diaboliques. Selon les autres, c'étoit ſageſſe de ne pas faire les Chinois plus ſuperſtitieux qu'ils ne ſont ; de tolérer leurs uſages & leurs pratiques, d'autant plus qu'on ne voyoit pas jour à les proſcrire, ſans fermer toute entrée à la religion chrétienne dans un empire ſi jaloux de ſes coutumes. La diſpute devint très-vive. Il eſt étonnant que meſſieurs des miſſions étrangères ne l'aient pas abandonnée aux dominicains ; car ces pères l'avoient commencée. Ils déférèrent les premiers, à l'inquiſition de Rome, les cérémonies de la Chine. Un de leurs plus grands miſſionnaires, le père Moralès, fut le dénonciateur. Pour faire ouvrir les yeux ſur les choſes qu'il croyoit très-condamnables,

il forma, par écrit, dix-ſept queſtions ſur autant de pratiques des jéſuites à la Chine, & preſſa la déciſion de chaque point. Il ſuffit d'en expoſer quelques-uns pour juger du fondement de la demande (*). Peut-on, en conſcience, diſpenſer les chrétiens des commandemens de l'égliſe? Peut-on omettre, dans le baptême, pluſieurs ſaintes cérémonies; favoriſer l'uſure la plus criante; permettre aux néophytes l'entretien & le ſoin des idoles, les proſternations, les adorations, pourvu qu'on retracte intérieurement cet hommage & qu'on le rapporte à une croix? Eſt-il permis de faire dire des meſſes pour des payens morts dans leur infidélité; de rendre aux ancêtres & à Confucius les honneurs ſuprêmes; de ménager la délicateſſe des cathécumènes, au ſujet du myſtère de la croix que leur nation regarde comme une folie; de les laiſſer dans bien des erreurs, afin qu'ils trouvent une excuſe dans leur ignorance. Toutes ces propoſitions, qu'on diſoit relatives aux pratiques des

(*). Abr. de l'*Hiſt. eccl.* t. XII. 256.

missionnaires jésuites, révoltèrent. Sur le seul exposé du P. Moralès, les cérémonies Chinoises furent défendues en 1645, par le saint office, jusqu'à ce que le pape lui-même décidât. Les jésuites soutinrent leur cause avec celle des Chinois. Leur P. Martini plaida l'une & l'autre à Rome, & fit, en 1656, lever la défense. Il fut permis aux lettrés de révérer leur philosophe, aux enfans leurs pères; dans la supposition toutefois que ce culte est purement civil.

Tel étoit l'état des choses, lorsque des vicaires apostoliques François arrivèrent à la Chine: le pape les avoit nommés & envoyés. Parmi ces personnes revêtues de caractère, étoit un prêtre des missions étrangères, nommé Maigrot. A peine eut-il rempli quelque temps ses fonctions, qu'il fut gratifié de l'évêché de Conon. Ce François, évêque dans une province de la Chine, désapprouva la conduite des jésuites. Il condamna la mémoire d'un de leurs plus dignes missionnaires, le P. Matthieu Ricci, qui cherchoit, par toutes sortes de moyens, à grossir la foule des prosélytes, & les mettoit le

moins qu'il pouvoit à des épreuves. Ce n'eſt pas rendre juſtice à cet émule des Xavier, des Spinola & de tant d'autres apôtres ſublimes de tous les pays & de tous les ordres que de le déchirer & de le peindre de ces couleurs (*) :
» Les rois trouvoient en lui un hom-
» me complaiſant ; les payens, un mi-
» niſtre qui s'accommodoit de leurs
» ſuperſtitions ; les mandarins, un fin
» politique, inſtruit de tout le manè-
» ge de la cour ; & le démon, un mi-
» niſtre affidé qui affermiſſoit ſon rè-
» gne parmi les infidèles, loin de le
» détruire, & qui même l'étendoit par-
» mi les chrétiens «. Maigrot déclara les rits obſervés pour la ſépulture abſolument ſuperſtitieux & idolâtres. Dans les lettrés, il ne vit que des athées : il les appelloit matérialiſtes, pendant qu'ils invoquoient les ames de leurs pères & celle de Confucius. Il ſe plaignit à Rome de la tolérance des jéſuites, & les traverſa dans tout à la Chine. Ainſi les miſſionnaires, au milieu de leurs travaux & de leurs con-

(*) Abr. de l'*Hiſt. eccl.* t. 12. 254.

quêtes ſpirituelles, loin d'en goûter le fruit, virent la diviſion ſe mettre parmi eux, comme elle s'élève preſque toujours parmi les conquérans profanes.

Il parut, en 1700, une lettre de meſſieurs des miſſions étrangères au pape, ſignée du ſupérieur & du directeur de leur ſéminaire de Paris. Pourquoi faut-il que le zèle s'exprime avec tant d'aigreur & de dureté ? Ces meſſieurs ſe vengeoient du reproche continuel qu'on leur faiſoit d'être janſéniſtes, de ne pas ſigner le formulaire. En le ſignant, ils vouloient accabler de faits authentiques la ſociété. Ils maintenoient, à ſix mille lieues de Pekin, que *tien* & *chang-ti* ſignifient *ciel matériel* & non *dieu*. Cette explication leur paroiſſoit évidente. La revoquer en doute, c'étoit conteſter que » la ſeine paſſe à Paris, & qu'il y a un » collège appellé la Sorbonne «. S'ils euſſent eu de meilleures plumes, ils auroient été plus redoutables ; mais ils ne ſe ſont diſtingués ni par le nombre ni par le génie de leurs écrivains. Leur Maigrot n'avoit aucun talent : on l'accuſoit de penſer & d'agir uniquement par quelques miſſionnaires dominicains.

Ils lui conſeillèrent d'interdire les jéſuites de ſon diſtrict de Fokien. L'évêque de *Conon* le fit. De-là cette ſcène plaiſante (*), arrivée au temps de pâques. Les néophites des jéſuites, ne pouvant ſe confeſſer à ces pères, vont pluſieurs fois le prier, mais inutilement, de révoquer ſes ordres. Ils n'épargnent ni prières, ni larmes, ni proſternations. Fort humiliés, un jour, d'attendre & de gémir dans une antichambre, pendant qu'ils l'entendent éclater de rire, enfermé dans ſon cabinet avec un dominicain, ils donnent de grands coups à la porte, & veulent l'enfoncer. Le prélat ſort furieux, les traite d'*impertinens*, de *ſots*, de *ridicules*, & veut qu'ils ſe confeſſent à d'autres qu'à des jéſuites. Les néophites proteſtent qu'ils aiment mieux reſter damnés, que de ſe confeſſer ſoit, à lui, ſoit à des dominicains. Malheureuſement ils s'apperçurent qu'il n'avoit pas ſalué un crucifix qu'un d'eux tenoit à la main. Auſſitôt ils ſaiſiſſent l'évêque avec indignation, l'obligent à ſe met-

(*) Mém. chron. & dog. t. IV. 158.

tre à génoux, & jettent ſon bonnet par terre. Son ami, le père Croquer, dominicain, étant accouru dans le moment, un bachelier le prend à la barbe. Croquer promit tout ce qu'ils voulurent. Pour Maigrot, échappé de leurs mains, il publia qu'on avoit eu deſſein de l'aſſaſſiner, & qu'il s'étoit vu le couteau ſur la gorge : c'eſt que, dans la frayeur, il avoit pris le chapelet d'un néophite pour un couteau.

Les plus grands ennemis des jéſuites n'étoient pas à Pekin ni à Rome : c'étoit en France principalement qu'on cherchoit à les perdre : c'eſt de Paris qu'on ſouffloit le feu de la diſcorde. On y repréſenta les jéſuites, perſécutant tour à tour, à cauſe de la religion, & favoriſant l'idolâtrie. Cette idée d'un paganiſme plus groſſier que celui des Grecs & des Romains, enté ſur le chriſtianiſme, rejouiſſoit les janſéniſtes. L'abbé Boileau, frère du ſatyrique, & plus ennemi que lui des jéſuites, les pourſuivit dans leur père *Le Comte*. Il dénonça, en 1700, à la Sorbonne, les *Mémoires de la Chine*, publiés par ce ſçavant miſſionnaire. A chaque page du livre, l'abbé Boileau

frémiſſoit. Les louanges, données aux Chinois (*), *ébranlèrent ſon cerveau qui, pourtant, étoit un cerveau chrétien.* Et quelles étoient donc ces louanges ſi ſcandaleuſes ? Les voici. » Ce peu-
» ple a conſervé près de deux mille
» ans la connoiſſance du vrai Dieu. Il
» a ſacrifié au créateur dans le plus
» ancien temple de l'univers. Il a pra-
» tiqué les plus pures leçons de la mo-
» rale, tandis que l'Europe étoit dans
» l'erreur & dans la corruption. Il a
» été le mieux partagé de tous les peu-
» ples de la terre, dans la diſtribution
» des graces de la providence. La
» religion de la Chine & la religion
» chrétienne ſe reſſemblent à bien des
» égards, ne fut-ce que dans l'adora-
» tion du même être «.

Les aſſemblées de la Sorbonne furent tumultueuſes. Les avis étoient combattus auſſitôt qu'ouverts. Le docteur *Le Sage* (**) dit que, comme la diſpute rouloit ſur des faits, & qu'on

---

(*) *Cerebrum meum cerebrum chriſtianum commoverunt.*

(**) Siéc. de Louis XIV. Cérém. Chin.

connoiſſoit mal les mœurs de la Chine, il falloit choiſir les douze plus robuſtes docteurs, & les envoyer ſur les lieux prendre une connoiſſance exacte de l'affaire. On ſe réunit à la fin pour condamner les mémoires du père Le Comte. On leur donna les qualifications les plus odieuſes.

Tant de voix, élevées contre les jéjuites, les intimidèrent. Ils écrivirent à leurs miſſionnaires de Pekin de ſçavoir au juſte dans quel eſprit on y révéroit Confucius; quelle idée on attachoit aux mots Chinois qui ſcandaliſoient en Europe, & de les éclaircir ſur ce point.

Perſonne ne méritoit plus d'être conſulté que l'empereur *Camhi* lui-même, très-verſé dans ſa langue, chef de la ſecte des lettrés, chargé d'examiner les docteurs, juge abſolu du ſens des loix, des cérémonies & des uſages de la nation. Mais, comment s'ouvrir à l'empereur, & lui cacher en même-temps les diſputes des miſſionnaires? Les jéſuites imaginèrent cet expédient: ils marquèrent, ſur du papier, que *chang-ti* ſignifie le vrai Dieu, & non le ciel matériel & viſible; que *King-tien*, écrit

de la propre main du prince, dans une tablette qu'il leur avoit donnée, veut dire, *adorez le ſeigneur du ciel*; que les cérémonies Chinoiſes ne ſont pratiquées que dans tel eſprit qu'ils déſignèrent. Cette explication briévement & clairement dreſſée, ils la firent préſenter à l'empereur, en le ſuppliant de les inſtruire s'il la trouvoit conforme à la vérité, pour en donner auſſitôt avis à quelques beaux eſprits Européens, curieux de le ſçavoir. L'empereur répondit que l'explication étoit très-bonne.

Les jéſuites crurent avoir gagné leur procès : ils inſtruiſirent, de cette déciſion, meſſieurs des miſſions étrangères, l'évêque de Conon, le pape, l'Europe entière : mais perſonne ne crut aux jéſuites. On les ſoupçonna d'en avoir impoſé à l'empereur de la Chine, de l'avoir conduit à leur gré, ainſi que tant d'autres princes dont la confiance les a ſi bien ſervis. Clément XI, craignant de décider au hazard, voulut tout voir par les yeux de *Charles Thomas Maillard de Tournon*, patriarche titulaire d'Antioche. Il l'envoya, en qualité de légat, à la Chine, muni,

diſent les jéſuites, d'un décret qui jugeoit d'avance la grande conteſtation des miſſionnaires.

Le patriarche, s'étant embarqué en 1702, ne put arriver à la Chine qu'en 1705. Les jéſuites l'annoncèrent à l'empereur, qui refuſa de le voir. Ces pères, appréhendant les ſuites de ce refus, obtinrent de ſa majeſté Chinoiſe, qu'elle donneroit audience au légat. En paroiſſant devant elle, il la remercia, au nom du chef des chrétiens, de la protection qu'elle accordoit aux miniſtres de l'évangile.

Ce compliment donna lieu à l'empereur d'entrer en quelque explication ſur les cérémonies Chinoiſes. Les jéſuites, en le conſultant, avoient eu l'adreſſe de lui cacher les brouilleries des miſſionnaires : mais il ſçut tout, moins par le légat, que par l'imprudence de ſes interprêtes. Qu'on juge de l'étonnement du prince, lorſqu'il apprit la guerre élevée entre les miniſtres d'une religion de paix, lorſqu'il vit un Européen chargé de le juger, lui, ſa cour, les Mandarins, les lettrés, les uſages & la langue de l'empire. Le légat dit qu'il s'expliqueroit

mieux, s'il ſçavoit le Chinois, mais que ſa majeſté ſeroit très-ſatisfaite ſi elle vouloit entendre un ſçavant, l'évêque de Conon.

Le mot d'*évêque* acheva d'indiſpoſer l'empereur. Néanmoins ſa majeſté pouſſa l'indulgence juſqu'à permettre que celui de Conon lui fût préſenté dans un voyage qu'elle alloit faire en Tartarie. Donnez-moi, dit le prince à Maigrot admis à ſon audience, l'explication de quatre caractères Chinois peints au-deſſus de mon trône. Celui-ci n'en put lire que deux; mais il prétendit que *King-tien* ne ſignifioit pas *adorez le ſeigneur du ciel*. L'empereur eut la patience de lui expliquer comment c'étoit préciſément la même choſe; comment les lettrés n'étoient point des athées qui admettoient ſeulement le ciel matériel: il juſtifia les honneurs que ſes ſujets rendoient aux morts. L'évêque maintint ces honneurs œuvres du diable. Eſt-ce que les chrétiens de votre évêché, dit le prince, n'obſervent pas ces pratiques? Maigrot ne ſçut que répondre. Camhi, jugeant ſes bontés pour les Européens payées d'ingratitude, le congédia dans le moment,

le bannit de ſes états, donna un décret où il l'apoſtrophoit ainſi : » Il eſt clair » que vous me cachez quelque choſe. » Vous êtes venus dans mon empire, » non pour l'éclairer, mais pour y » brouiller. Pluſieurs de mes ſujets » n'ont embraſſé votre religion que » par eſtime pour elle & pour ſes mi- » niſtres : la voilà décréditée actuelle- » ment que vos diviſions ſont connues » à la Chine. Je vous ordonne d'en » ſortir ; &, ſi je vous traite avec quel- » que rigueur, c'eſt à vous qu'il faut » s'en prendre «.

L'illuſtre protecteur des miſſionnaires, devenu ſoupçonneux, fit un règlement. Il exigea que les Européens qui voudroient reſter à la Chine ſubiroient déſormais un examen & prendroient de lui des lettres patentes.

D'autre part, le zèlé partiſan de Maigrot, le vertueux légat Maillard de Tournon eut ordre également de ſe retirer de Pekin. Ce patriarche d'Antioche s'en prit aux jéſuites ; mais il ne faut pas croire pour cela qu'il les ait chargés d'imprécations, juſqu'à dire que quand *l'eſprit infernal ſeroit venu à la Chine, il n'y auroit pas fait plus*

de mal qu'eux. On ajoute à la méchanceté de ce propos, qu'il ne fut tenu qu'après les liaiſons du patriarche avec ces pères. Il les aimoit auparavant ; il leur en avoit même donné des preuves dans ſon ſéjour aux Indes orientales. On ne décidera point s'il eut tort ou raiſon de changer à leur égard. Ses intentions parurent très-pures, & il s'arma de courage ; mais les bonnes intentions n'excuſent pas toujours les démarches précipitées. Il garda ſi peu de ménagement, en quittant Pekin, que l'empereur irrité fit revenir de Canton les préſens deſtinés au pape. Le légat crut n'avoir fait que ſon devoir. C'eſt dans l'idée de le remplir encore mieux, qu'arrivé à *Nankin* il condamna, dans un mandement, les rits de la Chine concernant les morts, & l'uſage du mot qu'avoit employé le prince pour ſignifier le dieu du ciel. Cette condamnation parut une vengeance : le légat fut puni & relegué à *Macao*, mis ſous la garde des Portugais qui le haïſſoient & qui lui défendirent d'exercer aucun acte de juriſdiction en qualité de viſiteur & de légat à *latere*, dans tous les lieux dépendans du Portugal.

Il jugea ſon autorité bleſſée. Jaloux de ſes droits, il excommunia l'évêque de Macao, le provincial des jéſuites, le capitaine général, & tout ce qu'il y avoit de Portugais diſtingués dans la ville.

Pendant toutes ces altercations, Rome lui envoyoit la barette : mais il ne jouit pas de ſa nouvelle dignité. Il eſt mort cardinal en 1710, à Macao, dans la maiſon des jéſuites, après trois ans de priſon. On ajoute cette victime à tant d'autres, miſes ſur le compte de ces pères, parmi leſquelles on remarque le ſaint évêque d'*Angelopolis*, Dom Jean de *Palafox*, l'ennemi de la ſociété, ſans l'être de Rome; & qu'on ſe flatte de voir inceſſamment placé dans les faſtes de l'égliſe. Le père *Tolomei* eut le chapeau vacant : cela donna beau jeu aux faiſeurs d'épigrammes & d'eſtampes (*).

Les partiſans du cardinal de Tournoi réclamèrent ſon corps & tous ſes

(*) Dans une qui courut à Rome, on voyoit un honnête jéſuite, aſſommant, aux pieds du pape, le cardinal de Tournon, revêtu des marques de ſa nouvelle dignité. Son chapeau tomboit ; le pape le re-

papiers. Le feu prit au vaiſſeau qui apportoit en Europe le dépôt deſiré. On accuſa les jéſuites de ce déſaſtre, parce qu'ils craignoient qu'on ne révérât comme un martyr leur malheureux priſonnier.

Sa mort les ſervit mal : le trouble augmenta. Clément XI, qui ne devoit point leur être ſuſpect, avoit à cœur l'exécution de ſa bulle *ex illa die*, qui condamne les cérémonies Chinoiſes, dans le ſens que meſſieurs des miſſions étrangères les avoient repréſentées au ſaint ſiège. Ce pape ayant peine à ſe faire obéir des miſſionnaires qui n'employoient pas le mot *tien-tchou*, ſeigneur du ciel, des évêques & vicaires apoſtoliques de la Chine qui n'oſoient

---

levoit & donnoit ces dépouilles à un autre jéſuite, en diſant qu'elles lui étoient dues à titre de bourreau. Les vers ſuivans roulent ſur la même penſée.

Tournon, l'illuſtre cardinal,
Eſt mort, à Macao, par les mains des jéſuites.
Tous les ſoins qu'ils ont pris pour lui faire du mal
N'ont fait que couronner ſon zèle & ſes mérites.
Il doit à leur fureur la gloire du martyre.
Un jéſuite, du pape, a reçu le chapeau.
Je n'y trouve point à redire :
La dépouille, de droit, appartient au bourreau.

rien prendre ſur eux, y envoya Charles-Ambroiſe Mezza-Barba, patriarche d'Alexandrie.

C'étoit un homme modéré, conciliant, adroit, fécond en reſſources; mais, ni ſes talens, ni ſa qualité de légat *à latere*, ne lui euſſent donné accès auprès de l'empereur, ſans le ſecours des jéſuites. Ce prince, mécontent du premier envoyé, ſoupçonnoit du myſtère dans la nouvelle ambaſſade, & croyoit le ſecond, venu des extrémités de l'Occident, un eſpion ſous un titre honorable. Les jéſuites raſſurèrent ſa majeſté. Après de grandes précautions, elle accorda quatre audiences à Mezza-Barba. Dans toutes quatre, il reçut des honneurs infinis, tels qu'elle n'en avoit jamais fait aux ambaſſadeurs de Ruſſie & de Corée, ni même aux princes du ſang.

Mais toutes ces diſtinctions furent balancées par beaucoup de ſujets de mortification. L'empereur lui dit que la bulle, qui condamnoit les cérémonies Chinoiſes, n'étoit (*) *qu'une flèche*

(*) Hiſt. génér. des voya. t. V. 549, *& ſuiv.*

lancée contre les jéſuites, pour ſatisfaire Maigrot Pedrini & leurs autres adverſaires; qu'il n'ignoroit pas le peu de cas qu'on faiſoit en Europe de certaines conſtitutions des papes; que le pape *eſt un chaſſeur aveugle qui tire dans l'air au hazard;* qu'il étoit étonné de voir les miſſionnaires, au lieu de n'avoir tous qu'une ame, s'appeller l'un *prêtre ſéculier*, l'autre *franciſcain*, celui-ci *dominicain*, & celui-là *jéſuite*. » Eſt-ce » au pape, ajouta-t-il, à décider ſur les » affaires de la Chine, pendant que je » ne juge point de celles de l'Europe? » Je vois qu'il ſe trouve peu de pro- » bité dans les nations étrangères, au » lieu que celle des Chinois abhorre » l'artifice & la fraude «.

Le réſultat des converſations fut qu'on lui donneroit la bulle du pape traduite. Après avoir été quelques jours à l'examiner, il la renvoya avec ces mots écrits de ſa propre main au bas (*). » Il réſulte de la lecture de cette conſ- » titution, qu'elle ne regarde que de » vils Européens. Les diſputes qu'ils

(*) Hiſt. génér. des voya. l. V. 553.

» ont entr'eux, ſont d'une violence à » laquelle rien ne reſſemble. Il ne con- » vient pas qu'ils aient la liberté de » prêcher leur loi. Les chaſſer eſt l'u- » nique moyen de prévenir de fâcheu- » ſes conſéquences «. Il fut curieux de comparer la bulle avec le mandement de l'évêque de Conon. La reſſemblance le frappa. » S'il eſt vrai, dit-il, com- » me les chrétiens l'aſſurent, que le » pape ſoit aſſiſté par les inſpirations » du ſaint Eſprit, c'eſt Maigrot qui » eſt le ſaint Eſprit des chrétiens «.

Tous les miſſionnaires craignoient les ſuites de la colère de l'empereur: ils voyoient leur perte écrite dans la bulle fatale. Les jéſuites vouloient que le légat la fît révoquer, ou du moins qu'il en ſuſpendît l'exécution, & qu'il informât Rome des effets qu'elle avoit produits. Ils juroient d'une part, avec leur père *Laureati* (*), viſiteur, de l'obſerver, & de l'autre, ils alloient contre leur promeſſe. Le légat répondoit que les ordres du pape étoient formels, & qu'on les exécuteroit; qu'il n'enten-

(*) Hiſt. gén. des voya. t. V. 536.

droit jamais à des arrangemens idolâtriques ; que *le remède étoit pire que le mal.*

Dès-lors la religion eût été perdue ſans retour, à la Chine, ſans habileté des jéſuites & le bon ſens qu'eut le légat de ſe prêter à la fin aux circonſtances. Il ramena ſa majeſté Chinoiſe par une requête fort humble qu'il lui fit préſenter. Il y diſoit : » Je me rendrai » auprès du ſouverain pontife, & je » ne manquerai pas de l'informer ſoi- » gneuſement & fidélement des inten- » tions de votre majeſté. Dans l'inter- » valle, je laiſſerai ſubſiſter les choſes » dans l'état où je les ai trouvées, & je » communiquerai au ſaint père tout » ce que votre majeſté trouvera bon » de m'ordonner. Je n'oublierai rien » pour me procurer l'honneur de re- » paroître devant elle «.

Dans ſon audience de congé, il reçut l'acceuil le plus favorable. L'empereur le fait monter ſur ſon trône, lui préſente une coupe pleine de vin, le charge de préſens magnifiques pour le pape & pour le roi de Portugal, l'exhorte à lui donner de ſes nouvelles, à preſſer ſon retour, à faire recrue de

gens de lettres & de bons médecins pour la Chine, à faire un choix des meilleures cartes géographiques & des livres les plus eſtimés en Europe, concernant les mathématiques. Il prend les mains de Mezza-Barba, les ſerre entre les ſiennes, lui marque la différence qu'il fait de légat à légat, de lui au cardinal de Tournon qu'il appelloit un homme ſans eſprit & ſans jugement, & ſur lequel il plaiſantoit beaucoup: car ce prince étoit porté naturellement à la raillerie. Il ne ſe refuſoit aucun bon mot, & mettoit ſouvent par-là ſes courtiſans dans l'embarras. Les gens à talent lui en impoſoient. Il aimoit & protégeoit les jéſuites qui lui fourniſſoient des mathématiciens, des horlogers & des peintres, & qui lui fondoient du canon. Du reſte, il les leurroit de paroles & de belles promeſſes. Il ne fut jamais chrétien dans le cœur. Son teſtament, qu'on répandit après ſa mort, dans toute l'Europe, le prouve bien. Il y donne ſon ame aux élémens.

Mezza-Barba quitta la Chine, en recommandant à tous les miſſionnaires, par une lettre paſtorale, de vivre

en paix, & ſoumis à l'égliſe. Il revit l'Europe en 1722. Heureuſement pour lui, il ſe trouva libre de l'engagement qu'il avoit pris de recommencer un ſi long & ſi critique voyage, l'empereur *Camhi* étant mort le 20 décembre de la même année. Ying-Ching, ſon ſucceſſeur, fut à peine ſur le trône, qu'on ſe plaignit que les miſſionnaires, ſurtout ceux de la province de Fokien, ruinoient les loix fondamentales, & troubloient la tranquillité de l'empire. Ils eurent ordre, par un édit du 10 février 1723, de ſe retirer à Canton. Leurs égliſes, au nombre de trois cent, furent brûlées ou employées à d'autres uſages, ſans aucune eſpérance de rétabliſſement.

Voilà l'iſſue funeſte de cette querelle des jéſuites & de meſſieurs des miſſions étrangères. Le chriſtianiſme fut chaſſé de la Chine comme il l'avoit été du Japon, du Tong-King, de la Cochinchine, de Siam & de pluſieurs autres parties des Indes orientales. En Europe, on rejette tous ces maux ſur les jéſuites. On les accuſe d'avoir voulu interrompre à la Chine, dans la famille impériale, l'ordre de

la ſucceſſion au trône : mais ils diſent, pour leur juſtification, qu'après l'édit de 1723, la cour de Pekin en garda pluſieurs pour la réformation du calendrier. Ils ajoutent qu'elle les eſtime encore, & que ce ſont eux qui, dans l'empire le plus vaſte & le plus floriſſant, conſervent les reſtes du chriſtianiſme.

Les anciennes haines ſe reveillent de temps en temps. Quelques particuliers d'un corps célèbre s'oublient-ils, meſſieurs des miſſions étrangères, ou leurs partiſans, les relèvent avec complaiſance. On démaſque de faux apôtres ; on publie leurs manœuvres, leurs intrigues, leur négoce, leurs foibleſſes. De quelles accuſations affreuſes des miſſionnaires jéſuites ſont chargés dans une lettre de l'évêque de Nankin à Bénoît XIV, le 3 novembre 1748 ! Le prélat y gémit ſur la conduite ſcandaleuſe du père Joſeph, ſupérieur de la miſſion, devenu l'effroi des familles. Ces déſordres ſont de la nature de *las porquerias* que *los padres*, diviſés entr'eux, ſe ſont plus d'une fois reprochées.

MÉDECINS
CONTRE
MÉDECINS.

Ils ont ſouvent été oppoſés les uns aux autres. De tous les corps qui ont éprouvé des diviſions inteſtines, aucun n'en a ſouffert de plus violentes que celui des médecins. Nous ne nous arrêterons qu'à celles qui ont fait un grand bruit. On jugera de quoi dépend notre vie ou notre mort, & combien eſt cruelle la variation dans les méthodes de ces meſſieurs.

Remontons ſeulement au ſeizième ſiècle. L'uſage de l'antimoine (*) fit

(*) C'eſt-à-dire, *contraire aux moines*, parce qu'un moine Allemand qui cherchoit la pierre philoſophale, ayant jetté à quelques animaux de l'antimoine dont il ſe ſervoit pour avancer la fonte de ſes métaux, & ayant reconnu que ces animaux, qui furent purgés très-violemment, en étoient devenus bien plus gras, voulut répéter cette expérience ſur les moines ſes confrères, & que l'eſſai lui réuſſit ſi mal, qu'ils en moururent tous. Ce mot peut avoir une autre étimologie. Le plus ſouvent l'antimoine eſt en mine ou mêlé avec des matières étrangères : c'eſt pour cela qu'on lui a donné le nom d'antimoine, comme n'étant preſque jamais ſeul.

alors élever une conteſtation très-vive parmi les médecins. On avoit découvert, par quelques préparations chymiques, que ce remède renfermoit une propriété purgative. L'obſervateur & quelques perſonnes auſquelles il fit part de ſon ſecret, l'employèrent avec ſuccès : mais de vieux médecins qui euſſent été trop humiliés de changer leur marche, & de paroître avoir ignoré quelque choſe, n'en jugèrent pas la découverte meilleure. Ils ſoutinrent l'opinion contradictoire, & prétendirent que l'antimoine avoit une qualité vénéneuſe qu'aucune préparation ne pouvoit corriger. Par reſpect pour eux & pour l'obſervance des règles, toute la faculté jugea de même : elle défendit, par un décret ſolemnel, l'uſage de l'antimoine.

Le parlement vint à l'appui de la faculté, & fit la même défenſe par un arrêt de 1566. La prévention de ce remède a été ſi grande & a duré ſi longtemps, qu'un fort habile médecin, nommé Paulmier, fut chaſſé de la faculté, en 1609, pour s'en être ſervi. Ses confrères furent ſes délateurs, & ſollicitèrent contre lui l'exécution de l'arrêt.

La perſuaſion donne toujours du courage. Malgré la double autorité du parlement & de la faculté de médecine, quelques perſonnes employoient ce médicament. Il fit même la réputation & la fortune de pluſieurs. Ils eurent le crédit de faire comprendre l'antimoine parmi les remèdes purgatifs, dans l'*Antidotaire* ou *Traité pour la compoſition des médicamens*, publié en l'année 1637, par l'ordre de la faculté.

Se relâcher ſur ce point, c'étoit preſque révoquer authentiquement l'ancien décret. Auſſi quelques médecins en prirent-ils occaſion de ſoutenir hautement, dans les écoles, que ce remède étoit d'une grande reſſource en certains cas. La plus grande partie de la faculté s'oppoſa encore à cette nouvelle doctrine, & empêcha qu'on ne l'enſeignât publiquement. Ce ne fut qu'environ l'an 1650 que, ce même remède devenu d'un uſage plus fréquent par la conſtance de quelques médecins à s'en ſervir & à le recommander, la queſtion, ſi l'on pouvoit l'employer, fut rendue problématique. Depuis ce temps-là, pluſieurs auteurs ont écrit pour & contre l'uſage de l'an-

timoine. Gui Patin, que ſes grandes connoiſſances dans la médecine ont moins fait connoître que ſes lettres ſatyriques, remplies de traits haſardés, & principalement ſur la religion, le regarda toujours comme un poiſon, & n'oublia rien pour le décrier. Il avoit dreſſé un gros régiſtre de ceux qu'il prétendoit avoir été victimes des partiſans de ce remède. Il nommoit ce régiſtre, le *martyrologe de l'antimoine.*

La plupart des médecins, diviſés à ce ſujet, étoient d'ailleurs à l'uniſſon pour les invectives. A tous les reproches que pouvoient ſe faire des ſectateurs d'Hypocrate & de Galien, ils ajoutèrent des accuſations particulières, des perſonnalités diffamantes. Jamais la dignité doctorale ne fut plus compromiſe. La querelle devint ſi dangereuſe, qu'il fallut recourir à l'autorité. Le parlement ordonna que la faculté s'aſſembleroit pour décider définitivement.

Les docteurs s'aſſemblèrent en effet au nombre de cent deux, le 29 de mars 1666. Quatre-vingt douze furent d'avis de mettre le vin émetique au rang des remè[illegible] En conſé-

quence, la faculté fit un décret par lequel elle approuva l'uſage de l'antimoine. Le parlement ſe règla ſur cette déciſion, & le permit auſſi le dixième d'avril ſuivant. On eut la liberté d'écrire & de diſputer ſur ce remède; liberté qu'on s'étoit donnée par anticipation & avec un acharnement incroyable.

La transfuſion du ſang d'un animal dans un autre, fit naître à peu près, vers le même temps, de grandes diſputes dans les écoles. Un médecin Anglois ſe donna pour l'inventeur de cette transfuſion. Il en avoit fait publiquement l'expérience à Oxfort. D'autres prétendent qu'elle avoit auparavant été propoſée à Paris. On trouve la manière de la faire dans les journaux d'Angleterre & de France de l'année 1667. Le parlement de Paris vit des abus, & défendit, cette même année, par un arrêt, de répéter l'expérience de la transfuſion ſur des hommes.

La circulation du ſang eſt une découverte d'une toute autre importance: elle conſiſte dans un mouvement qui le fait aller ſans ceſſe du cœur dans toutes les parties du corps, par le

moyen des artères, & revenir, de ces mêmes parties, au cœur, par le moyen des veines. Guillaume Harvei, médecin Anglois, la découvrit. Il l'enſeigna d'abord dans ſes leçons, la démontra enſuite par des expériences, & la publia en donnant ſa *Diſſertation anatomique ſur le mouvement du cœur & du ſang*. Les médecins s'opposèrent vigoureuſement à cette opinion, & traitèrent Harvei de viſionnaire. Ils lui firent des noirceurs, & voulurent le perdre auprès de Jacques premier & de Charles premier, dont il étoit médecin. Il ſe défendit, il repliqua, il répéta les expériences, & la vérité ſe fit jour. Il fallut ſe rendre à l'évidence: mais on le perſécuta d'une autre manière. Lorſqu'il eut communiqué ſon idée à ſes confrères, ils dirent qu'elle étoit abſurde & nouvelle; & lorſqu'ils ne purent s'empêcher d'applaudir & de la recevoir, ils prétendirent qu'elle étoit très-ancienne

Les uns voulurent en donner tout l'honneur à des philoſophes ou à des médecins Grecs; d'autres à de ſages Chinois; quelques-uns à Salomon; d'autres à un moderne Italien, Fra-

Paolo Sarpio, qui ne communiqua ſon ſecret qu'à un ami, lequel ami, craignant l'inquiſition, n'eut garde de le révéler, & ſe contenta de le développer dans un écrit, mis après ſa mort dans la bibliothèque de ſaint Marc, & gardé très-myſtérieuſement. Harvei, dans un voyage qu'il fit en Italie, fut aſſez habile, ajoute-t-on, pour avoir connoiſſance de tout; &, à ſon retour en Angleterre, pays de liberté, il écrivit ſur la circulation du ſang, la démontra & s'attribua la gloire de cette découverte. C'eſt ainſi que l'envie rabbaiſſe toujours le mérite des contemporains, qu'elle a voulu diminuer celui de Chriſtophe Colomb & de preſque tous les inventeurs plus ou moins admirables.

Vers la fin du ſiècle paſſé, les médecins de Paris eurent enſemble beaucoup d'autres conteſtations, au ſujet de la levure de bière. Il étoit revenu, de pluſieurs endroits, à la police, que cet uſage étoit dangereux. La faculté de médecine, conſultée par le lieutenant de police, de la Reynie, députa quatre de ſes membres, pour en venir à un examen. Sur leur rapport, elle

déclara que les craintes n'étoient que trop bien fondées, & condamna la levure, comme très-contraire à la ſanté, par un décret du 24 mars 1668.

Le peuple, qui s'allarme aiſément, craignit d'aller contre cette défenſe. Au lieu de prendre du petit pain chez les boulangers de Paris, il en achetoit de ceux de Goneſſe. De fort honnêtes cabaretiers, ſurtout, en uſoient ainſi. L'ordre de la police étoit troublé. Les boulangers de Paris ſe plaignirent, & dirent qu'ils avoient ſeuls le privilège de faire du petit pain. Les cabaretiers répondirent que leur petit pain étant fait avec de la levure de bière, qui paſſoit pour mal ſaine, ils étoient obligés de ſe pourvoir ailleurs. L'affaire fut portée au parlement. Avant que de faire droit aux parties, il ordonna que ſix docteurs en médecine donneroient leurs avis ſur la compoſition du petit pain & ſur la qualité de la levure.

Ces ſix docteurs ne s'accordèrent pas. Quatre opinèrent conformément à l'ancien décret: les autres deux ſoutinrent que la levure ne ſçauroit être nuiſible, pourvu qu'elle fût bien conditionnée & bien employée. Entre les

mauvaiſes raiſons qu'on oppoſoit à cet avis, celle-ci eſt remarquable. » Puiſ- » qu'il n'a pas prévalu, ſans doute » qu'il faut le rejetter encore. La fa- » culté ne décide pas légèrement. En- » fin, c'eſt une affaire jugée par un » décret, dans une aſſemblée de qua- » tre-vingt docteurs, à la pluralité des » ſuffrages «.

On répondit à toutes les objections, & l'on déclara, pour l'honneur de la faculté, que, de ces quatre-vingt docteurs préſens, il y en eut juſqu'à trente-trois qui approuvèrent l'uſage de la levure, & que, parmi les abſens, pluſieurs penſoient de même.

Il eſt encore plus ordinaire, dans ce corps, que partout ailleurs, de voir qu'on ſe décide non ſur la force des raiſons, mais ſur le nombre des opinans. Les voix furent comptées dans une queſtion de phyſique. Le lieutenant général de police & le procureur du roi au Châtelet, remontrèrent au parlement que, par la contrariété des avis des médecins, cette queſtion demeuroit indéciſe, & qu'on étoit au moins en doute ſi l'uſage de la bière n'eſt point contraire à la ſanté. Le par-

lement, ſans avoir égard à ce doute, permit aux boulangers de ſe ſervir de levure, à condition qu'elle ſeroit priſe dans Paris, fraîche & non corrompue.

Ces détails paroîtront peu dignes du lecteur. On ne s'y ſeroit point arrêté, ſi la police & des cours ſouveraines ne fuſſent intervenues. On eût paſſé ſur tout cela comme on paſſe ſur cette foule de petites querelles qui déchirent continuellement & néceſſairement tout corps où l'on cherche à s'inſtruire, & qui ne ſont que de ſimples partages d'opinions.

LES MÉDECINS, ET LES CHIRURGIENS.

CETTE querelle, ſi longue & ſi vive, eſt l'effet d'une jalouſie de profeſſion. Les médecins croyoient que la leur méritoit la prééminence ſur celle des chirurgiens. Les premiers ne vouloient point d'égaux, & ceux-ci de ſupérieurs. L'expoſition des manœuvres, des tracaſſeries & des emportemens qu'on a vus de part & d'autre, fera connoître quel eſt l'eſprit de pluſieurs de ces hommes, qui ne devroient point en avoir d'autre que celui de l'application au bien & à la conſervation de l'humanité.

Le point de la conteſtation rouloit ſur l'état des chirurgiens. Pendant plus de quatre mille ans, ils n'ont point été diſtingués des médecins : les mêmes hommes exerçoient deux arts ſi différens. Cette union étoit autoriſée par les loix. Auſſi les nations étrangères, chez

qui l'uſage a plus d'empire que parmi nous, comprenoient encore, il n'y a pas long-temps, la chirurgie ſous le nom de médecine. Elles furent ſéparées, parce que les médecins-chirurgiens trouvèrent leur avantage à ſacrifier l'une à l'autre. La chirurgie n'eſt guère favorable à la cupidité. Hors les temps de guerre, elle n'exerce preſque ſes fonctions que ſur le peuple. Elle n'eſt point attrayante par elle-même, puiſqu'elle bleſſe notre délicateſſe & notre ſenſibilité. La médecine, au contraire, donne accès auprès des riches & des grands, & préſente moins de ſujets de dégoût. Ces conſidérations firent qu'on s'attacha à la partie médicale, & qu'on abandonna la chirurgie. Ceux qui avoient le plus de réputation dans ces deux arts, donnèrent l'exemple.

Cependant, en renonçant à l'exercice de la chirurgie, ils s'en réſervèrent la direction. Ils en commirent les fonctions aux barbiers, qui eurent auſſi l'application des remèdes extérieurs. Dès-lors le chirurgien ne fut plus qu'un manœuvre. Obligé de ſe conduire par d'autres lumières que par les ſiennes;

ſervilement reduit au manuel des opérations, il perdit toute l'eſtime attachée à ſon état par les belles cures & par les excellens ouvrages de tant de grands maîtres.

On ne ſentit pas d'abord tout le danger de cette ſéparation de la ſcience d'avec l'art d'opérer. Pendant le temps que vécurent ceux qui avoient exercé avec beaucoup de réputation la médecine, conjointement avec la chirurgie, leur habileté fut ſuffiſante pour diriger l'automate ou le chirurgien opérateur : mais, lorſqu'on n'eut plus ſous les yeux l'exemple de ces brillantes opérations, par leſquelles on ſauvoit la vie à tant d'hommes, on connut combien une telle déſunion étoit nuiſible. Le chirurgien ignorant n'oſoit ſe déterminer à opérer, & le médecin nullement verſé dans ce genre, n'oſoit prendre ſur lui d'ordonner. L'abandon étoit le ſeul parti qui reſtât, & la prudence même le dictoit. Point de reſſources, par conſéquent, pour mille infortunés.

La chirurgie Françoiſe évita la première ces inconvéniens : long-temps avant le règne de François premier,

elle faiſoit un corps lettré, mais qui s'occupoit uniquement de ce qui la regardoit. Une légiſlation dont on ne peut trop louer la ſageſſe, lui avoit aſſuré le ſeul état convenable. De bonnes études, loin d'être défendues à ſes membres, leur étoient recommandées. Ils n'avoient de conſeils à prendre que d'eux-mêmes. Ils poſſédoient la totalité de la ſcience qui appartient à l'art de la chirurgie : auſſi pluſieurs jettèrent un grand éclat à la renaiſſance des lettres, & contribuèrent à la gloire du monarque qui les aimoit. Ils furent mis au rang de ces ſçavans qui, par la connoiſſance des langues, ouvrirent les tréſors des Grecs & des Latins.

Quoiqu'ils puſſent s'élever à des choſes de génie, & faire une étude de tout ce qui avoit rapport à leur profeſſion, ils étoient cependant contraints de reſter dans leur ſphère. Ils ne faiſoient uſage de leur talent, que pour les maladies extérieures. Les internes ne les regardoient point, & faiſoient le partage des phyſiciens ou médecins. La ſcience étoit liée à l'art par des nœuds qu'on croyoit indiſſolubles. Il n'étoit pas à craindre que le chirurgien éclairé

voulût ſuivre une autre profeſſion ; qu'il ouvrît ſon cœur à l'ambition & à l'intérêt : ſon amour-propre étoit aſſez flatté. Il ſembloit que tout étoit prévu, & qu'on avoit été au-devant de tous les ſujets de conteſtation : mais les loix les plus ſages ne ſçauroient prévenir les effets des paſſions & toutes les formes qu'elles peuvent prendre.

La qualité de gens de lettres, dans les chirurgiens, qui eût dû leur attirer l'eſtime, fut ce qui révolta. Trop de mérite peut-être cauſa la jalouſie des médecins. Ils s'intriguèrent, ils ſuſcitèrent des procès & des guerres violentes. Plus courtiſans, & en plus grand nombre que les chirurgiens ; habiles à ſe faire des amis & des protecteurs ; agréables à des malades imaginaires & titrés ; fêtés dans certaines maiſons, & regardés comme des oracles ; accrédités à la cour, ils crurent voir le moment favorable d'abbaiſſer l'école de chirurgie.

Rien n'avilit plus un corps que de l'étendre & d'en faciliter l'entrée à des perſonnes du commun. Sur ce principe de politique, la faculté de médecine appella les barbiers : elle leur confia le ſe cours

de la chirurgie miniſtrante ; enſuite elle les initia aux fonctions des grandes opérations : enfin, elle parvint à faire unir les barbiers au corps des chirurgiens. La chirurgie, dégradée par cette aſſociation, tomba dans le mépris : elle fut dépouillée, en 1660, par un arrêt ſolemnel, de tous les honneurs littéraires. Ainſi les médecins réuſſirent dans leur vengeance.

Il eſt vrai que les lettres ne furent jamais étrangères au corps de la chirurgie, mais elles y furent moins floriſſantes. Elles ceſsèrent d'être cultivées par le plus grand nombre. Il ne reſta, dans le nouveau corps, dans cet aſſemblage de gens à talens & d'hommes groſſiers, que les anciennes lumières, & il ne s'en formoit plus de nouvelles. Les maîtres de l'art en conſervèrent la théorie comme un feu ſacré, toujours prêt à s'éteindre, & la tranſmirent fidèlement à leurs ſucceſſeurs. Ils reſſentoient cet intérêt vif & tendre qu'inſpire aux ames bien nées tout corps auquel on appartient. Ils n'étoient jamais plus ſatisfaits, que lorſque, dans quelques-uns de leurs nouveaux aſſociés, ils pouvoient démêler une ſorte de mé-

rite, une teinture de lettres, donnée par une heureuſe éducation, ou le défaut d'éducation, réparé par des talens marqués. Inſenſiblement le moindre barbier, flatté de ſon aſſociation, conçut des ſentimens de vaine gloire. Il ſe crut l'émule des enfans d'Hypocrate, & ne voulut point qu'une école cédât à l'autre. Il montra le zèle le plus vif pour une cauſe devenue la ſienne.

On avoit toujours des eſpérances que la chirurgie ſortiroit de ſon état d'aviliſſement. Le dépôt de la doctrine qu'on y conſervoit, en étoit un préſage : mais les précautions qu'il falloit prendre pour le tranſmettre, étoient trop humiliantes. On agiſſoit par des voies de fait & non de droit : on enſeignoit furtivement & non publiquement. Cette poſſeſſion de la doctrine, dans laquelle on ſe maintenoit, n'étoit point une poſſeſſion d'état, une poſſeſſion autoriſée & reçue comme celle des autres connoiſſances. Ce caractère lui manquant, il n'étoit pas poſſible qu'elle ſe ſoutînt long-temps. La théorie devoit tôt ou tard être ſéparée des opérations de l'art ; & la chirurgie ſe voyoit à la veille de ſa ruine. Il étoit

d'une extrême importance pour elle de rétablir les dictées & les lectures. Pour faire paſſer ſes préceptes & ſes connoiſſances à ſes élèves, elle n'avoit que la tradition, voie bien foible, mais reſſource qu'euſſent voulu encore lui enlever les médecins. Ils cherchèrent tous les moyens de tenir la chirurgie dans l'obſcurité, & d'empêcher que cette école ne ſe relevât, ne diſputât un jour d'éclat & de ſcience avec la leur, & ne devint une ennemie formidable.

Malheureuſement les chirurgiens avoient mille obſtacles à vaincre : ils gémiſſoient dans l'oppreſſion. Les préjugés du public ne leur étoient pas même favorables. Il croyoit que la ſcience devoit être totalement étrangère à leur profeſſion, & qu'ils devoient ſe borner toujours au méchaniſme. Pour rendre à leur art ſon indépendance naturelle & la nobleſſe dont il eſt ſuſceptible ; pour l'élever au niveau de la médecine, il falloit une loi ſouveraine qui le rappellât à ſon état primitif. On ſe flatta que cette loi ſeroit donnée en voyant, en 1724, l'établiſſement de cinq démonſtrateurs

royaux qui devoient enſeigner la théorie & la pratique de l'art. Elle parut ſurtout annoncée en 1731, par la formation de l'*académie royale de chirurgie dans le corps de ſaint Côme.* Enfin, l'impreſſion du premier volume des *Mémoires* de cette nouvelle compagnie, fut l'époque favorable où il plut au roi de prononcer. Les termes dans leſquels eſt conçue cette loi, ſont bien honorables pour la chirurgie. C'eſt ſon plus beau ſujet de triomphe, & la plus grande marque de mortification que puſſent recevoir les médecins, qui ſe livrèrent inutilement à des plaintes & à des clameurs.

L'édit commence par reconnoître la chirurgie pour un art ſçavant, pour une vraie ſcience, qui ne mérite pas moins que toutes les autres de l'eſtime & de la conſidération. Il vante les ouvrages ſortis de l'école de ſaint Côme, l'étendue de ſes connoiſſances, l'importance de ſes découvertes, le cas qu'ont fait d'elle les rois prédéceſſeurs, attentifs à la conſervation de la vie humaine. » Les chirurgiens de *robe-courte*, » ajoute-t-il, ayant eu la facilité de » recevoir parmi eux, ſuivant les let-

» tres-patentes du mois de mars 1656,
» enregiſtrées au parlement, un corps
» entier de ſujets illitérés qui n'avoient
» pour partage que l'exercice de la
» barberie, & l'uſage de quelques par-
» ſemens aiſés à mettre en pratique ;
» l'école de chirurgie s'avilit bientôt
» par le mêlange d'une profeſſion in-
» férieure ; enſorte que l'étude des let-
» tres y devint moins commune qu'el-
» le ne l'étoit auparavant : mais l'ex-
» périence a fait voir combien il étoit
» à deſirer que, dans une école auſſi
» célèbre que celle des chirurgiens de
» ſaint Côme, on n'admît que des ſu-
» jets qui euſſent étudié à fond les
» principes d'un art, dont le véritable
» objet eſt de chercher dans la prati-
» que, précédée de la théorie, les rè-
» gles les plus ſures qui puiſſent réſul-
» ter des obſervations & des expé-
» riences. Et, comme peu d'eſprits
» ſont aſſez favoriſés de la nature pour
» pouvoir faire de grands progrès dans
» une carrière ſi pénible, ſans y être
» éclairés par les ouvrages des maîtres
» de l'art, qui ſont la plupart écrits
» en Latin, & ſans avoir acquis l'ha-
» bitude de méditer & de former des

» raiſonnemens juſtes par l'étude de la
» philoſophie, nous avons reçu fa-
» vorablement les repréſentations qui
» nous ont été faites par les chirur-
» giens de notre bonne ville de Paris,
» ſur la néceſſité d'exiger la qualité de
» maître-ès-arts de ceux qui aſpirent
» à exercer la chirurgie dans cette
» ville, afin que leur art y étant porté
» par ce moyen à la plus grande per-
» fection qu'il eſt poſſible, ils méritent
» également, par leur ſcience & par leur
» pratique, d'être le modèle & les gui-
» des de ceux qui, ſans avoir la même
» capacité, ſe deſtinent à remplir la
» même profeſſion dans les provinces
» & dans les lieux où il ne ſeroit pas
» facile d'établir une ſemblable loi «.

Toutes ces raiſons, en faveur du rétabliſſement des lettres dans le corps de la chirurgie, ne ſatisfirent point les médecins. Pour juſtifier leurs plaintes & leur murmure, ils prétextèrent la qualité de bons citoyens : ils voulurent faire regarder la déclaration comme très-funeſte à l'état, comme une innovation préjudiciable au bien public & même au progrès de la chirurgie, & lui diſputèrent les prérogatives qu'elle

vouloit s'attribuer. Les chirurgiens ne ſe laiſsèrent point abbatre par ces attaques, auxquelles ils devoient s'attendre. Ils répondirent ou crurent répondre à tout, de manière à ne point laiſſer de replique. Le gouvernement leur parut n'avoir jamais rien fait de plus ſage que de les laver de leur ignominie; que de rompre le contrat d'union avec les barbiers; que de rétablir, dans ſes premiers droits & privilèges, une école dont l'aviliſſement faiſoit le malheur des campagnes, des villes & ſurtout des armées. Leurs prétentions oppoſées à celles des médecins, occaſionnèrent des propos vifs & des diſputes particulières. De l'animoſité réciproque, on en vint à des procès. Il parut, de part & d'autre, des *factums* & des *mémoires*, où chacun diviniſoit ſon art, & où l'on appuyoit moins ſa cauſe de bonnes raiſons, qu'on ne la gâtoit par des perſonnalités. Ils ſont un mêlange de vérités dures & de plaiſanteries.

Si l'on veut croire les médecins, la raiſon eſt de leur côté. L'univers ne ſçauroit ſubſiſter ſans eux. Dieu les a donnés aux hommes dans ſa bonté. Ils

ſont la ſauve-garde du corps humain. Leur eſprit eſt ce feu précieux dérobé par Promethée à la divinité. Ils n'ignorent rien : ils connoiſſent parfaitement toutes les maladies & leurs ſymptômes. *Ils ont des principes & des axiomes auſſi certains que ceux de la géométrie.* Dans la chirurgie, au contraire, on eſt d'une ignorance craſſe, toujours en doute ſur le choix & la vertu des remèdes, ſur les accidens inſéparables des plus légères opérations. Cette école mérite bien le titre d'*académie d'anières de ſaint Côme.* Ceux qui la compoſent, doivent ſe croire trop honorés d'*être valets des médecins, pour ne pas dire eſclaves.* On les a, de tout temps, appellés *bourreaux.* Ce ſont des voleurs qui » pillent tous les arts, la phyſique, » la chymie & toute la matière médi- » cale..... Ils ſe laiſſent emporter à » l'ambition d'avoir chez eux des chy- » miſtes, des pharmaciens, des diſtil- » lateurs, des droguiſtes; de faire des » emplâtres & ſemblables compoſi- » tions, Dieu ſçait comment. Puis, » s'ingérant de manier les minéraux » ou les métaux, ils oſent en venir » juſqu'à préparer le mercure «. Ils

s'arrogent le droit de traiter les maladies vénériennes. Si l'inoculation vient en mode, ils voudront encore exercer leur ta ent en ce genre. Malheur à qui ſe trouve obligé de recourir à leur miniſtère. Ils ſe jouent d'un homme déſeſpéré qui craint également la vie & la mort, empreſſés de faire des expériences. Ils profitent de ſes cris & de ſes douleurs pour le dépouiller ſouvent du plus étroit néceſſaire.

La plupart de ces reproches ne pourroient-ils pas tomber également ſur les médecins ? Mais, contentons-nous de rapporter les louanges ſingulières que leur donne, dans un de ſes ouvrages, Andry, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, & journaliſte des ſçavans. » Les méde-
» cins, dit-il, ont beaucoup de reli-
» gion : ils ont eu des ſaints. Pluſieurs
» ont compoſé des livres de piété, &
» même des livres de théologie & de
» controverſe. Les chirurgiens n'ont
» encore eu aucun ſaint de leur pro-
» feſſion. Saint Côme & ſaint Damien
» n'ont point exercé la chirurgie ; &
» c'eſt ſans fondement que les chirur-
» giens les ont choiſis pour leurs pa-

trons. Enfin, on ne peut citer aucun » livre de dévotion de la façon d'un » chirurgien «. On ne ſe douteroit point de cet éloge, ſurtout après avoir lu le livre des ſçavans, accuſés d'athéiſme, & dans lequel les médecins ne jouent pas le moindre rôle.

Les chirurgiens, en ſe défendant, ne ſe prévalurent point d'une dévotion exemplaire, de la liſte des ſaints, dont ils rempliſſent le calendrier : ils ſe juſtifièrent du reproche d'ignorance; ils ſe vantèrent d'éclipſer bientôt les plus grandes lumières, d'inſtruire le monde par la néceſſité de cultiver les lettres, & par l'ardeur que donnent les nouveaux établiſſemens. Ils rappellèrent des édits peu favorables à la faculté de médecine; entr'autres, celui de Henri II, qui porte que, ſur la plainte des héritiers des perſonnes décédées par la faute des médecins, il en *ſera informé comme des autres homicides, & ſeront, les médecins mercénaires, tenus de goûter les excrémens de leurs malades, & de leur impartir toute autre ſollicitude ; autrement ſeront réputés avoir été cauſe de leur mort.* Dans le préambule de la même ordonnance, que la

faculté de Paris n'a eu garde d'enregiſtrer, il eſt dit que les médecins porteront une *couleur cérulée, qui eſt une couleur funeſte, parce qu'ils en font plus mourir qu'ils n'en ſauvent.* Les chirurgiens ne répondirent à l'idée burleſque de vouloir qu'ils ſoient les *valets des médecins*, que par cette réflexion toute ſimple: les eſclaves auroient donc des eſclaves ; car on ſçait que, chez les Romains, la plupart des médecins étoient des eſclaves ou des affranchis. Les chirurgiens ſoutenoient que le traitement des maladies vénériennes étoit de leur reſſort, ainſi que l'inoculation. Ils ajoutoient qu'elle ſeroit déjà généralement reçue en France, ſi pluſieurs membres de la faculté de médecine, en feignant de l'approuver, ne s'y oppoſoient réellement, ne craignoient de perdre la cure d'une maladie preſque générale & lucrative, & ne mettoient, ſur le compte des prêtres, une défenſe qui n'eſt que l'effet de la jalouſie. Les chirurgiens renvoient leurs adverſaires à Molière, pour les rendre modeſtes. Ils diſoient que ce comique n'avoit point chargé les portraits, que les médecins ſont encore tels qu'il les a re-

préſentés. Dans les receptions, même pédanterie & même étalage de la dignité doctorale. Dans les conſultations, même verbiage, même contrariété de ſentimens, mêmes querelles & mêmes injures, même routine pour l'ordonnance des remèdes, même entêtement pour l'obſervation des règles & des formes, bien ou mal entendues. Dans les viſites, même eſprit d'intérêt, même attention à les multiplier, en prolongeant la maladie, à préférer aux malheureux les perſonnes en crédit ou qui ont de l'opulence.

Aux bons mots de Molière, on joignit ceux de Samuël Sorbière qui parle ainſi des médecins : » Ils ſont dans la » connoiſſance de la phyſique comme » les quinze-vingt ; & tout le reſte du » peuple eſt comme les aveugles pro- » vinciaux qui ne ſçavent point les » êtres de Paris. Les quinze-vingt » vont à tâtons par les rues, &, par » une longue habitude, trouvent les » égliſes où ils ont affaire, ſans les » voir, ni ſans ſçavoir comme elles » ſont faites : les médecins en font de » même dans le corps humain, dont » ils ſçavent les êtres par je ne ſçais

» quelle routine, qui les conduit heu-
» reuſement là où ils veulent aller, &
» en des endroits qu'ils ne connoiſſent
» pas «. Sorbière ajoute que chaque médecin ſe croit un être important, & vante beaucoup ſa méthode & ſa pratique particulière, mais que la pratique d'eux tous peut être définie » l'impu-
» dence de dire de ſottes raiſons d'un
» mal, comme ſi elles étoient vérita-
» bles ; la témérité d'ordonner des
» remèdes incertains, comme s'ils
» étoient infaillibles ; la vanité de ti-
» rer de la gloire des heureux ſuc-
» cès, & l'adreſſe d'excuſer les mau-
» vais événemens ou les fauſſes pré-
» dictions «. Il ne conçoit pas qu'un honnête homme puiſſe exercer la profeſſion de médecin : il dit qu'il n'y a que l'ambition de s'avancer, ou les beſoins extrêmes, qui rendent ſupportable ce métier de charlatan, & qu'il eſt auſſi ridicule de le continuer, lorſqu'on a dequoi vivre, qu'il le ſeroit de voir un gueux enrichi *aller encore à la quête, & porter la beſace ;* ou de voir un *gadouart*, avec une fortune ſuffiſante, conſerver ſes anciennes habitudes, & *fréquenter les foſſes des aiſemens.*

On cita encore La Bruyère, qui définit un médecin une ſorte d'homme, payé pour dire des fariboles, dans une chambre, auprès d'un malade, juſqu'à ce que la nature l'ait guéri, ou que les remèdes l'aient fait crêver.

Enfin, on ſaiſit tous les ridicules & les moindres défauts de nos Eſculapes *méthodiques* ou *galeniques ; chymiques, ſpagiriques & empiriques ; cliniques, aſtrologiques, botaniques, anatomiques.* On releva, dans quelques ſectateurs d'Hyppocrate & de Galien, la préſomption & la fatuité : dans d'autres, une vaine montre d'érudition Grecque & Latine, & la négligence de leur art : dans ceux-ci, une ambition ſecrette & déſordonnée, leur ſoupleſſe & leurs intrigues, pour obtenir des poſtes à la cour, & des ſurvivances lucratives, leur adreſſe à compoſer leur air, leurs manières & leur viſage ; à ſe donner de la gravité, pour mieux s'en faire accroire & captiver les ſuffrages ; à parvenir à la célébrité ſans aucun mérite : dans ceux-là, l'eſprit de diſſipation & de frivolité, les airs de petit maître & le perſiflage, une affectation à répéter mes gens, mes chevaux, mon caroſſe :

dans les uns, des manières insinuantes & ce ton doucereux, si propres à les rendre les maîtres des maisons qu'ils fréquentent : dans les autres, cet air dur & tranchant qui annonce un mépris décidé pour la vie de leurs semblables, & l'indifférence avec laquelle ils feroient l'épitaphe du genre humain: dans quelques-uns, leurs manœuvres criminelles, leurs ordonnances inutiles ou nuisibles, leurs intelligences avec les distributeurs des remèdes & des drogues, pour partager le profit des mémoires exorbitans : enfin, dans plusieurs, cet esprit d'envie & de noirceur, qui leur rend odieux tout mérite de telle nation, de telle province, de telle faculté, & les porte à des éclats dont la honte rejaillit sur leurs confrères, & décrédite la médecine. Mais passons sur tout cela.

Les écrits, répandus par chaque parti, montrèrent à quelles extrémités se livre le cœur humain, lorsqu'il n'écoute que la haine. Les chirurgiens, pour exhaler la leur, furent accusés d'avoir emprunté nos meilleures plumes. Il n'étoit bruit que de ces querelles. Des méchans eussent voulu voir

les médecins & les chirurgiens en venir aux mains, & les manes de tant de victimes, vengés par l'effuſion de leur ſang & par l'extinction des deux corps. C'eſt ainſi qu'on déclame, quand on eſt en ſanté, contre les médecins, & contre les gens de juſtice, lorſqu'on eſt ſans procès. A-t-on beſoin des uns ou des autres, on change de langage.

De quelque manière que les chirurgiens préſentaſſent leurs raiſons & leurs droits, il reſtoit toujours une certaine prévention contr'eux. Le public, accoutumé à les voir dans l'aviliſſement, avoit peine à les mettre à côté des médecins.

L'univerſité crut qu'on attentoit à ſa gloire, & que la déclaration du roi attaquoit ſes privilèges. Animée par les médecins, elle s'éleva contre leurs adverſaires: elle réclama le droit excluſif d'enſeigner.

Les chirurgiens ne lui conteſtèrent pas ce droit: ils dirent qu'ils avoient de tout temps fait partie de l'univerſité, & qu'obligés déſormais de ſe faire recevoir maîtres-ès-arts, elle devoit les regarder comme autant d'anciens membres, confirmés dans la poſſeſſion

de lire & d'enſeigner publiquement. Ils ajoutèrent que, ſi l'univerſité refuſoit de reconnoître, comme étant de ſon corps, le collège & la faculté de chirurgie, elle ne pourroit encore faire interdire aux chirurgiens le droit d'enſeigner, étant les ſeuls en état de profeſſer leur art. Ils opposèrent enfin à ſon prétendu droit excluſif d'enſeigner, & qu'elle tient des papes la volonté de nos rois, ſeuls arbîtres des ſciences, & qui ont permis à différens collèges, hors de l'univerſité, d'enſeigner celles qu'on montre dans l'univerſité même.

Pour règler toutes ces prétentions reſpectives, pour mettre fin à toutes les diſputes qu'elles excitoient, il fallut un arrêt du conſeil d'état du 4 juillet 1750. » Le roi, voulant prévenir ou » faire ceſſer toutes les nouvelles dif- » ficultés entre deux profeſſions (la » médecine & la chirurgie) qui ont » un ſi grand rapport, & y faire rè- » gner la bonne intelligence, qui n'eſt » pas moins néceſſaire pour leur per- » fection & pour leur honneur, que » pour la conſervation de la ſanté &

» de la vie des ſujets de ſa majeſté, » elle a réſolu d'expliquer ſes inten- » tions ſur ce ſujet «. Le roi, par cet arrêt, ordonne, 1°. un cours complet des études de toutes les parties de la chirurgie, qui ſera de trois années conſécutives, 2°. que, pour rendre le cours plus utile aux élèves, & les mettre en état de joindre la pratique à la théorie, il ſoit inceſſamment établi, dans le collège de ſaint Côme de Paris, une école pratique d'anatomie & d'opérations chirurgicales, où l'on montrera gratuitement, & où les élèves feront eux-mêmes les diſſections & les opérations qui leur auront été enſeignées. 3°. Sa majeſté veut que les étudians prennent des inſcriptions au commencement de chaque année du cours d'étude, & qu'ils ne puiſſent être reçus à la maîtriſe, qu'en rapportant des atteſtations en bonne forme, du temps des études. La faculté de médecine doit être invitée, par les élèves gradués, à l'acte public qu'ils ſoutiennent à la fin de la licence, pour leur reception au collège de chirurgie. Le répondant donne au

médecin qui préſide, la qualité de *doyen de la très-ſalutaire faculté* (*), & à chacun des deux docteurs aſſiſtans, celle de *très-ſage docteur* (**), ſuivant l'uſage obſervé dans les écoles de l'univerſité. Ces trois docteurs n'ont que la première heure pour faire des objections au candidat ; les trois autres heures que dure l'acte, ſont données aux maîtres en chirurgie, qui ont ſeuls la voix délibérative pour la reception du répondant.

Sa majeſté règle encore, par cet arrêt, les droits & prérogatives dont les maîtres en chirurgie doivent jouir. Elle leur accorde les mêmes honneurs & les mêmes privilèges attachés aux arts libéraux, & dont jouiſſent les notables bourgeois de Paris. Cependant elle n'entend point que les titres d'école & de collège puiſſent tirer à conſéquence, & que, ſous prétexte de ces titres, les chirurgiens s'attribuent aucun des droits des mem-

(*) *Decanus ſaluberrimæ facultatis.*

(**) *Sapientiſſimus doctor.*

bres & ſuppôts de l'univerſité de Paris. Ainſi le collège de chirurgie doit être conſidéré comme le collège royal & celui de Louis le grand.

L'ambition des anciens chirurgiens avoit été de faire une cinquième faculté apoſtolique ou pareille aux quatre autres facultés de l'univerſité. Pour y réuſſir, ils s'adreſsèrent au pape vers l'an 1579, & en obtinrent même une bulle favorable, laquelle occaſionna un procès qui eſt reſté indécis: mais les chirurgiens d'aujourd'hui n'avoient pas cette prétention. Ils ſe bornoient à vouloir être unis à l'univerſité, comme faculté laïque, civile & purement royale. Leur demande n'avoit rien que de louable. Il étoit naturel qu'ils ſouhaitaſſent d'appartenir à l'univerſité, mère commune des ſciences, du moins comme maîtres-ès-arts, puiſqu'elle croit avoir raiſon de les refuſer comme faculté. Quelque flatteur que ſoit ce dernier titre, ils s'en croient dédommagés, après avoir obtenu celui de collège royal. Le premier chirurgien du roi, La Martinière, s'explique ainſi dans

un mémoire préſenté au roi. » L'hon-
» neur de dépendre immédiatement
» de votre majeſté, ſuffit pour nous
» conſoler de toute autre diſtinc-
» tion «.

LES ENCYCLOPÉDISTES,

ET LES

ANTI-ENCYCLOPÉDISTES.

Les encyclopédiſtes forment une ſociété de gens de lettres, & leurs adverſaires pluſieurs corps reſpectables. Des magiſtrats, des théologiens, des religieux, des miniſtres proteſtans, beaucoup d'écrivains, conduits peut-être par des animoſités particulières, quelques-uns par un zèle véritable, ont fait tous leurs efforts pour empêcher la continuation de l'ouvrage annoncé comme le plus vaſte, le plus hardi, le plus utile qu'on ait jamais conçu. Il devoit être la gloire de la nation, le triomphe de l'eſprit humain; & jamais phénomène littéraire n'a cauſé plus de ſcandale. On crut voir heurter tous les principes, anéantir toutes les loix divines & humaines, ſous cette idée éblouiſſante de raſſembler en un corps, & de tranſmettre à

la poſtérité le dépôt de toutes les ſciences & de tous les arts. On ſoupçonna quelque conſpiration ſecrette. Mille voix s'élevèrent pour la faire échouer. D'abord on employa les manœuvres; bientôt la critique, le ridicule & les brocards; enfin les noirceurs & les accuſations les plus atroces. On parvint à renverſer la prétendue baſe ſur laquelle portoient toutes les connoiſſances humaines.

Un journaliſte de Trévoux lui donna les premières ſecouſſes : cet écrivain, une des meilleures plumes de la ſociété, ſucceſſeur des pères Longueval, Fonteney & Brumoi, dans l'entrepriſe de l'*Hiſtoire de l'égliſe Gallicane*, jetta promptement l'allarme. Il eut mauvaiſe opinion de l'*Encyclopédie*, avant même qu'elle parut. Il la condamna ſur le ſeul nom des auteurs. Ceux-ci jugèrent ſa partialité manifeſte, en ce qu'ayant beaucoup applaudi, en 1745, au ſimple projet de l'*Encyclopédie* de Chambers, il annonça la nouvelle *Encyclopédie* au mois de décembre 1750, ſans lui donner les mêmes éloges. Les auteurs de celle-ci ſe flattoient pourtant que leur plume

valoit celle d'*un Anglois & d'un Allemand*, tous deux aſſociés pour rendre *Chambers* en notre langue; mais ils dévorèrent cette mortification, & ils attendirent que le journaliſte portât ſon jugement ſur le *proſpectus, qui parut bientôt.*

Ce *proſpectus*, de la compoſition de M. Diderot, lui fit beaucoup d'honneur. On veut que cet écrivain, non moins rempli de philoſophie, que verſé dans les belles-lettres, ne ſoit, dans ſon *Eſſai ſur le mérite & la vertu*, dans ſa *Lettre ſur les ſourds & muets*, dans ſon *Interprétation de la nature*, dans ſes comédies morales, qu'un vil & ridicule plagiaire: mais n'enchérit-il jamais ſur les originaux dont on le dit copiſte? Ne les embellit-il pas quelquefois? Ses écrits ſont-ils dénués de force & de raiſon? A travers les ténèbres dont il s'enveloppe ſouvent, ne jette-t-il pas des rayons lumineux? Son *proſpectus* fit le plus grand effet: c'eſt le frontiſpice ſuperbe d'un palais immenſe & magnifique.

Rien n'a fait plus de bruit que l'arbre généalogique du chancelier Bacon, né à Londres en 1560, génie créateur

teur immortel, en vénération aujourd'hui chez ſes compatriotes, comme dans tout le reſte de l'Europe; le père de la phyſique expérimentale; le premier qui oſa voir & montrer la lumière aux hommes, qui, ſe moquant avec raiſon de ces abſurdités conſacrées, *quiddités*, *horreur du vuide*, *formes ſubſtantielles*, étudia la nature, en développa les cauſes & les effets. Les expériences phyſiques qu'on a faites depuis, ſont preſque toutes indiquées dans le *nouvel organe des ſciences* (*). Phyſicien admirable, il étoit encore écrivain élégant, hiſtorien & bel-eſprit. Ses ouvrages ſont une ſource où tout le monde a puiſé, les ſots mal-adroitement, & les autres en hommes de génie, qui ſçavent donner à leurs matériaux la forme convenable. Le larcin fait à Bacon, n'échappa point au journaliſte. Il marqua le ſol d'où l'on avoit tranſplanté l'arbre des connoiſſonces humaines. Ce ſol eſt le livre de la *dignité & de l'accroiſſement des ſciences* (**). Le

(*) *Novum ſcientiarum organum.*

(**) *De dignitate & augmentis ſcientiarum.*

jéſuite répéta longtemps, de mois en mois, que les encyclopédiſtes ſe paroient d'un bien qui ne leur appartenoit pas. Il réclama, pour l'illuſtre Anglois, le plan & le ſyſtème de leur dictionnaire. Il donna le parallele des deux arbres, & la reſſemblance frappa. L'un & l'autre ſont diviſés en trois branches principales, relativement aux trois facultés de l'ame, la mémoire, l'imagination & la raiſon ; & ces trois branches ſont diviſées encore, & ſous-diviſées à l'infini.

On obſervera que Bacon, quoique proteſtant, parle avec aſſez d'égards des papes & des catholiques. Il avoit oſé avancer qu'en fait d'éducation de la jeuneſſe, aucune école ne vaut celle des jéſuites. Les louant en préſence du roi Jacques premier, il leur avoit appliqué le mot d'*Ageſilaus*, au ſujet de *Pharnabaze* : *Fait comme vous êtes, que n'êtes-vous des nôtres* (*) ? Le jéſuite ne manqua pas de rappeller ce trait ſi flatteur pour la ſociété. Une pareille attention ne devoit par elle-même nuire

(*) *Talis cùm ſis, utinàm noſter eſſes?*

à perſonne : mais l'éloge étoit malheureuſement à côté de cette critique vive, de ces paroles ironiques, à la fin de la comparaiſon des deux célèbres arbres ». On nous promet dix tomes » *in-folio ;* & nous ne devrions pas » nous plaindre quand il y en auroit » trente : on dit, dans le public, que » vingt-quatre ſçavans ont été choiſis » pour ce travail ; & il n'y auroit rien » d'extraordinaire quand on en auroit » choiſi cent. On ne peut douter qu'il » n'y ait bien des années qu'on a mis » la main à l'œuvre ; & nous ne ſerions » pas ſurpris qu'il y eut cinquante ans : » on demande aux ſouſcripteurs deux » cent quatre-vingt livres ; on en de- » mandera trois cent ſoixante-douze » à ceux qui n'auront pas ſouſcrit ; & » le premier de ces deux prix nous pa- » roît modique, le ſecond ne nous pa- » roît pas exorbitant «. Les encyclopédiſtes furent révoltés.

L'auteur du *proſpectus*, pour ſe venger & venger tous ſes aſſociés, adreſſe alors une lettre au journaliſte, avec ces mots en téte, *Pæte non dolet*, alluſion à ceux que dit *Arria*, femme de Pætus, en lui préſentant un poignard

qu'elle avoit eſſayé ſur elle-même (*).

M. Diderot ſe plaignoit, dans la lettre, qu'on oſât accuſer de plagiat une ſociété d'écrivains qui, dès l'annonce de leur grand ouvrage, avoient indiqué la ſource où ils avoient puiſé, avoient fait honneur au chancelier Bacon de ſes richeſſes, avoient déclaré que, s'ils réuſſiſſoient, c'eſt à lui qu'ils en ſeroient redevables : mais il ſoutenoit, en même temps, que, pour s'être approprié l'idée de l'arbre généalogique, les aſſociés ne devoient pas tout à Bacon. Il vouloit que la branche philoſophique fût de leur ſeule invention. Il ſe permit des plaiſanteries ſur les louanges données aux jéſuites par le

---

(*) *Caſta ſuo gladium cum traderet Arriæ Pæto,*
Quem de viſceribus traxerat ipſa ſuis :
Si qua fides, vulnus quod feci, non dolet, inquit.
Sed quod tu facies hoc mihi Pæte dolet.

MARTIAL.

Tiens, prends, dit à Pætus une épouſe trop chère,
Ce poignard tout fumant, arraché de mon ſein :
Prends, dit-elle, crois-moi, ma bleſſure eſt légère ;
Mais je ſouffre du coup que va porter ta main.

chancelier Bacon, ſur l'*excellence des mémoires de Trévoux*, ſur le cas qu'on doit faire de l'encens ou de la critique, lorſqu'on les place mal. » Oui, diſoit-» il au père Berthier, pour former une » encyclopédie, cinquante ſçavans » n'auroient pas été trop, quand vous » euſſiez été du nombre «.

Le journaliſte, pour toute réponſe à cette lettre, la fit imprimer à la ſuite d'un de ſes mémoires, avec des notes à côté. *Pourquoi*, diſoit-il, *imiterois-je le bon ſeigneur Pætus, en me donnant de la dague dans le cœur, par complaiſance pour quelqu'un qui s'eſt bleſſé ſans aucune raiſon.* Il parloit de la *figure que les mémoires de Trévoux font dans le monde*, de leur avantage, *vû leur petit volume, & une ancienne habitude de plus de cinquante ans d'aller partout*; de la néceſſité de ménager les auteurs autoriſés à rendre vengeance pour vengeance, à célébrer qui les célèbre. Il promettoit de ne plus faire mention de M. Diderot, de ne citer que des écrivains modeſtes. Enfin, il diſputa tout aux encyclopédiſtes, juſqu'à leur branche philoſophique.

Le premier volume de leur diction-

naire ayant paru au mois d'octobre 1751, la ſcène changea. L'auteur de l'*Épitre dédicatoire à M. le comte d'Argenſon*, & du *Diſcours préliminaire*, fut attaqué à ſon tour. Après avoir confirmé les louanges données au Mécène, le journaliſte paſſe à l'analyſe du diſcours en quatorze pages *in-folio*, & parcourt les deux parties qui le diviſent. La première eſt le développement de ces ſecours mutuels que ſe prêtent les ſciences & les arts, & qui forment une chaîne. Dans la ſeconde, on expoſe la manière nouvelle & philoſophique dont les encyclopédiſtes traitent de toutes les ſciences, de tous les arts & de tous les métiers. Des vues ſublimes & utiles, une marche hardie, la dialectique la plus juſte, beaucoup de tableaux frappans, un ſtile nerveux, une philoſophie mâle, l'amour des arts & de l'humanité; voila ce qui caractériſe le diſcours préliminaire auquel l'auteur doit en partie ſa grande réputation. Le journaliſte ſembla fermer les yeux ſur les principales beautés de l'ouvrage. S'il loua quelques morceaux de grand maître, il parut que ce n'étoit que pour acquérir le droit de critiquer

davantage. Dans l'extrait qu'il donna, on crut entrevoir la raiſon qui l'aigriſſoit : on voulut l'attribuer à la crainte de voir tomber le *Dictionnaire de Trévoux*, & à l'ombrage que causèrent les éloges prodigués à chaque encyclopédiſte. M. d'Alembert eût tout pardonné ; mais les ſoupçons, jettés ſur lui dans les matières les plus graves, mirent dans ſon cœur un reſſentiment qu'il exhala par la ſuite.

Le journaliſte vient-il à l'examen des articles de l'encyclopédie ? Nouvelles plaintes ; nouvelle matière de critique. Il ne voit que larcins, que dictionnaires mis à contribution, que pages entières, priſes de tous côtés, tronquées, imitées, ou même copiées mot pour mot. Il revendique, pour ſon confrère, le père Buffier, les articles *agir* & *amitié*, donnés comme la preuve de la métaphyſique claire & profonde de l'abbé *Yvon*. Il produit les originaux qu'on a défigurés. Pluſieurs plagiats, dans le goût de celui qu'on a découvert plus récemment à l'article *gravure*, ſont mis au jour. Furetière s'étoit plaint que le *Dictionnaire de Trévoux* étoit, en grande partie, copié ſur

le ſien & ſur celui de Baſnage : mais, ici, les auteurs de l'*Encyclopédie* ſont accuſés d'être des plagiaires effrontés. On avance qu'ils exercent un continuel brigandage littéraire, de façon qu'après avoir rendu à chacun ce qui lui appartient, il ne leur reſte qu'un fond de maximes hardies, téméraires, ſéditieuſes, également contraires au bien de la religion & de l'état.

4°.

Ces accuſations d'eſprit fort & de mauvais citoyen, langage ordinaire des cœurs ulcérés & jaloux, répandues dans le public, exagérées par l'ignorance, accréditées par des circonſtances malheureuſes, par le bruit d'une thèſe ſoutenue ſur les bancs de théologie par l'abbé de Prades, qu'on prétendoit être l'écho des autres & l'enfant perdu de la troupe, firent impreſſion ſur des hommes puiſſans. Le gouvernement s'allarma : l'*Encyclopédie* fut arrêtée dès le ſecond volume : le conſeil d'état s'expliquoit en ces termes :

» Sa majeſté a reconnu que, dans ces
» deux volumes, on a affecté pluſieurs
» maximes tendantes à détruire l'au-
» torité royale, à établir l'eſprit d'in-
» dépendance & de révolte, & ſous

» des termes obſcurs & équivoques, à » élever les fondemens de l'erreur, de » la corruption des mœurs, de l'irré- » ligion & de l'incrédulité «.

Le temps, les amis, les protections appaisèrent tout. Les encyclopédiſtes triomphans ſe remirent à l'ouvrage en 1753, c'eſt-à-dire, un an après la défenſe. Leur dictionnaire ne fit que gagner. Les éditeurs devinrent plus réſervés: mais ils conſervoient leur ſecret dépit. Dans l'avertiſſement de leur troiſième volume, ils éclatèrent contre ce » journaliſte, plus orthodoxe peut- » être que logicien, mais certaine- » ment plus mal intentionné qu'or- » thodoxe «. Ils s'étonnent qu'un écrivain qui entreprend » de juger ſeul, ou » preſque ſeul, de tout ce qui paroît » en matière d'arts & de ſciences, trou- » ve fort étrange qu'une ſociété con- » ſidérable de gens de lettres & d'ar- » tiſtes, ait pu même commencer un » tel ouvrage. Pourquoi la nature n'au- » roit-elle pas répandu ſur pluſieurs ce » qu'elle a pu réunir dans un ſeul «? Ils parlent le langage de la plus ſublime philoſophie, & conviennent que leur dictionnaire a été *le ſujet d'un grand*

ſcandale, moins par leur faute toutefois, que par celle de leurs ennemis, auxquels ils pardonnent *leur intention ſeulement, & non leur ſuccès.*

Les éditeurs proteſtent qu'ils ne ſont reſponſables que de la partie qui leur eſt propre, celle de chaque auteur étant déſignée par des marques diſtinctives. Ils étendent leur indignation ſur tous ces » Ariſtarques ſubalternes, qui s'éri-
» geant ſans droit & ſans titre un tri-
» bunal où tout le monde eſt appellé,
» ſans que perſonne y paroiſſe, pro-
» noncent, d'un ton de maître & d'un
» ſtile qui n'en eſt pas, des arrêts que
» la voix publique n'a point dictés;
» qui, dévorés par cette jalouſie baſſe,
» l'opprobre des grands talens & la
» compagne ordinaire des médiocres,
» aviliſſent leur état & leur plume à
» décrier des travaux utiles «.

Le journaliſte de Trévoux & les éditeurs, las d'être en guerre, ceſsèrent de répandre leur fiel; mais tous les cris contre le dictionnaire ne furent pas étouffés. Il s'éleva d'autres voix. Un franciſcain s'annonça comme un foudre qui alloit tout écraſer. Les anti-encyclopédiſtes accueillirent avec tranſ-

port un pareil défenſeur. Quelques-uns prirent pour du talent le ton & la confiance du moine. On grava une eſtampe où l'on liſoit (*):

Craignez encor, craignez le cordon de François.

On la trouve à la tête d'une brochure imprimée au mois de janvier 1752, contre la ſociété encyclopédique. L'épigraphe étoit autour de l'eſtampe en forme de médaillon, où l'on voyoit un bras ſortir d'une nuée, la main armée d'un fouet. On liſoit cet autre vers (**) au bas de l'eſtampe :

La droite tient la plume, & la gauche le fouet.

Et qu'eſt-ce qui fait traveſtir ainſi le franciſcain en exécuteur des hautes œuvres ? Ce ſont quelques plaiſanteries ſur les diviſions de Scot avec ſaint Thomas, ſur l'obſtination de chaque ordre à ſe ranger aux ſentimens particuliers de ſes docteurs ; ſur la diverſité des écoles, école des jacobins, école

(*) *Eſt etiam vobis Franciſci à ſune cavendum.*

(**) *Dextra latet, pungitque ſtylodum lævaflagellat.*

des franciſcains, école des jéſuites; ſur l'état où ſeroit encore la phyſique, ſi l'on ne l'avoit arrachée à *l'eſprit de corps & de ſociété*; ſur l'impoſſibilité que, dans les productions d'une ſeule tête, il y ait dequoi meubler celle de tous les *franciſcains qui exiſteront à jamais*, & ſur leur obligation de ne penſer que par Scot, lui qui *n'a point penſé du tout*..

Le docteur ſubtil être ainſi maltraité! quel affront pour tout l'ordre! Le franciſcain, à main armée d'un inſtrument de vengeance, déchire impitoyablement l'auteur de l'article qui le révolte, & prend à partie tous les encyclopédiſtes. Il leur applique ces vers:

Air déciſif & dent cynique,
Stile libre & ton peu chrétien,
Du clair obſcur philoſophique:
Tout cela fait qu'un livre eſt bien.

Il oppoſe, au mépris qu'on affecte pour Scot, le témoignage que lui ont rendu les Ximenès, les Sixte-quint; les plus célèbres univerſités de l'Europe, celle de Paris, d'Oxford & de Cologne; la dernière, accompagnée des princes, des grands & du peuple, ayant

été processionnellement le recevoir, lorsqu'il vint l'honorer & donner des leçons ; tous ceux enfin qui l'admiroient au quatorzième siècle. » Paroissez, leur dit-il, & écoutez le jugement qu'un docteur de ce siècle-ci prononce contre Scot & vous «. Il cite à cette occasion la dispute élevée entre les trois royaumes de la Grande-Bretagne, comme autrefois entre sept villes de la Grèce, au sujet du lieu de la naissance d'Homère.

Tous ces traits, lancés par le franciscain, eussent été oubliés avec lui & avec son livre ; si, dans le second volume de l'*Encyclopédie*, article *capuchon*, l'on n'avoit fait allusion à ses emportemens, à son stile injurieux & séraphique. Il est aussi ridicule, y disoit-on, de se battre pour le scotisme, que pour un coqueluchon plus ou moins étroit : cependant, qui toucheroit à l'un ou à l'autre ; s'attireroit infailliblement une affaire & des grossièretés. Une telle réflexion étoit le comble de l'outrage pour les scotistes encapuchonnés. Le cordelier redoubla de fureur, & publia, en 1754, une seconde brochure sous le même titre que la

première : *Réflexion d'un franciſcain.* Il avoit été juſques-là ſur la défenſive, mais il devint alors l'aggreſſeur. Il abandonna la diſpute du capuchon, en diſant que Cardan & Scaliger avoient bien agité ſérieuſement lequel avoit plus de poil d'un bouc ou d'un chevreau. Plein d'une noble audace, il s'élança contre ſes ennemis, & les attaqua par l'endroit le plus ſenſible.

Il parcourt tous les articles de l'*Encyclopédie*, relevant des fautes, donnant à ſon tour des ridicules, publiant des perſonnalités, déclamant contre Deprades, Yvon, Diderot, & défendant les opinions combattues par les encyclopédiſtes, le célibat des prêtres, les études de collège. Selon lui, on y fait d'excellentes humanités : on y enſeigne la plus ſaine philoſophie. Notre franciſcain eſt ſaiſi d'horreur à l'article *autorité*. La main qui l'a compoſé lui paroît la plus criminelle. Après avoir porté ſon jugement ſur l'*Encyclopédie* & ſur la perſonne de pluſieurs encyclopédiſtes, il termine ſa critique par cet avis qu'il leur donne. » Soyez à » l'avenir plus réſervés dans vos arti- » cles; apprenez à reſpecter la religion,

» l'état, le public, Scot & les corde-
» liers. Ne vous aviſez point ſurtout,
» dans l'article *cordon*, de rien inférer
» contr'eux, ſinon gare la corde «.

Ses menaces furent mépriſées, & ſon défi ne fut point accepté. Pour lui, tout glorieux du ſilence que l'on gardoit, il ſe flatta d'être craint, & compara ſon cordon à la maſſue d'Hercule. Mais c'eſt trop inſiſter ſur des rodomontades : paſſons à la querelle ſérieuſe des miniſtres Génevois avec M. d'Alembert.

Dans l'article *Genève*, il parle ainſi d'eux : » Pluſieurs ne croient plus la
» divinité de Jéſus-Chriſt, & n'ont
» d'autre religion qu'un ſocianiſme
» parfait, rejettant tout ce qu'on ap-
» pelle myſtère «. Ils ne regardent pas aujourd'hui l'enfer comme un des principaux points de leur croyance.
» Ce ſeroit, dans leurs principes, faire
» injure à la divinité d'imaginer que
» cet être, plein de bonté & de juſti-
» ce, fût capable de punir nos fautes
» par une éternité de tourmens «.
Leur religion eſt preſque réduite » à
» l'adoration d'un ſeul Dieu. Le reſ-
» pect pour Jéſus-Chriſt & pour les

» écritures eſt peut-être la ſeule choſe » qui diſtingue, d'un pur déiſme, le » chriſtianiſme de Genève «. D'ailleurs il fait un grand éloge de cette ville, de ſes mœurs, de ſon gouvernement, de ſon clergé, de ſa conſtitution eccléſiaſtique. Son deſſein n'étoit pas d'offenſer un corps reſpectable: Il vouloit, au contraire, faire honneur aux miniſtres de leur eſprit de philoſophie, de modération, de tolérance, & du ſoin qu'ils apportent à prêcher moins le dogme que la morale. Les réflexions d'un des chefs de l'entrepriſe encyclopédique, étoient une inattention repréhenſible & non une méchanceté condamnable.

Il eſt à remarquer qu'avant que de s'ouvrir ſur la façon de penſer des paſteurs Génevois, il avoit fait un voyage dans leur ville. Son article parut le réſultat de ſes converſations avec eux. Pluſieurs de ces meſſieurs, dit-il, s'imaginent que le premier caractère d'une religion eſt l'accord parfait de celle-ci avec la raiſon. Un d'eux, ayant trouvé le terme de *néceſſité* trop fort à la tête d'un livre ſur la révélation, ſubſtitua le mot d'*utilité* (*). Ceux qui

(*) Encycl. art. *Gen.*

s'étoient expliqués le plus ouvertement ſur des matières auſſi délicates, furent les premiers à ſe plaindre, à demander hautement réparation de l'outrage, à proteſter contre ce qu'on imputoit à *la vénérable compagnie des paſteurs & profeſſeurs de l'égliſe & de l'académie de Genève.*

Toute la ville murmura & fut indignée. On établit une comité de miniſtres pour faire un déſaveu public des ſentimens étranges qu'on prêtoit à leur corps. Lorſqu'on lut, dans le conſiſtoire, l'article en queſtion, on crut entendre un *Servet* qui ne méritoit aucune grace. Il ſembloit, ſelon l'expreſſion d'un Génevois, que ce fut le bourdonnement d'un eſſaim d'abeilles pour chaſſer un frelon de leur ruche. Cependant les délibérations durèrent longtemps. On fut plus de ſix ſemaines pour arranger une profeſſion de foi.

Dans l'intervalle de ces aſſemblées, certains miniſtres, qui craignoient que M. d'Alembert, maltraité, ne ſe vengeât à ſon tour, qu'il ne ménageât plus rien, & qu'il ne les citât, lui écrivirent, faiſant parade, dans leurs lettres, d'une doctrine toute contraire à celle qu'ils

avoient debitée. Il les devina, les raſſura, leur répondit que, quoiqu'il n'eût rien avancé qu'il ne tînt des principaux d'entr'eux, il n'avoit en vue aucun paſteur en particulier ; qu'ils luſſent tous tranquilles, & que perſonne ne ſeroit compromis.

Enfin parut la réfutation ſi deſirée : elle fut miſe dans tous les journaux de l'Europe. La *vénérable compagnie* devoit ces ſoins à elle-même & à toutes les égliſes proteſtantes. Elle repaſſe ſur chaque point qui l'a ſcandaliſée, le combat & développe des principes admirables. » Nous eſtimons, diſent les » miniſtres, & nous cultivons la phi» loſophie : mais ce n'eſt point cette » philoſophie licencieuſe & ſophiſti» que dont on voit aujourd'hui tant » d'écarts. C'eſt une philoſophie ſoli» de qui, loin d'affoiblir la foi, con» duit les plus ſages à être auſſi les » plus religieux «. Rien de plus ſenſé, de plus modéré que cette déclaration. Le nom même de l'auteur du ſcandale ne s'y trouve pas.

On va croire peut-être qu'elle le ramena : point du tout ; elle le confirma dans ce qu'il avoit dit. Le mot de *con-*

ſubſtantialité manque à la déclaration, & ce mot eſt eſſentiel. L'affectation de ne le pas mettre, ſurtout après avoir eu parole de M. d'Alembert qu'il ſe rétracteroit ſi les miniſtres convenoient qu'ils profeſſaſſent la conſubſtantialité du verbe, ſemble juſtifier ſes accuſations. Auſſi écrivoit-il à l'un d'eux: *Votre déclaration n'a rien qu'Arius n'eût ſigné.* On me ſçaura gré, dans la ſuite, d'avoir parlé comme j'ai fait. Mes idées ſe fortifieront dans des têtes républicaines. En moins de vingt ans, on m'élevera une ſtatue à Genève.

M. Rouſſeau ſera-t-il le ſtatuaire? On le demande à M. d'Alembert, dont il a prétendu relever l'imprudence.

» Pluſieurs paſteurs de Genève n'ont,
» ſelon vous, qu'un *ſocianiſme* parfait.
» Voilà ce que vous déclarez haute-
» ment à la face de toute l'Europe.
» J'oſe vous demander comment vous
» l'avez appris. Ce ne peut être que
» par vos propres conjectures ou par
» le témoignage d'autrui, ou ſur l'a-
» veu des paſteurs en queſtion. Or,
» dans les matières de pur dogme, &
» qui ne tiennent point à la morale,
» comment peut-on juger de la foi

» d'autrui par conjecture ? Comment
» peut-on même juger ſur la déclara-
» tion d'un tiers contre celle de la per-
» ſonne intéreſſée ? Qui ſçait mieux
» que moi ce que je crois ou ne crois
» pas, & à qui doit-on s'en rapporter
» là-deſſus plutôt qu'à moi-même ?....
» Il reſteroit donc à penſer, ſur ceux
» de nos paſteurs, que vous prétendez
» être *ſociniens* parfaits, & rejetter les
» peines éternelles ; qu'ils vous ont
» confié là-deſſus leurs ſentimens par-
» ticuliers : mais, ſi c'étoit en effet leur
» ſentiment, & qu'ils vous l'euſſent
» confié, ſans doute ils vous l'auroient
» dit en ſecret ; dans l'honnête & libre
» épanchement d'un commerce phi-
» loſophique, ils l'auroient dit au phi-
» loſophe & non pas à l'auteur «.

A Paris, le cri général fut contre M. d'Alembert. Ses partiſans même le blâmèrent, & ſes ennemis l'accusèrent de n'avoir parlé des ſentimens de quelques miniſtres rebèles à Calvin, que pour avoir occaſion d'autoriſer ſes própres idées. Ce portrait, qu'il trace de la république de Genève, portrait ſi flatté, ſi chimérique, même à quelques égards, de l'aveu de ſes citoyens,

n'eſt deſſiné que pour être le paſſeport des opinions qu'il hazarde. Une obſervation cependant qu'on ſe permettra, c'eſt que, dans le temps même que parut la profeſſion de foi des paſteurs qui ſe diſoient calomniés, on fit imprimer, à Neufchâtel en Suiſſe, le ſocianiſme tout pur.

Les déſagrémens dont fut ſuivi le zèle ardent d'un philoſophe pour le progrès de la philoſophie, le dégoûtèrent des dictionnaires : il quitta celui de l'*Encyclopédie*. Tous les travaux furent ſuſpendus. Les *libraires aſſociés* à l'entrepriſe, déſeſpérés alors, repréſentèrent au public l'injuſtice de la perſécution élevée contre des écrivains qui ſervent ſi bien la patrie, les lettres, une branche importante de commerce. Ils ſentoient les obligations qu'on avoit aux éditeurs. Ils appréhendoient qu'une déſertion n'en occaſionnât d'autres ; qu'ils ne perdiſſent le fruit de douze ans & plus de *travaux & de ſollicitudes*. Ils tâchèrent de fléchir le rédacteur géomètre dont ils regrettoient la perte. Ils le conjurèrent, par ſon *déſintéreſſement*, par ſon *amour des lettres & de la nation*, par ſa bienveillance

pour eux, de ne ſe venger des clameurs de l'envie, qu'en la mépriſant, en ſuivant l'élevation de ſon ame, en continuant d'être la lumière qui dirige tout. Il cède à leurs inſtances ; mais c'eſt pour s'en tenir uniquement à la partie des mathématiques.

Voilà les grands combats rendus au ſujet de l'*Encyclopédie*. Pour les eſcarmouches, elles ſont inombrables.

Sous le nom ſeul de *Cacouacs*, il y en eut pluſieurs. Le public n'étoit entretenu que d'*avis utile* concernant les *Cacouacs*, de nouveau mémoire pour ſervir à l'hiſtoire des *Cacouacs*, de *cathéchiſme des Cacouacs*. Par ce mot, on entendit d'abord une nation ſauvage & méchante, mais dont les méchancetés ſe bornoient à l'humeur cauſtique, au perſifflage, à la ſingularité. Bientôt on attaqua ſes principes & ſes mœurs, ſon enthouſiaſme, ſon ardeur » à faire » des proſélytes, ſon indépendance » des rois & des dieux, qu'elle n'a pas » la folie de combattre, comme firent » les Titans, mais dont elle nie l'exiſ» tence « ; ſes cris, lorſqu'on s'élève contre ſes maximes ; ſon horreur des ſifflets, ſes enchantemens, ſa *magie*,

& principalement ſon penchant invincible au vol, vice qui gagne tout étranger qu'elle naturaliſe. Le *pauvre Valentin, pendu l'année dernière à Francfort*, en eſt une preuve touchante. Les Cacouacs, enchantés de leur pays, le déſertent quelquefois, après y avoir fait naître des diviſions inteſtines qui n'éclatent que trop. Un de leurs anciens s'eſt tourné contr'eux, indigné de les entendre déraiſonner ſur la muſique.

Dans ce déluge d'écrits polémiques, il faut diſtinguer les *petites lettres ſur de grands philoſophes*: elles firent quelque ſenſation. On y ſaiſit aſſez bien les ridicules de quelques philoſophes modernes qui abuſent de ce nom, le mépris faſtueux de la gloire qu'ils affectent pour y parvenir plus ſurement; leurs cabales, leurs intrigues; l'intérêt qu'ils veulent inſpirer, en exagérant la perſécution, en citant ſans ceſſe les Monteſquieu, les Voltaire, pour être mis à côté de ces grands hommes; leur attention à ſe renvoyer des *brevets de célébrité*; leur ton déciſif, leur charlatannerie; la hauteur avec laquelle ils commandent à la nation de croire au

mérite de leurs protégés ; la violence avec laquelle ils veulent emporter les ſuffrages du public, qu'ils obtiendroient mieux par la modeſtie ; enfin tant de penſées, tant d'expreſſions, tant de débuts emphatiques. *J'ai vécu ; ... j'écris de Dieu ; ... jeune homme, prends & lis ; ... ô homme ! écoute, voici ton hiſtoire.... Ah ! ſi l'on eût fait voyager des hommes tels que les Monteſquieu, les d'Alembert & les Duclos, chez les Hurons ou chez les Iroquois, combien de merveilles ils nous auroient appriſes !* Un de ces philoſophes qui penſe le plus, dit que *tout homme qui penſe eſt un animal dépravé.*

Au milieu de toutes ces lances, rompues contre les encyclopédiſtes & leurs adhérans, écrivains, amateurs, libraires, colporteurs, il s'eſt élevé tout à coup un athlète inconnu dans la république des lettres. Il oſa ſe meſurer lui ſeul avec tous : il ſe flatta d'enſévelir les encyclopédiſtes ſous le poids de ſes volumes. Il eſt vrai que le titre de ſon ouvrage eſt modeſte ; *Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie :* mais cette modeſtie eſt peut-être plus fondée que ſincère. Quel ſtile ! quel fatras de raiſonnemens

ſonnemens & de paroles ! Son objet n'a d'abord été que de mettre en évidence les fautes du dictionnaire, par rapport à la métaphyſique, à la morale & à la religion. Les louanges lui furent prodiguées, moins par eſtime pour un tel zoïle, que par l'idée de rabbaiſſer ceux qu'il attaquoit. Ce qui flattoit le plus *Abraham Chaumeix*, c'eſt le ſilence que gardoient ſes ennemis ; ſilence qu'ils auroient dû toujours obſerver, ou du moins ne pas interrompre par une réfutation ſcandaleuſe. La police fit arreter promptement ſes exemplaires d'un libèle qui parut à ce ſujet. La manière dont Chaumeix rapproche dans ſon livre les ſyſtêmes ſemés dans différens articles de l'*Encyclopédie*, révolta une grande partie du public. Au reſte, tous ces excès ne doivent être mis que ſur le compte des fanatiques des deux partis.

Mais, qui l'eût cru que la ruine des encyclopédiſtes ne viendroit point du déchaînement de leurs adverſaires ; qu'elle ſeroit creuſée par un de leurs plus zélés proſélytes, dont les principes ne ſont qu'un écoulement des leurs. Le livre de l'*Eſprit* leur a porté le der-

nier coup. Leurs maximes, leurs loix, leurs raiſonnemens parurent fondus dans ce livre (*), » le code des paſ-
» ſions les plus odieuſes & les plus in-
» fames, l'apologie du matérialiſme
» & de tout ce que l'irréligion peut
» dire pour inſpirer la haine du chriſ-
» tianiſme & de la catholicité. Les
» écarts de raiſon, de décence, d'a-
» mour de la ſociété; les hypothè-
» ſes chimériques & indécentes s'y
» préſentent à chaque page «. On déteſta le progrès d'une philoſophie dont les apôtres frondent tout, détruiſent tout, & ne ſubſtituent rien; dont les proſélytes s'annoncent avec beaucoup d'enthouſiaſme & d'audace, ſe glorifient de n'être d'*aucun pays*, *d'aucune ſecte*, *d'aucun état*. On voulut aller à la ſource du mal, dont on voyoit des effets déplorables. Ces deux ouvrages furent à la fois l'objet de l'attention du parlement.

En quels termes en parle M. Joli de Fleuri? » La ſociété, l'état & la reli-
» gion ſe préſentent aujourd'hui au

(*) Arrêt du parlement.

» tribunal de la juſtice, pour lui por-
» ter leurs plaintes. Leurs droits ſont
» violés ; leurs loix ſont méconnues...
» Le livre de l'*Eſprit* eſt comme l'a-
» brégé de cet ouvrage trop fameux
» qui, dans ſon véritable objet, de-
» voit être le livre de toutes les con-
» noiſſances, & qui eſt devenu celui
» de toutes les erreurs : on ne ceſſoit
» de nous le vanter comme le monu-
» ment le plus propre à faire honneur
» au génie de la nation, & il en fait
» aujourd'hui l'opprobre. On y a fait
» entrer une compilation alphabéti-
» tique de toutes les abſurdités, de
» toutes les impiétés répandues dans
» tous les auteurs. On les a embellies,
» augmentées, miſes dans un jour plus
» frappant «. L'avocat général exami-
ne les renvois, la *clef du ſyſtême* ency-
clopédique, le *ſecret* d'une myſtérieuſe
philoſophie, & cite ce morceau re-
marquable. » Les renvois des choſes
» attaqueront, ébranleront, renver-
» ſeront ſecrettement quelques opi-
» nions qu'on n'oſeroit inſulter ouver-
» tement.... Il y auroit un grand art
» dans ces renvois. L'ouvrage entier
» en recevroit une force interne &

» une utilité ſecrette, dont les effets » ſourds ſeroient néceſſairement ſen- » ſibles avec le temps. Toutes les fois, » par exemple, qu'un préjugé natio- » nal mériteroit du reſpect, il faudroit, » à ſon article particulier, l'expoſer » reſpectueuſement avec tout ſon cor- » tège de vraiſemblance & de ſéduc- » tion ; mais, renverſer l'édifice de » fange, diſſiper un vain amas de pouſ- » ſière, en renvoyant aux articles où » des préjugés ſolides ſervent de baſe » aux vérités oppoſées : cette manière » de détromper les hommes, opère » très-promptement ſur les bons eſ- » prits, & elle opère infailliblement & » ſans aucune fâcheuſe conſéquence, » ſecrettement & ſans éclat, ſur tous » les eſprits «.

Les articles *adorer*, *dimanche*, *chriſtianiſme*, *conſcience*, *athées*, *autorités*, *démonſtration*, *cerf*, *corruption*, *Ethiopien*, ſont le principal objet du zèle du magiſtrat. Il dit de » ces prétendus phi- » loſophes qui oſent ſe donner aujour- » d'hui pour des génies du premier » ordre, pour la gloire de la nation, » pour les reſtaurateurs de la vraie » ſcience & les bienfaiteurs de l'hu-

» manité, *ayant le courage d'aimer les* » *hommes & la prudence de les fuir*, » que n'ont-ils eu plutôt le courage & » la prudence de ne pas écrire «. Il rappelle la fin malheureuſe de *Morin* & de *Bertelot*. » Nos prédéceſſeurs ont » condamné au ſupplice le plus af- » freux, comme criminels de lèze- » majeſté, des auteurs qui avoient » compoſé des vers contre l'honneur » de Dieu, ſon égliſe & l'honneteté » publique «. Toutefois, avant que de prendre aucun parti déciſif contre le dictionnaire, contre les *éditeurs* & *rédacteurs*, il propoſe de ſoumettre l'ouvrage à l'examen de quelques perſonnes éclairées, aimant la religion & l'état, & dont le rapport fidèle autoriſe la cour à une déciſion ſure & authentique. La cour goûta ce plan, conforme à celui qu'elle ſuivit en 1715, au ſujet de la *Collection des conciles* du P. Hardouin. Il y eut défenſe aux imprimeurs de débiter aucun exemplaire des ſept volumes de l'*Encyclopédie*.

L'arrêt du parlement eſt du 23 janvier 1759, & celui du conſeil du roi, qui révoque le privilège accordé pour l'impreſſion du livre, eſt du 8 mars de

la même année. Le conſeil d'état motive ainſi ſes ordres. » L'avantage » qu'on peut retirer d'un ouvrage de » ce genre, pour le progrès des ſciences » & des arts, ne peut jamais balancer » le tort irréparable qui en réſulte » pour les mœurs & la religion «. Il rappelle l'indulgence qu'il avoit eue de ne pas révoquer le privilège dans le temps de la ſuppreſſion des deux premiers volumes.

Les gens qui entendent fineſſe à tout, diront que le coup mortel porté à l'*Encyclopédie*, étoit l'ouvrage des jéſuites : mais ceux-ci objecteront qu'on leur faiſoit ce reproche dans le temps même qu'on les accuſoit d'avoir approuvé le livre de l'*Eſprit*, & d'être coupables d'une ſorte de complicité avec l'auteur & avec ceux du dictionnaire.

Quel bruit ne fit pas la condamnation des encyclopédiſtes! Leurs vainqueurs la célébrèrent. Il courut une eſtampe en forme de médaille : la religion, deſcendue d'un nuage, fouloit aux pieds l'impiété avec tous ſes attributs. On liſoit, ſur la légende, *la folle & l'impie ſageſſe foulée* (*).

(*) *Moroſophia impia calcata.*

Mais, de tous les moyens employés pour rendre odieuſe une ſociété d'écrivains, le plus violent eſt la comédie des *Philoſophes*. A l'imitation d'Ariſtophane, qui ne reſpectoit rien & qui divertiſſoit les Grecs aux dépens du mérite envié, on a tâché, dans la pièce Françoiſe, de couvrir d'opprobre des gens qui, s'ils ſont réellement philoſophes, méritent l'eſtime publique. Tout a paru ſurprenant dans cette comédie, l'idée de la pièce, l'exécution, le ſtile nerveux & correct, le ton ſatyrique, le ſuccès prodigieux, le nombre des repréſentations, l'affluence des ſpectateurs. Il ſembloit que ceux que l'auteur avoit en vue fuſſent des hommes frappés d'anathème, & qu'on leur fît faire amende honorable aux yeux de la nation & de toute l'Europe. On a voulu les venger de cet outrage par des écrits mordans ; mais la ſatyre a été funeſte à quelques-uns de ſes auteurs.

Peut-être que, ſans la comédie des *Philoſophes*, celle de l'*Écoſſoiſe* n'eût pas été donnée. La première fut l'occaſion indirecte de quelques autres petits combats, quoiqu'aſſez vifs, livrés

au milieu de cette diſſenſion qu'elle répandit généralement, & qui amenèrent des brochures ſous des titres ſinguliers. Toutes ces plaiſanteries, déſignées la plupart par des monoſyllabes, ſont connues. On a eu l'attention de les recueillir & de les publier ſous le titre de *Facéties Pariſiennes*. Depuis la publication du recueil, on a fourni, & l'on fournit encore chaque jour dequoi l'augmenter conſidérablement.

L'*Encyclopédie*, ce monument qu'on ſe propoſoit d'élever à la gloire de la nation & de l'eſprit humain, auroit continué de mériter l'approbation du gouvernement, s'il n'avoit eu d'autres fondemens que ceux des ſciences & des arts. Bâti ſur la politique & ſur la théologie, il devoit crouler. Comment ſes auteurs ne l'ont-ils pas prévu ? Quel autre avantage encore n'eût il pas réſulté de l'excluſion de ces deux parties ſi critiques ? Le dictionnaire, embraſſant moins d'objets, eût été ſuſceptible de perfection ; au lieu que, malgré le nombre choiſi de ſes coopérateurs, il ne peut être conſidéré que comme un ouvrage in-

complet. Il a ſurtout un grand défaut : c'eſt le mêlange des ſtiles emphatique & déclamatoire dans certains articles ; diffus & languiſſant dans d'autres : dans ceux-ci, chargés de phraſes & de lambeaux pris de toutes parts. Autant d'écrivains aſſociés, autant de ſyſtêmes différens. L'accord des parties d'un tout fait ſa perfection.

QUERELLES
DE
DIFFÉRENS PARTICULIERS,
AVEC
DES CORPS.
SECONDE PARTIE.

QUERELLES
DE
DIFFÉRENS PARTICULIERS,
AVEC
DES CORPS.

SECONDE PARTIE.

CLÉMENT MAROT,
AVEC
LA SORBONNE.

Ce poëte naquit à Cahors, dans le Quercy, vers l'an 1495. Étant tout jeune, il fut fait page de la princeſſe Marguerite, femme du duc d'Alençon & ſœur de François I. Il devint après valet de chambre de ce monarque. Clément Marot eut le malheur de ſe

trouver à la célèbre journée de Pavie, le 24 février 1525. Il y fut même bleſſé & fait priſonnier, ainſi qu'il le manda dans une lettre (*) en vers à ſa maîtreſſe. L'amour de la patrie ſe fit alors ſentir vivement dans lui: mais il ne revint en France que pour éprouver un ſort plus rigoureux.

C'étoit le temps de l'héréſie de Luther: elle avoit gagné preſque tout le Nord. On craignoit avec raiſon qu'elle ne prît racine en France. Les dévots vouloient que, pour arrêter le mal, on n'omît aucune précaution. C'étoient tous les jours nouveaux cris, nouvelles délations de leur part. François I crut devoir accorder quelque choſe à leur zèle: il établit une eſpèce de tribunal pour les affaires de la religion,

(*) Là fut percé tout outre rudement
Le bras de cil qui t'aime loyaument;
Non pas le bras dont il a de coutume
De manier ou la lance ou la plume:
Amour encor le te garde & réſerve,
Et, par écrit, veut que de loin te ſerve.
Finalement avec le roi mon maiſtre,
De-là les monts priſonnier ſe vit eſtre
Mon triſte corps navré en grand fouffrance.

& en fit préſident un docteur de Sorbonne, nommé Bouchard. Cet homme ombrageux & ſévère fut chargé d'écouter les plaintes faites contre les perſonnes ſoupçonnées de luthéraniſme.

Son premier ſoin eſt d'établir, dans les différens quartiers de Paris, des eſpions ſecrets, pour lui rendre un compte exact de tout ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur des maiſons. Clément Marot, qui joignoit à l'habitude de tout écrire en vers & de tout dire, celle de ne ſe gêner en rien dans la conduite, fut plus épié qu'un autre. Donnant à dîner à ſa maîtreſſe, un jour maigre, il s'aviſa d'enfreindre la loi de l'abſtinence des viandes. Cette tranſgreſſion, vis-à-vis d'une telle perſonne, ne ſembloit pas devoir être d'aucune conſéquence : mais la maîtreſſe, piquée contre ſon amant d'un reproche qu'il lui fit d'infidélité, toute coquette qu'elle étoit, voulut jouer la prude. Elle dénonça Marot à l'inquiſiteur. Le poëte, convaincu d'avoir été contre une des plus rigoureuſes loix de l'égliſe, fut mis en priſon. Il compte ſon hiſtoire dans la balade ſuivante:

Un jour j'écrivis à m'amye
Son inconſtance ſeulement;
Mais elle ne fut endormie
A me le rendre chaudement:
Car, dès l'heure, tint parlement
A je ne ſçais quel papelard,
Et lui a dit tout bellement,
Prenez-le, il a mangé le lard.

Lors ſix pendards ne faillent mye
A me ſurprendre finement,
Et, de jour, pour plus d'infamie,
Firent mon empriſonnement.
Ils vinrent à mon logement;
Lors, ſe va dire un gros paillard:
Par là morbleu! voilà Clément;
Prenez-le, il a mangé le lard.

Le roi, protecteur des gens de lettres, étoit alors priſonnier à Madrid. Le poëte lui fit ſçavoir ſon état: il ne manqua pas encore de ſe reclamer de la ducheſſe d'Alençon, dont il étoit domeſtique. Tout cela ne lui ſervit de rien. Les ſuppôts les plus zélés de la Sorbonne avoient prévenu contre lui tout le monde: ils publioient qu'il étoit luthérien ou proteſtant. Le docteur Bouchard, à la tête des ennemis de Marot, fut charmé de trouver l'occaſion de faire un exemple ſur une per-

ſonne célèbre. L'inquiſiteur le fit comparoître devant le lieutenant criminel.

Marot s'entendit reprocher ſes écrits licencieux & les hiſtoires les plus ſcandaleuſes de ſa vie : il vit un juge très-inſtruit. La ſcène fut autrement ſérieuſe que celle d'un de nos poëtes avec un commiſſaire. Le pauvre Marot, dans une inquiétude extréme ſur l'iſſue que pourroit avoir ſon affaire, crut qu'il n'y avoit rien de mieux, pour obtenir ſa liberté, que de s'adreſſer à la perſonne même qui la lui avoit ravie. Il écrivit en ces termes au docteur Bouchard :

Donne reponſe à mon préſent affaire,
Docte docteur, qui t'ha induit à faire
Empriſonner, depuis ſix jours, en çà,
Un tien ami qui onc ne t'offenſa ?
Et vouloir mettre en lui crainte & terreur
D'aigre juſtice, en diſant que l'erreur
Tient de Luther ? Point ne ſuis luthériſte,
Ne zuinglien, & moins anabaptiſte :
Je ſuis de Dieu par ſon fils Jéſus-Chriſt.

La lettre ne produiſit rien. Tout ce que gagna Marot, à force de ſollicitations, fut d'être transféré, des priſons obſcures & mal ſaines du Châtelet, dans celles de Chartres. Les gens de

lettres de cette ville ſe faiſoient un plaiſir, un honneur même de lui rendre de fréquentes viſites. Le temps que le poëte étoit ſeul, il l'employoit, ſoit à faire des vers, ſoit à revoir ceux des autres. C'eſt là qu'il retoucha le roman de *la Roſe*.

Malgré toutes ces reſſources contre l'ennui, Marot ne revenoit pas de ſes frayeurs. Il compoſa, dans ſa priſon, une ſatyre contre les gens de juſtice, & l'intitula l'*Enfer*. Il les y crayonne ainſi :

(

... Je ſçais tant de juges coupables
Dedans Paris, que, par pécune prinſe,
Ou par amis ou par leur entreprinſe,
Ou en faveur & charité piteuſe
De quelque belle humble ſolliciteuſe,
Ils ſauveront la vie orde & immunde
Du plus méchant & criminel du monde :
Et, au rebours, par faute de pécune,
Ou de ſupport, ou par quelque rancune,
Aux innocens ils ſeront inhumains, &c.

Il ne ſortit de ſa priſon qu'après la délivrance de François premier : ce fut à la fin du printemps de l'année 1526. Le poëte eut la ſatisfaction d'être témoin de tous les tranſports de la France, pour ſignaler le retour de ſon mal-

heureux & glorieux monarque. Il témoigna, par des rondeaux, à ſes amis, ſa reconnoiſſance des ſoins qu'ils s'étoient donnés pour lui durant ſa priſon. Tous les gens qui s'intéreſſoient à l'honneur des lettres, qui les cultivoient, qui les aimoient, furent charmés de revoir celui qu'ils regardoient comme leur maître. Néanmoins les docteurs de Sorbonne & les juges, maltraités dans ſon *Enfer*, frémirent.

A peine ſut-il libre, qu'il reprit ſon train ordinaire de vie, joignant, à la réputation d'écrivain le plus ingénieux, le plus piquant, le plus naturel & le plus agréable de ſon ſiècle, celle d'épicurien parfait. Quoique poëte, il étoit brave : il tira lui ſeul un priſonnier d'entre les mains des archers ; mais c'étoit le plus imprudent des hommes. Ses vers & ſes propos continuels contre la Sorbonne le firent rechercher de nouveau. Le lieutenant criminel ſe tranſporta chez lui : mais, épouvanté de ſa première aventure, Marot avoit pris très-promptement la fuite. On ne trouva que ſes papiers & ſes livres, qui furent enlevés. Il eut encore recours, en cette occaſion, à François premier.

Après avoir loué finement ce monarque dans une épître, il lui conte son malheur :

Pour revenir donques à mon propos,
Rhadamantus aveques ſes ſuppots,
Dedans Paris, combien que fuſſe à Blois,
Encontre moi fait ſes premiers exploits,
En ſaiſiſſant, de ſes mains violentes,
Toutes mes grands richeſſes excellentes,
Et beaux tréſors d'avarice délivres :
C'eſt à ſçavoir, mes papiers & mes livres,
Et mes labeurs. O juge ſacrilège !
Qui t'ha donné ne loy ne privilège
D'aller toucher & faire tes maſſacres
Au cabinet des ſaintes muſes ſacres?
Bien eſt-il vrai que livres de défenſe
On y trouva : mais cela n'eſt offenſe
A un poëte, à qui on doit laſcher
La bride longue, & rien ne lui cacher.

Marot, perſécuté pour la religion, ne ſe crut pas en ſureté à Blois : il alla ſucceſſivement chercher un aſyle en Béarn, à Ferrare, à Veniſe. La ducheſſe de Ferrare s'employa ſurtout en ſa faveur auprès de François premier. Ce prince, qui l'aimoit ſincèrement & qui regrettoit de ne pas avoir à ſa cour le plus bel eſprit de ſon royaume, rappella l'illuſtre exilé. Marot vécut très-agréablement à Paris depuis ce temps

juſqu'à l'année 1543, qu'il voulut réformer ſa muſe.

Au lieu des ſujets libres & plaiſans qu'il avoit coutume de traiter, il en choiſit de ſérieux. Il fit voir au célèbre Vatable des eſſais plus heureux de poëſie ſainte. Vatable l'en félicita, l'exhorta à travailler déſormais dans ce genre, & lui conſeilla la traduction des pſeaumes de David Marot goûta cette idée, & l'exécuta. Il publia d'abord trente pſeaumes rendus en vers François. L'ouvrage étoit dédié au roi.

Une pareille entrepriſe, loin de réconcilier le traducteur avec ſes ennemis, redoubla leurs plaintes. La Sorbonne cenſura l'ouvrage : elle fit encore, à ce ſujet, des remontrances au monarque qui n'y eut aucun égard. Il engagea meme le poëte à continuer la traduction. De-là ces vers :

Puiſque voulez que je pourſuive, ô ſire,
L'œuvre royal du pſeautier commencé,
Et que tout vueur aimant Dieu le deſire,
D'y béſoigner me tiens pour diſpenſé.
S'en ſente donc, qui voudra, offenſé ;
Car ceux à qui un tel bien ne peut plaire,
Doivent penſer, ſi ja ne l'ont penſé,
Qu'en vous plaiſant, me plaiſt de leur deplaire.

Les courtiſans n'ont de goût que celui de leur maître. François premier n'eut pas plutôt approuvé les pſeaumes traduits, que tout le monde, à la cour, les chanta. Comme ils n'avoient pas encore été mis en muſique, ils furent adaptés aux airs de vaudeville le plus en vogue. Florimond de Remond parle ainſi de cet enthouſiaſme des courtiſans & des princes. » Le roy II aymoit & » prit pour le ſien le pſeaume, *ainſi* » *qu'oyt le cerf braire*, lequel il chan- » toit à la chaſſe. Madame de Valen- » tinois, qu'il aimoit, prit pour elle, » *du fond de ma penſée*, qu'elle chan- » toit en volte. La royne avoit choiſi, » *ne veuillez pas, ô ſire!* avec un air » ſur le chant des bouffons. Le roy de » Navarre, Antoine, prit, *revange-* » *moi, prends la querelle*, qu'il chan- » toit en branle de Poitou; ainſi les » autres «.

Ces pſeaumes, qui firent tant de bruit dans le temps, & qu'on comparoit à l'original, étoient bien loin d'y atteindre. Ils ſont dénués de cette ſublimité raviſſante & de cette poëſie d'expreſſion qui le caractériſent. Etoit-il poſſible que Marot, dont tout le mé-

rite conſiſte dans la fineſſe, dans un tour épigrammatique, dans un naturel unique à la vérité, mais dont les grands défauts ſont un ſtile le plus ſouvent comique, trivial & bas, rendît l'harmonie & la noble ſimplicité de l'Hébreu ? D'ailleurs, il n'entendoit pas cette langue non plus que le Latin. Boileau lui donne l'épithète d'*élégant*. Celle de *naïf*, ſelon M. de Voltaire, lui eût mieux convenu.

Tant d'imperfections dans les pſeaumes de Marot euſſent dû raſſurer la Sorbonne contre la crainte qu'ils ne paſſaſſent à la poſtérité : mais la Sorbonne jugeoit de leur mérite par le ſuffrage des contemporains. Elle fit de nouvelles remontrances à François I, pour qu'il défendît le chant des pſeaumes ; & Marot fit contr'elle de nouveaux vers, pour qu'elle ceſsât de le perſécuter. Il y diſoit qu'elle ne lui vouloit tant de mal que parce qu'il l'avoit démaſquée, & qu'au moyen du renouvellement des ſciences & des arts, on avoit découvert le *pot aux roſes*. Il l'appelle l'*ignorante Sorbonne*, & s'en explique hautement à François I, pour le mettre dans ſes intérêts :

Bien ignorante elle eſt d'être ennemie
De la trilingue & noble académie
Qu'as érigée . . . . . .
Diſant que c'eſt langage d'hérétiques.
O ! povres gens, de ſçavoir tous éthiques,
Bien faites vray ce proverbe courant,
Science n'ha hayneux que l'ignorant.
Certes ! ô roi ! ſi le profond des cueurs
On veut ſonder de ces ſorboniqueurs,
Trouvé ſera que de toi ils ſe deulent.
Comment douloir ? Mais que grand mal te veulent,
Dont tu as fait les lettres & les arts
Plus reluïſans que du temps des Céſars :
Car leurs abus void-on en façon telle.
C'eſt toy qui as allumé la chandelle,
Par qui maint œil void mainte vérité
Qui, ſous épeſſe & noire obſcurité,
A fait tant d'ans icy bas demeurance
Et qu'eſt-il rien plus obſcur qu'ignorance ?
Eux & leur cour, en abſence & en face,
Par pluſieurs fois, m'ont uſé de menace,
Dont la plus douce étoit, en criminel,
M'exécuter.

Il conſent d'être immolé à la rage de ces *ſorbonniqueurs*, ſi l'égliſe, à ce prix, peut ſe ſouſtraire à leurs préjugés. Bayle doute que Marot eût pouſſé le zèle auſſi loin ; mais il ne doute pas que ces *docteurs ne vouluſſent maintenir la barbarie*. Il ajoute : *Cette partie du ſeizième*

ſeizième ſiècle ſera une tache éternelle à la Sorbonne, vu comme elle ſe conduiſit.

Quelque adroitement que fuſſent tournés les vers à François premier, il ne s'y laiſſa point prendre. Les remontrances de la Sorbonne lui donnèrent du ſcrupule : il défendit les pſeaumes. La Sorbonne ayant obtenu ce point, en demanda un autre, qu'on fît de l'auteur un exemple de ſévérité. Les choſes ne pouvoient tourner plus mal pour Marot ; auſſi s'enfuit-il promptement à Genève en 1543.

C'eſt de-là qu'il continua la guerre contre la Sorbonne. Il fit paroître vingt autres pſeaumes dans le goût des premiers. Cette ſuite fut reçue avec les mêmes applaudiſſemens. Marot n'a pas été plus loin. Les cent autres pſeaumes qui reſtoient ont été rendus par Théodore de Bèze.

On mit ceux de Marot en muſique : ils acquirent un nouveau mérite. Paris, Genève & Londres retentirent de ces chants. A force de les entendre & de les goûter, on n'y trouva rien de répréhenſible. La Sorbonne elle-même qui, ſous François premier, en avoit été ſi vivement allarmée, les approuva

ſous Charles IX. L'approbation porte :
» Nous, ſouſſignés, docteurs en théo-
» logie, certifions qu'en certaine tranſ-
» lation de pſeaumes à nous préſentée,
» commençant au quarante-huitième
» pſeaume, où il y a, *c'eſt en ſa très-*
» *ſainte cité ;* pourſuivant juſqu'à la
» fin, & dont le dernier eſt, *chante à*
» *jamais ſon empire ;* n'avons rien trou-
» vé contraire à notre foy catholique,
» ains conforme à icelle & à la vérité
» Hébraïque. En témoin de quoy
» avons ſigné la préſente certifica-
» tion, le 16 octobre. *Signé* J. DE
» SALIGNAC VIBOULT.

Les pſeaumes, approuvés en France, le furent également en Eſpagne. Enfin le pape lui-même les déclara conformes au texte Hébreu.

Marot fut juſtifié trop tard. Déchiré par le regret de n'être plus dans ſa patrie, il vécut malheureux à Genève. On prétend qu'il y fut condamné à mort, pour y avoir débauché ſon hôteſſe, & qu'il ne put échapper au ſupplice qu'à la recommendation de Calvin qui, ſe dépouillant de ſon *ame atroce*, fit commuer la peine de mort en celle du fouet. Cette hiſtoire eſt

une invention des ennemis de Marot. S'il ſortit de Genève, c'eſt parce qu'il fut appellé à Turin par des amis intimes. Il mourut en arrivant dans cette dernière ville, en 1544, âgé de quarante-neuf ans. On l'enterra dans l'égliſe de ſaint Jean, & l'on grava ſur ſa tombe cette épitaphe, effacée aujourd'hui :

Icy devant, au giron de ſa mère,
Giſt, des François, le Virgile & l'Homère ;
Cy eſt couché, & repoſe à l'envers,
Le nompareil des mieux diſans en vers.
Cy giſt celui que peu de terre cœuvre,
Qui, toute France, enrichit de ſon œuvre :
Cy dort un mort qui toujours vif ſera,
Tant que la France, en François, parlera.
Brief, giſt, repoſe & dort en ce lieu-cy,
Clément Marot de Cahors en Quercy.

BUCHANAN,

ET

LES CORDELIERS.

GEORGE Buchanan naquit en Écoſſe au mois de février 1506. A l'âge de quatorze ans, il vint étudier à Paris. La misère & des maladies l'obligèrent de ſe retourner dans ſa patrie : mais il conſervoit du goût pour la France. Il trouva le moyen d'y revenir bientôt. Quelques pièces de poëſie Latine qu'il donna dès ſon arrivée, le firent connoître dans toute l'univerſité de Paris. Il fut profeſſeur au collège de ſainte Barbe, de même qu'à celui du cardinal Le Moine. C'eſt ſans contredit le moderne qui a le mieux écrit dans la langue des Romains. Nous n'avons rien dans les poëſies de Vallius, de Sidronius, de Sarbievius, de Commire, de Rapin & de Vanière, qui l'emporte ſur ſa traduction poëtique des pſeaumes de David. Buchanan la

composa en priſon, dans un monaſtère de Portugal. Quel chef-d'œuvre de force & de variété dans les penſées, d'harmonie, d'élégance, de correction & de clarté pour le ſtile! Le poëte, Nicolas Bourbon le jeune, préféroit cette paraphraſe des pſeaumes à l'archevéché de Paris, ainſi que Paſſerat préféroit au duché de Milan l'ode de Ronſard au chancellier de Lhopital; & que Jules Scaliger eût été plus glorieux d'avoir fait la neuvième ode du treizième livre d'Horace, que d'être roi de Perſe.

Les muſes, qui l'eût cru, laiſſant leur ſaint vallon,
Vinrent, juſques aux bords des mers de Caledon,
Apprendre à Buchanan, dans un antre ſauvage,
Les ſecrets les plus beaux de leur divin langage;
Et perſonne ne mêle, avec plus de beauté,
La pompe, la douceur, la force & la clarté.

(*Epître d Menard.*)

Buchanan retourna pour la ſeconde fois en Ecoſſe, en 1534. Les franciſcains y étoient en réputation pour la latinité. Parler Latin comme un cordelier, c'étoit le proverbe. L'ancien éloge n'eſt plus aujourd'hui qu'une ironie. Buchanan ne voulut le céder en

rien à ces excellens Latiniſtes. Pour leur prouver qu'il étoit en état de diſputer de ſtile avec eux, il compoſa, contre la *gent franciſcaine*, une ſatyre intitulée, *le Sommeil*. L'auteur y feint que ſaint François d'Aſſiſe l'a favoriſé d'une apparition en dormant, & cela, pour l'inviter à entrer dans ſon ordre. Il dit qu'il a rejetté bien vîte cette penſée, convaincu qu'il étoit l'homme du monde le moins propre à vivre dans un couvent. Il entame là-deſſus le chapitre des moines, & les déchire impitoyablement. Au portrait qu'il en fait, quelques perſonnes, entr'autres, le Laboureur, ont cru qu'il avoit été lui-même moine cordelier apoſtat : mais Buchanan ne le donne à entendre dans aucun endroit de ſes ouvrages.

Les cordeliers furent très-irrités de la ſatyre : ils y répondirent par d'autres. La guerre fut déclarée dans toutes les formes. Comme elle commençoit à s'éteindre, Jacques V, roi d'Ecoſſe, vint la rallumer. Il avoit à ſe plaindre des cordeliers, qu'il ſoupçonnoit d'être entrés dans une conſpiration contre lui. Le monarque eût pu tirer d'eux une punition terrible ; mais il ne chercha

qu'à les couvrir de ridicules. Il remit ſes intérêts entre les mains de Buchanan, en le chargeant d'écrire contre les cordeliers.

On n'imagineroit pas que Buchanan, qui les haïſſoit ſi fort, fût embarraſſé de la commiſſion. Il s'étoit mal trouvé de la guerre qu'il leur avoit déclarée. Pour concilier ſa ſoumiſſion au prince & le ménagement qu'il avoit réſolu d'avoir à leur égard, il donna un écrit modéré, plein de termes équivoques, & qu'on pouvoit, au beſoin, prendre dans un ſens favorable. Qu'arriva-t-il? Ni le roi ni les cordeliers ne furent contens. Alors Buchanan les lui ſacrifia, & ſe mit dans le cas de mériter les graces de la cour. Il publia ſon *Franciſcain* (*) & ſes *Frères très-frères*, ou *qui ſe reſſemblent tous* (**), pièces beaucoup plus mordantes encore que le *Sommeil*. Elles ſont un tiſſu de groſſiéretés. L'auteur y fait le tableau des ſupercheries & des débauches attribuées aux moines. Il faut convenir

(*) *Franciſcanus.*

(**) *Fratres fraterrimi.*

que ces idées, dégoûtantes par elles-mêmes, plaiſent toujours par l'expreſſion. Il plaiſante ainſi ſur la coutume où l'on étoit de ſe faire habiller en moine à l'article de la mort (*):

Mais revenons au point qui ſurtout m'embarraſſe.
Sous notre capuchon, vivant en libertins,
Expliquez-moi par quelle grace,
Sous notre capuchon, mourrions-nous donc en ſaints ?

Pour donner une idée juſte de la poëſie de Buchanan, il ſuffiroit de rapporter cette deſcription où il peint la manière dont ſaint François éteignit les feux de l'amour, & l'hiſtoire de cette fille qui, déguiſée en cordelier, allant de Toulouſe à Bordeaux, ſur la Garonne, accoucha dans le bateau, & fut trahie par les cris de l'enfant. Les uns étoient fort étonnés, & croyoient à peine ce qu'ils avoient entendu; les autres rioient beaucoup; d'autres étoient d'avis qu'on jettât, dans l'eau,

(*) *Id unum tamen expedire nequit*
Negoti quod erat caput. Beati
Qui ſit ut moriamur in cucullo,
Cùm nemo bene vivat in cucullo.

le moine, la mère & l'enfant, & qu'on appaisât la colère céleſte. La narration eſt terminée par ces vers, pleins d'un grand ſens (*) :

Peut-être un ſpectateur plus doux, plus indulgent,
Eût pardonné ſans peine à l'erreur d'un moment.
Dans les fautes d'autrui, reconnoiſſant les ſiennes,
Il eût ſçu pardonner aux foibleſſes humaines.

Outre ces ſatyres, ingénieuſes à la vérité, mais outrées, Buchanan lâcha pluſieurs épigrammes contre les cordeliers. A force de vouloir les rendre odieux, il dit auſſi du mal de quelques autres moines. Dès-lors il eut contre lui tous les ordres religieux. Le cardinal, David Beton, archevêque de ſaint André, ſe mit à leur tête. Il voulut qu'on les vengeât d'un homme qu'il croyoit l'ennemi de l'égliſe, parce que Buchanan l'étoit de quelques moines.

Malheureuſement pour ce poëte, il joignoit à ſon eſprit ſatyrique des mœurs très-corrompues. Il eut une

(*) *Si quis adeſt animi pius & moderatior iræ*
Occultare cupit facinus, parcitque benignus
Errori, humanos prudens expendere lapſus,
Agnoſcitque ſuas alieno in crimine vires.

jeuneſſe infâme. On l'appella l'*eſclave honteux de Bacchus & de Vénus.* On a dit qu'il avoit fait l'apprentiſſage du crime par tous les crimes méme. Il a donné l'éloge des courtiſannes publiques. Sans mœurs, il étoit encore ſans principes. A Paris, il ſe fit luthérien. Sponde aſſure qu'on le trouva, dans le temps du caréme, mangeant l'agneau paſcal à la manière des juifs. Les moines & leur protecteur, le cardinal David Beton, profitèrent de la mauvaiſe conduite de Buchanan, pour le perdre dans l'eſprit du roi. On appuya principalement ſur le danger de ſouffrir, en Ecoſſe, un hérétique déclaré. Le cardinal parvint à obtenir un ordre de la cour pour le faire arrêter. Buchanan fut mis en priſon l'an 1539 : il trouva le moyen de s'évader & de ſe réfugier en Angleterre. Mais, comment y fixer ſa demeure ? Il apprend qu'on y brûle à la fois les partiſans de Rome & ceux de la nouvelle religion. Il revient en France, paſſe enſuite en Portugal, retourne à Paris, ne fait qu'aller par inquiétude d'un royaume en un autre, juſqu'à l'année 1563 qu'il reparoît en Ecoſſe, bravant les cordeliers & tous les moines

Cinq ans après, il fut nommé précepteur du roi, Jacques VI. Ce fut la reine, Marie Stuart, qui le mit auprès du jeune prince : elle voulut mettre le comble à la mesure des biens & des honneurs dont elle l'avoit chargé tant de fois. C'est cette même reine, contre laquelle il s'est si fort déchaîné depuis, contre laquelle il publia libèles sur libèles, pour appuyer la révolte du fameux comte de Murray, bâtard & régent d'Ecosse. L'ingratitude de Buchanan doit rendre à jamais sa mémoire odieuse. Son *Histoire d'Ecosse*, si vantée pour réunir tout le brillant de Salluste à toute l'aménité de Tite-Live, n'est que l'ouvrage de l'impudence & une satyre contre Marie. Il y parle sans aucune retenue, des prétendues *impudicités qu'imitoit & favorisoit la demoiselle de Rères.* Ces traits, lancés par une main habile, ont porté coup malheureusement, & se font encore sentir. En vain Barclai & plusieurs autres écrivains se sont élevés contre cet historien. Leurs ouvrages foibles n'ont pu faire tomber des libèles atroces contre une reine, dix-huit ans captive en Angleterre, qui changea dix-sept fois de

priſon, & finit par y périr de la main du bourreau.

Buchanan éleva ſon diſciple dans la haine de Rome & des cordeliers. Il s'habilloit comme eux, & ſe préſentoit alors à ſon élève, quand il vouloit le punir. Ce fléau des cordeliers mourut à Edimbourg le 18 ſeptembre 1582, âgé de ſoixante-dix-ſept ans.

Ils ne manquèrent pas de faire courir mille hiſtoires ridicules ſur la manière dont il termina ſa vie. Adoptées par le jéſuite Garaſſe, voici comme il les a rendus. La citation eſt un peu longue, mais elle amuſera. » Ce libertin » ayant paſſé ſa jeuneſſe débauchée » dans Paris & dans Bordeaux, plus » ſoigneux du lierre, des cabarets & » des bouchons de taverne, que du » laurier du Parnaſſe, & étant, ſur la » fin de ſes jours, rappellé en Ecoſſe » pour inſtruire le jeune prince, qui » eſt aujourd'hui le ſéréniſſime roi de » la Grande-Bretagne, continuant ſes » débauches de gueule, fit ſi bien, » qu'il devint hydropique à force de » boire, quoiqu'on diſoit de lui, par » manière de gauſſerie, qu'il étoit tra- » vaillé *vino intercute*, & non pas *aqua*

» *intercute*. Tout malade qu'il étoit, » il ne s'abſtenoit non plus de boire » à longs traits, qu'il faiſoit en ſanté, » & auſſi pur qu'il le buvoit à Bor- » deaux «.

Viſité par les médecins, il leur demande combien de tems il pourroit vivre, en s'abſtenant de boire. Cinq ou ſix ans, lui répondent-ils. » Allez, » s'écrie t-il alors, avec vos ordon- » nances & vos régimes, & ſçachez » que j'aime mieux boire, trois ſemai- » nes, m'enyvrant tous les jours, que » ſix ans ſans boire du vin.... Auſſitôt » ayant, en perſonne déſeſpérée, don- » né congé à ſes médecins, il ſe fit » porter, au chevet de ſon lit, un » tonneau de vin de Grave, réſolu de » voir le fond devant que de mourir, » & s'y comporta ſi valeureuſement, » qu'il l'épuiſa juſqu'à la lie «.

Les miniſtres n'en tirèrent pas plus de parti que toute la médecine. » Ayant » la mort & le verre entre les mains, » ils le viſitèrent pour lui remettre l'eſ- » prit & le réſoudre à mourir avec » quelques ſentimens de religion. Un » d'entr'eux, pour toute exhortation, » lui recommanda de réciter l'oraiſon

» dominicale; & lui, ouvrant les yeux,
» regarde affreuſement le miniſtre,
» qu'eſt-ce que cela, dit-il, que vous
» appellez l'*oraiſon dominicale* ? Les
» aſſiſtans répondent que c'eſt le *pater*
» *noſter*, & que, s'il n'a pas le moyen
» de prononcer cette oraiſon, on le
» ſupplioit à tout le moins de réciter
» quelque oraiſon chrétienne, afin
» qu'il mourût en homme de bien.
» Pour moi, dit-il d'un ſens ferme &
» aſſuré, je n'ai jamais ſçu d'autre prière que celle-là (*),

Quand les yeux de Cinthie embrasèrent mon cœur,
Il n'avoit juſqu'alors brûlé d'aucune ardeur.

» Et à peine eut-il récité dix ou douze
» vers, continués de cette élégie de
» Properce, qu'il expira entre les ver-
» res & les pintes «.

D'autres écrivains rapportent qu'un miniſtre l'ayant trouvé dans ſes derniers momens, l'*Hiſtoire naturelle de Pline* à la main, lui prit ce livre de force, & lui préſenta la *Bible*. Buchanan la rejetta bruſquement, & dit au

(*) *Cinthia prima ſuis miſerum me cepit ocellis*
Contractum nullis ante cupidinibus.

miniſtre, en lui montrant l'*Hiſtoire de Pline :* » Allez, je trouve plus de vé-
» rité dans cet ouvrage que dans tou-
» tes vos écritures «.

Il faut ſe moquer de toutes ces fables & s'en tenir à une lettre de Buchanan à ſon intime ami, Élie Vinet. Elle fut communiquée au ſage De Thou. On y reconnut la main tremblante d'un vieillard moribond, mais dont l'ame étoit celle d'un philoſophe. Buchanan s'y plaignit moins des incommodités que des ennuis de la vieilleſſe. Il diſoit qu'il avoit quitté la cour pour la ſolitude de Sterlin, où il ne travailloit qu'à une choſe, à » diſparoître
» le plus doucement qu'il pourroit de
» la ſociété de ceux qui ne lui reſſem-
» bloient pas « (*).

(*) *Hoc unum ſatago ut quam minimo cum ſtrepitu ex inæqualium meorum, hoc eſt mortuus è viverum contubernio dimigrem.*

LE TASSE,

AVEC

L'ACADÉMIE DE LA CRUSCA.

QU'UN homme de lettres ne rende pas juſtice à un autre homme de lettres, c'eſt un travers ſans doute honteux pour la littérature ; mais rien ne lui eſt plus nuiſible que l'injuſtice criante de tout un corps qui, loin d'encourager les gens à talent, cabale contre ceux qui en ont le plus. La célèbre académie de la Cruſca de Florence, en eſt un exemple frappant. Elle ne ſe juſtifiera jamais aux yeux des partiſans du Taſſe de ſon déchaînement contre un des plus grands poëtes d'Italie.

Surrento eſt le lieu de la naiſſance de Torquato Taſſo. Son père s'appelloit Bernardo Taſſo, & ſa mère Portia de Roſſi. Ils lui donnèrent le jour l'an 1544. Du côté de ſon père & de celui de ſa mère, le Taſſe pouvoit ſe glorifier d'être d'une naiſſance illuſtre. Sa grand' mère étoit une Cornaro. On

ſçait aſſez qu'une noble Vénitienne n'épouſe pas un homme d'une qualité médiocre. La famille du Taſſe avoit été long-temps une des plus puiſſantes d'Italie ; mais il ne vit rien de toute cette grandeur. Son père, né dans le déclin de ſa maiſon, s'étoit attaché au prince de Salerne, qui fut dépouillé depuis de ſa principauté par Charles-Quint. Ce furent même les ſuites de cet attachement pour le prince de Salerne qui donnèrent occaſion à la diſpute élevée entre Torquato Taſſo, ſon fils, & l'académie de la Cruſca.

Les Napolitains avoient chargé le prince de Salerne d'aller repréſenter à Charles-Quint les droits de leur nation. La commiſſion étoit très-délicate. Le prince de Salerne conſulta Bernardo Taſſo & un Florentin appellé Martelli, pour ſçavoir s'il devoit l'accepter ou la refuſer. Martelli vouloit que le prince la refuſât. Bernardo Taſſo, au contraire, d'un eſprit élevé, ferme & courageux, étoit d'avis que le prince juſtifiât le choix que les Napolitains avoient fait de lui, & qu'il acceptât l'offre. Cette conteſtation devint publique dans toute l'Italie. Chacun en

parloit relativement à ſes intérêts. Torquato Taſſo voulut réunir tous les ſuffrages en faveur de l'opinion de ſon père.

Il compoſa précipitamment un diſcours ſous ce titre : *Le Gonzague ou du plaiſir honnête* (*). Dans ce diſcours, en forme de harangue, le Taſſe expoſe les raiſons que le prince de Salerne pouvoit avoir d'accepter ou de refuſer une commiſſion ſi épineuſe. Il montre que la plus grande marque d'attachement que Bernardo pût donner à ce prince, étoit de lui parler comme il fit. Le Florentin, Martelli, eſt au contraire très-maltraité dans le diſcours. Ce n'étoit pas encore là dequoi faire crier les académiciens de la Cruſca contre le Taſſe : mais il gâta tout, en ne ménageant pas plus la nation Florentine que le Florentin Martelli.

Torquato mit ces paroles dans la bouche de ſon père. » Naples n'eſt » point, comme Florence, une ville » remplie de bourgeois & de mar- » chands. On peut dire, du ſénat de

(*). *Il Gonzaga o vero del piacer honeſto.*

» Naples, ce que Cinéas disoit autre-
» fois à Pirrhus de celui de Rome, que
» c'est une assemblée de rois... La no-
» blesse Napolitaine ne ressemble point
» à la populace & aux vils artisans de
» Florence, qu'un Savonarole, par ses
» discours insensés, entraîna dans la
» révolte & dans le désordre «.

Cette sortie contre les Florentins les piqua vivement. Le Tasse les avoit encore indisposés en ce que, dans un parallèle qu'il avoit fait des beautés de France & de celles d'Italie, il n'avoit pas dit un seul mot de la ville de Florence. Cette affectation fut regardée comme un outrage par tous ses citoyens. Les académiciens de la Crusca, surtout, entrèrent dans cette querelle. Ils se vantoient que leur pays étoit le plus fécond en grands hommes. Il n'est point d'académie plus remplie de prétentions. Selon tous ceux qui la composoient, le nom seul *d'ella Crusca* (*) eût du saisir de respect le Tasse,

(*) Il signifie du son & tout ce qui reste de la farine, lorsqu'elle est blutée. L'académie, en portant ce nom, a voulu marquer le soin qu'elle prend à épurer la langue Toscane. Le lieu où s'assemblent

& lui en impoſer. Cependant, quelque reſſentiment qu'ils euſſent contre un téméraire, ils attendirent une autre occaſion pour ſe porter à des éclats.

Le célèbre Pellegrini la leur offrit: il avoit fait un dialogue ſur le *Poëme épique*. Il comparoit le *Roland furieux* de l'Arioſte avec la *Jéruſalem délivrée* du Taſſe. Il mettoit en oppoſition les beautés & les défauts des deux poëmes; &, après avoir bien examiné tout, il donnoit la préférence au dernier. » Le poëme de Roland, diſoit-il, » eſt ſemblable à un grand & vaſte » palais, rempli d'appartemens ma» gnifiques, orné partout de marbres » précieux, & enrichi d'or & d'azur; » mais conſtruit contre toutes les rè» gles de l'art, & propre ſeulement à » frapper l'imagination des ignorans:

---

les académiciens, eſt orné de deviſes qui font alluſion au mot de *Cruſca*; & chaque académicien y prend encore un nom qui répond à ce ſujet. » Les » ſièges ſont faits en hotte à porter le pain, & leur » doſſier en pelles à remuer le bled; les grandes » chaiſes, en façon de cuves d'oſier ou de pailles » où l'on garde le bled; les couſſins des chaiſes des » princes de l'académie ſont de ſatin gris, en forme » de ſacs; & l'on met les flambeaux dans des étuis » qui reſſemblent à des ſacs de farine «.

» au lieu que la *Jéruſalem* reſſemble à
» un palais moins vaſte, mais qui a
» toutes ſes proportions : les orne-
» mens n'y ſont point prodigués ſans
» choix : ils y ſont répandus avec me-
» ſure & avec goût : c'eſt un palais
» conſtruit dans la plus parfaite régu-
» larité, & qui plaît infiniment aux
» connoiſſeurs «.

La déciſion de Pellegrini révolta les académiciens de Florence. Ils voulurent mettre l'Arioſte au-deſſus du Taſſe. Ils chargèrent leur ſecrétaire, Sébaſtien de Roſſi, de réfuter Pellegrini. Roſſi, malgré ſa grande jeuneſſe, honoré de cette place importante, ne cherchoit qu'à ſe ſignaler par des actions d'éclat. Sûr d'être avoué de ſa compagnie, il écrivit avec confiance contre le Taſſe, & ne craignit point de groſſir les défauts de ce poëte. Il prit le contrepied de l'apologiſte du Taſſe. Ecoutons là-deſſus le dernier traducteur. » Le poëme de l'Arioſte (diſoit
» le ſecrétaire) eſt un palais très-régu-
» lier qui a, par-deſſus celui du Taſſe,
» tous les ornemens & toutes les beau-
» tés dont Pellegrini convient : au lieu
» que la *Jéruſalem* eſt un miſérable

» bâtiment, petit, étroit, écraſé, ſans
» proportion, ſans ornemens, & ſem-
» blable à ces cabanes qui ſe voient à
» Rome auprès des magnifiques ther-
» mes de Dioclétien. Un ſeul de ces
» appartemens du palais, conſtruit par
» l'Arioſte, eſt préférable à tout l'édi-
» fice du Taſſe. Le moindre des épi-
» ſodes de Roland, vaut mieux que
» toute la *Jéruſalem* enſemble.... En-
» fin, il y a la méme différence entre
» ces deux poëmes, qu'entre la lu-
» mière du ſoleil & un petit lam-
» pion «.

La critique de Roſſi étoit d'une telle indécence, ſoit pour la partialité, ſoit pour les injures perſonnelles contre le Taſſe, que ceux méme qui l'avoient deſirée, la trouvèrent trop ſanglante. Pluſieurs académiciens ſe détachèrent de la conſpiration générale, & nommément Léonard Salviati. Cet académicien fit changer de ſentiment quelques autres: il travailla de concert avec eux à ſauver l'honneur de l'académie. Il y avoit tout lieu de craindre que Pellegrini, dont elle avoit ordonné la réfutation, ne reprît la plume, & qu'il ne mît les rieurs de ſon côté. Salviati

fit promptement écrire, par un ami commun, à Pellegrini, pour l'engager à renoncer à la diſpute ; mais il n'étoit plus temps.

Pellegrini avoit répondu. Néanmoins toute la vengeance qu'il avoit tirée de la réfutation de ſon ouvrage, faite au nom de l'académie, étoit modérée : elle ne paſſoit point la plaiſanterie. Il avoit dit que les académiciens, dans leur ouvrage compoſé par leur ordre, n'avoient prétendu ſans doute que s'amuſer, faire briller leur eſprit, en ſoutenant les plus étranges paradoxes. Cette ironie bleſſa Roſſi plus qu'on ne ſçauroit croire. Il fit courir une lettre, dans laquelle il aſſuroit qu'il n'avoit rien avancé qui ne fût très-ſérieux. Il y motivoit le jugement qu'il avoit porté, de même que les plaintes des Florentins contre le Taſſe. Tout cela, comme on s'en doute bien, ne ſe faiſoit point ſans qu'il y entrât beaucoup de fiel, pour rabaiſſer l'auteur de la *Jéruſalem délivrée*, & ſon apologiſte. Pluſieurs autres écrivains prirent encore parti pour ou contre ce poëte ; tellement que toute l'Italie, ſur la fin du ſeizième ſiècle & le commencement

du dix-ſeptième, ſut inondée d'écrits polémiques ſur cette matière.

Le Taſſe, lui ſeul, au plus fort de la diſpute ſur ſon mérite poëtique, n'entendoit parler de rien. Il étoit alors en priſon à Ferrare. Sans ce cruel événement, on ne l'eût pas impunément inſulté. La bravoure étoit ſon partage. Il en avoit déjà fait preuve vis-à-vis d'un certain Camillo Camilli, qu'il alla trouver exprès à Veniſe pour l'y défier en un combat ſingulier, parce que celui-ci, s'imaginant que la *Jéruſalem* n'étoit point finie, barbouilla cinq chants, auxquels il donna le titre de continuation de ce poëme. Camilli craignoit ſi fort de ſe meſurer avec une des meilleures épées de ſon temps, qu'il aima mieux ſe laiſſer charger de coups par le Taſſe que d'accepter le cartel & de ſe battre. Le procédé violent de l'auteur de la *Jéruſalem* lui eût couté cher, ſi les ſénateurs de Veniſe, en conſidération de ſon grand mérite, n'euſſent cru devoir lui pardonner.

Les cris des combattans, acharnés à le ſervir ou à le détruire, percèrent enfin juſques au fond de ſa priſon. Il eſt ſaiſi de douleur, en voyant ſa gloire poëtique

poëtique, cette conſolation imaginaire dans des malheurs trop réels, attaquée de tous côtés. Il fait un effort pour oublier ſa cruelle ſituation, & penſe à ſauver ce qu'il avoit de plus cher au monde. Il ſe joint à ſes amis; il écrit; il fait une double apologie, celle de ſon poëme & celle de ſa perſonne. Dans cette ſeconde partie, il ſe juſtifioit des torts dont le chargeoient les Florentins.

Le ſecrétaire de l'académie de la Cruſca, ce frondeur juré du Taſſe & ſon apologiſte, Pellegrini, continuoient toujours leurs hoſtilités: mais le public y prenoit beaucoup moins de part. Fatigué de leurs écrits, il ne s'intéreſſoit plus qu'à ce qui ſortoit de la plume du Taſſe.

Ce génie rare, dont la modeſtie égaloit au moins les talens, capable peut-être de donner des règles de poëtique à tous les académiciens de la Cruſca, voulut bien ſe ſoumettre à leur jugement. Excédé de leurs éternelles critiques, il crut qu'elles pourroient ſervir à l'éclairer. Il réforma d'après elles ſon poëme, ou plutôt il en fit un nouveau. Le Taſſe avoit commencé ſa *Jéruſalem*

délivrée à l'âge de vingt-deux ans, dans le temps que l'imag.nation eſt le plus favorable à la poëſie ; & il fit la *Jéruſalem conquiſe*, lorſqu'éprouvé par toutes ſortes de maux, ſon eſprit s'étoit néceſſairement reſſenti de ſes malheurs. Auſſi la *Jéruſalem conquiſe*, commencée en ce temps, & faite d'un bout à l'autre ſur le plan & ſur les idées des Ariſtarques académiciens, eſt-elle un fort mauvais ouvrage. Au lieu d'en être plus mortifiés que le Taſſe, ils rejettèrent ſur lui le mauvais ſuccès de cette épreuve. Ils jugèrent qu'il n'avoit qu'un talent médiocre. Ils ne diſtinguèrent pas le Taſſe d'avec le Taſſe, la *Jéruſalem délivrée* d'avec la *Jéruſalem conquiſe*. Les deux poëmes leur parurent également mauvais,

Roſſi en prit occaſion de louer davantage l'Arioſte, & de mettre le Taſſe au-deſſous des moindres rimailleurs d'Italie. Il répétoit continuellement » que la *Jéruſalem* eſt un ouvrage fort » inférieur à tous ceux qui ont paru » juſqu'à préſent ; que la nouveauté le » fait lire, mais qu'il tombera bientôt » dans l'oubli, pour ne s'en relever ja- » mais ; que c'eſt un poëme ſec, pau-

» vre, eſtropié, ſans proportion, ſans » invention, ennuyeux, déſagréable; » que le ſtile en eſt peu fleuri, trop » ſerré, trop froid, trop obſcur; les » comparaiſons baſſes & pédanteſ- » ques, les vers rudes & ſautillans «.

Les amis du Taſſe ſe firent encore entendre quelque temps; mais, enfin, leurs cris furent étouffés par la cabale. Un des plus grands poëtes de ſa nation fut regardé comme un rimeur ſans génie. Le voile qui couvroit tous les yeux ne fut levé que par la main la plus intéreſſée à laiſſer le public dans l'erreur. Un petit neveu de l'Arioſte entreprit de faire rendre juſtice au Taſſe. Horace Arioſte, moins flatté de l'enthouſiaſme extrême des académiciens de la Cruſca pour ſon oncle, que révolté du mépris qu'on avoit pour le Taſſe, porta ſon jugement ſur ces deux poëtes. La manière dont il en parle ne peut être plus juſte ni plus impartiale. » On ne » ſçauroit, dit-il, comparer ces deux » poëtes qui ne ſe reſſemblent en rien. » Le ſtile de l'un eſt ſérieux & magni- » fique; celui de l'autre eſt ſimple & » badin. Le Taſſe a ſuivi les règles » d'Ariſtote; l'Arioſte n'a eu que la

» nature pour guide. Le Taſſe, en s'aſ-
» ſujettiſſant dans ſon poëme à l'u-
» nité d'action, s'eſt privé d'un avan-
» tage conſidérable, qui eſt la mul-
» tiplicité des aventures ; l'Arioſte,
» exempt de cette contrainte, a rem-
» pli le ſien d'un grand nombre d'évé-
» nemens agréables qui en rendent la
» lecture très-amuſante. Ils ſont néan-
» moins parvenus l'un & l'autre au
» même but, qui eſt de plaire ; mais
» ils y ſont parvenus par des routes
» différentes ; &, comme on convien-
» dra difficilement laquelle de ces rou-
» tes eſt la meilleure, on ne peut met-
» tre en comparaiſon ces deux poë-
» mes, ni par conſéquent décider le-
» quel des deux l'emporte ſur l'au-
» tre «.

Ainſi le Taſſe, après pluſieurs années de perſécution & de ſouffrance, ſi ſouvent victime de ſes ennemis & de ſes rivaux, fut tiré du mépris où l'on avoit voulu le condamner pour jamais. Ses infortunes ne firent qu'ajouter à ſa gloire. On ſollicita ſa délivrance des priſons de Ferrare, où l'amour le conduiſit deux fois. Il avoit conçu pour Éléonore d'Eſt, ſœur d'Alphonſe,

duc de Ferrare, une paſſion ſi violente, qu'elle alloit juſqu'à la démence. Éléonore ne le vit point d'un œil indifférent lui rendre des ſoins. Elle ſe prit également pour lui de la paſſion la plus tendre : rien ne doit moins étonner. Il avoit tout pour plaire, un caractère aimable & liant, une figure prévenante, des agrémens infinis dans la converſation, beaucoup d'élevation dans l'ame, l'imagination la plus brillante, une facilité ſingulière à bien faire des vers.

En recouvrant ſa liberté, ſon premier ſoin fut d'abandonner Ferrare, ſéjour pour lui ſi doux & ſi cruel. Il parcourut différentes villes d'Italie : il fut à Pavie, à Naples. Partout on lui rendit des honneurs ; mais il avoit beſoin de fortune. Ses diverſes aventures l'avoient mis dans un état déplorable. Il s'étoit vu plus d'une fois dénué de tout, prét à périr de faim, obligé de faire pluſieurs voyages à pied, d'aller d'une ville en une autre, couvert de haillons, abandonné de ſes protecteurs & de ceux même qu'il avoit le plus célébrés ; oublié d'une ſœur qu'il avoit tendrement aimée ; négligé de

ſes amis, qui croyoient aſſez faire que de le plaindre : enfin, on lui donna toutes ſortes de ſecours. Ses anciens amis & protecteurs ſe rechauffèrent. Pluſieurs cardinaux & les plus grands princes d'Italie briguèrent à l'envi de s'illuſtrer, en rendant hommage au plus brillant génie de la nation, dont elle chante aujourd'hui les vers, comme les Grecs chantoient ceux d'Homère ; à l'auteur d'un poëme qu'elle met à côté de l'*Iliade* & de l'*Énéide*. Clément VII voulut l'honorer d'une maniere particulière : il appella le Taſſe à Rome.

Ce pape avoit réſolu, dans une congrégation de cardinaux, de lui donner la couronne de laurier & les honneurs du triomphe, cérémonie alors auſſi ſérieuſe & auſſi recherchée en Italie, qu'elle paroît ridicule en France. Les deux cardinaux Aldobrandins, neveux du pape, qui ſe faiſoient une gloire d'admirer & d'aimer le Taſſe, allèrent, avec un grand nombre de prélats & de perſonnes de toutes conditions, le recevoir à un mille de Rome. Il fut conduit à l'audience du pape. *Je deſire*, lui dit le pontife, *que vous acceptiez la cou-*

ronne de laurier qui a juſqu'ici honoré tous ceux qui l'ont portée. Le couronnement devoit ſe faire au Capitole. Les deux cardinaux, neveux, ſe chargèrent de l'appareil. Le triomphe du Taſſe alloit être complet; mais le poëte, qui avoit été malheureux toute ſa vie, tomba dans une langueur mortelle au moment de ces préparatifs, comme ſi la fortune eût voulu ſe jouer de lui juſqu'à la fin de ſes jours. Cette langueur venoit de pluſieurs maladies violentes qui avoient altéré ſa conſtitution naturellement robuſte. Elles lui faiſoient perdre quelquefois la raiſon, qu'il ne recouvroit jamais que pour retomber dans la mélancolie & dans le plus affreux déſeſpoir. Il mourut la veille du jour deſtiné à la cérémonie, dans la cinquante-unième année de ſon âge. Si jamais homme a été malheureux, c'eſt lui. On peut le mettre à la tête des poëtes infortunés, tels qu'ont été Lucain, Ovide, le Camouens, Milton. Dans ſa jeuneſſe, il ſe fit recevoir, à Padoue, de l'académie des Æthérei, ſous le nom *di repentito*, pour marquer qu'il ſe repentoit de tous les momens qu'il n'avoit pas conſacrés à la

poëſie. Malheureux par elle depuis, il auroit pû prendre, dans un autre ſens, le titre de poëte *repentito*.

Il s'exerça dans preſque tous les genres; l'héroique, le dramatique, le paſtoral. Il reſte de lui beaucoup de pièces fugitives, des chanſons, des ſonnets, des madrigaux, des épigrammes: mais ſon plus grand ouvrage eſt la *Jéruſalem délivrée* ou le *Godefroi*, compoſée en France, à l'abbaye de Chalis, dont le cardinal d'Eſt étoit abbé. Le Taſſe, depuis, eut tout lieu d'être content de la nation. Dans un voyage qu'il y fit avec le nonce, il fut honoré de l'eſtime de Charles IX, & comblé de ſes bienfaits.

Quelques académiciens de la Cruſca pourſuivirent ce poëte juſqu'au-delà du tombeau. Ils renouvellèrent, après ſa mort, la diſpute ſi long-temps agitée ſur la préſéance au Parnaſſe Italien, & donnèrent encore la première place à l'Arioſte. Au lieu de ſe rétracter, ils enchérirent ſur tout ce qu'ils avoient déjà fait. Le public fut inondé de critiques outrées & même indécentes. La liſte ſeule des titres fatigueroit le lecteur le plus aguerri contre les diſ-

ſertations & les commentaires.

Le temps, qui fait rentrer dans l'oubli les ouvrages médiocres, ne ſert qu'à faire admirer de plus en plus la *Jéruſalem délivrée*. Ce n'eſt pas qu'elle n'ait de grands défauts. Le *Sorcier Iſmène* qui fait un taliſman avec une image de la vierge Marie, l'*Hiſtoire d'Olinde & de Sophronie*, perſonnages qu'on croiroit les principaux du poëme, & qui n'y tiennent point du tout; les *dix princes chrétiens, métamorphoſés en poiſſons*, le *perroquet*, chantant des chanſons de ſa compoſition; ce mélange d'idées payennes & chrétiennes; ces jeux de mots & ces concetti puériles, tout cela dépare ſans doute la *Jéruſalem delivrée*: mais, ce qui la fera toujours lire avec plaiſir, malgré la critique des académiciens de Florence, & celle de Deſpréaux, c'eſt le choix du ſujet du poëme, la vérité des caractères & leur variété, la conduite de l'ouvrage, l'art ſingulier d'amener les aventures, la ſage diſtribution des ombres & des lumières, ce tableau mouvant des allarmes de la guerre & des délices de l'amour, ce grand intérêt qui croît de livre en livre, ce ſtile clair, élégant,

enchanteur, majeſtueux ou ſimple nerveux ou fleuri, ſelon la convenance des ſujets.

D'ailleurs ces enchantemens, dont ſe moquent également aujourd'hui les Anglois & les François, ſont bien plus communs, & pouſſés plus loin dans l'Arioſte que dans le Taſſe. D'un autre côté, on peut dire, en faveur de l'Arioſte, & pour l'honneur de ſes partiſans, que cet auteur a l'imagination la plus enjouée & la plus féconde ; que ſon coloris eſt partout vif & brillant ; qu'on reconnoît la nature dans tous ſes tableaux, même dans ceux qui paroiſſent le plus s'en éloigner. En un mot, pour rendre juſtice à ces deux illuſtres écrivains, qu'il nous ſoit permis d'ajouter que, ſi le Taſſe a fait un plus beau poëme, ſon rival eſt peut-être un plus grand poëte.

GABRIEL NAUDÉ,

AVEC

LES BÉNÉDICTINS.

Le livre de l'*Imitation de Jéſus-Chriſt* fut le ſujet de la diſpute. L'auteur a pris autant de ſoin pour ſe tenir caché, que les autres écrivains s'en donnent pour être connus. Son ouvrage admirable eſt fini dans ſon genre. Nous n'avons rien dans l'antiquité qui en approche. Les *Conſolations de Sénèque* ni celles de Boëce ne ſont pas du même dégré de bonté. L'*Imitation de Jéſus-Chriſt* charme à la fois le chrétien & le philoſophe. Cet ouvrage eſt traduit dans toutes les langues ; & (ce qui marque bien ſon mérite) il n'a rien perdu dans aucune traduction. Les peuples les plus barbares l'ont goûté. On rapporte qu'un roi de Maroc l'avoit dans ſa bibliothèque, traduit en langue Turque, & qu'il le préféroit à tous les autres livres enſemble.

Plus l'auteur de l'*Imitation* a voulu

être ignoré, plus on a été curieux de le découvrir. Les ſçavans ſe ſont épuiſés en recherches. Les uns ont attribué l'ouvrage à Jean Gerſon, docteur célèbre & chancelier de l'univerſité de Paris ; les autres en ont fait honneur à l'abbé Gerſen de l'ordre de S. Bénoît. Une troiſiéme opinion l'attribuoit à Thomas à Kempis, chanoine régulier de l'ordre de ſaint Auguſtin, auteur de quelques autres ouvrages de dévotion, & mort en odeur de ſainteté l'an 1471. Chaque ſçavant ſe fondoit en raiſons pour donner tort à ſon adverſaire. La diſpute étoit très-vive ; néanmoins elle demeura long-temps étouffée. On la renouvella ſous le miniſtère du cardinal de Richelieu.

Ce grand homme, attentif à procurer au public de belles éditions des meilleurs ouvrages en tout genre, en commanda une nouvelle du livre de l'*Imitation de Jéſus-Chriſt*. C'eſt au Louvre même qu'il voulut qu'elle fût imprimée. Le général des bénédictins, appellé le père Grégoire Tariſſe, fut inſtruit du projet. Il crut que c'étoit le temps favorable de faire valoir les prétentions de ſon ordre. Il alla trouver

ſon éminence, la conjura de faire publier l'édition ſous le nom de Jean Gerſen, religieux de l'ordre de S. Bénoît. Le général le donnoit pour le véritable auteur de l'*Imitation*. Il ſe fondoit ſur l'autorité de quatre anciens manuſcrits qui étoient à Rome.

Le cardinal, après l'avoir écouté, fit auſſitôt écrire en cette ville, pour qu'on y examinât ces manuſcrits. De tous les gens de lettres qui ſe trouvoient alors à Rome, le plus propre à cet examen étoit aſſurément Gabriel Naudé. Il ſçavoit les langues, entendoit la critique, aimoit la bibliographie. Pluſieurs cardinaux le firent leur bibliothécaire. Son *Apologie des grands hommes accuſés de magie*, montre combien il étoit ennemi des préjugés. Il fut donc chargé de faire le rapport des manuſcrits : il eut pour adjoint un des ſous-gardes de la bibliothèque du Vatican. L'un & l'autre portèrent la plus grande attention à cette affaire : mais leur déciſion ne fut rien moins que favorable aux bénédictins. Il parut à Naudé, ainſi qu'à ſon adjoint, que le nom de Gerſen, placé à la tête de quelques-uns de ces manuſcrits, étoit d'une

écriture plus récente que les manuſcrits mêmes.

Naudé manda ſes obſervations aux ſçavans meſſieurs Dupui : elles étoient très-détaillées. En même temps que Naudé n'y jugeoit pas la demande des bénédictins fondée, il reconnoiſſoit pour ſeul & véritable auteur du livre de l'*Imitation*, Thomas à Kempis, né dans l'électorat de Cologne, chanoine régulier de ſaint Auguſtin. La relation fut communiquée au ſçavant P. Fronteau, auſſi chanoine régulier du même ordre. Il ne ſe poſſédoit pas de joie, en voyant la gloire qui alloit revenir à ſa congrégation. Souvent les religieux les plus mortifiés de l'être, ſont ceux que cette gloire du corps anime le plus. Le père Fronteau fit promptement imprimer le livre de l'*Imitation* ſous ce titre : *Les quatre livres de l'Imitation de Jéſus-Chriſt par Thomas à Kempis, avec la conviction de la fraude qui a fait attribuer cet ouvrage à Jean Gerſen, bénédictin* (*).

(*) *Thomæ à Kempis de* Imitatione Chriſti *libri IV, cum evictione fraudis qua nonnulli hoc opus Joanni Gerſen benedictino attribuere.*

L'éditeur Génovéfain, pour juſtifier cette nouveauté, ne manqua pas de rapporter la *Relation du ſieur Naudé à meſſieurs Dupui, de quatre manuſcrits qui ſont en Italie, touchant le livre de l'Imitation de Jéſus-Chriſt, fauſſement attribué à Jean Gerſen, abbé de Verceil.*

Cet air de triomphe du père Fronteau irrita les bénédictins, mais beaucoup moins encore que la *Relation* même. Toute la congrégation de S. Maur arma contre l'auteur de cette piéce: elle l'accabla de diſſertations ſur diſſertations Grecques & Latines. Le père Robert de Quatremaires, non content de cet étalage d'érudition, employa la voie des injures. Il accuſa Naudé d'avoir falſifié les manuſcrits, & d'avoir été vendu aux chanoines réguliers, pour un prieuré ſimple de leur ordre. Le père François Valgrave, autre bénédictin, vint à l'appui de ſon confrère, & reprocha pareillement à Naudé de la mauvaiſe foi dans l'examen des manuſcrits & dans ſa *Relation.*

Naudé fut au déſeſpoir, & voulut avoir raiſon de ces imputations odieu-

ſes. Une ſimple querelle littéraire devint alors un procès criminel. Naudé fit préſenter une requête au Châtelet, pour faire ſaiſir & ſupprimer les exemplaires des livres de Quatremaires & de Valgrave. Les bénédictins éludèrent cette juriſdiction, & firent renvoyer la cauſe aux requêtes du palais.

Auſſitôt parurent de part & d'autre des *factums* qui rendirent les deux parties ridicules. Naudé en donna un avec ce titre en tête : *Raiſons péremptoires de maître Gabriel Naudé, demandeur en ſuppreſſion d'injures & calomnies, & & défendeur en main levée contre D. Placide Rouſſel, Robert Quatremaires & François Valgrave, religieux bénédictins, défendeurs en main levée des livres ſur eux ſaiſis, & les congrégations de ſaint Maur & de Cluny, intervenans, pour montrer que les quatre manuſcrits de Rome, dont leſdits bénédictins ſe ſervent pour ôter le livre de* l'Imitation de Jéſus-Chriſt *à Thomas à Kempis, & le donner à un ſuppoſé Gerſen, ſont falſifiés, & qu'ils ne peuvent l'avoir été que par le nommé Conſtantin Cajetan, religieux bénédictin,*

ou par quelques autres du même ordre, avec une conviction manifeſte des dix fauſſetés principales, commiſes par leſdits bénédictins, en la ſeule affaire de leur prétendu Gerſen. 1652. *in*-4°.

Tous les gens de lettres s'intéreſsèrent pour Naudé. Pluſieurs même d'entr'eux écrivirent en ſa faveur : ils produiſirent de nouveaux mémoires, pour aſſurer à Thomas à Kempis & à ſon ordre, la gloire que celui de ſaint Bénoît vouloit leur ravir.

Les chanoines réguliers intervinrent au procès : il traîna quelque temps en longueur. Enfin, après avoir été pour les avocats matière à plaiſanterie, l'affaire fut terminée le 12 février 1652. On ordonna que les paroles injurieuſes, reſpectivement employées, ſeroient ſupprimées ; qu'il y auroit main levée des exemplaires du livre de Valgrave, qui avoient été ſaiſis ; qu'on ne laiſſeroit plus imprimer le livre de l'*Imitation de Jéſus-Chriſt* ſous le nom de Jean Gerſen, abbé de Verceil, mais ſous celui de Thomas à Kempis.

Les bénédictins ne ſe crurent pas

vaincus. Des requêtes du palais, ils appellèrent à la grand-chambre : mais cet appel ne fut point ſuivi. Comme ils n'aiment point les procès, ils ont abandonné celui-là.

THÉOPHRASTE RENAUDOT,

AVEC

LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

THÉOPHRASTE RENAUDOT, né à Loudun, étoit un de ces hommes qui n'ont de vues, qui ne forment de projets que pour le bien public, & dont l'humanité s'honore. Soulager les pauvres, voilà quelle fut l'occupation de ſa vie. Malades, il leur donnoit des ſoins & tous les ſecours que la connoiſſance de la médecine & une longue expérience pouvoient lui faire imaginer. En bonne ſanté, mais découragés par l'extrême misère, ou retenus par une oiſiveté coupable, il les excitoit au travail, faiſoit naître en eux l'induſtrie, la favoriſoit, & rendoit à la patrie des ſujets qui euſſent été perdus pour elle.

Il falloit, à tant de zèle, un vaſte théâtre. Renaudot, après avoir pris ſes dégrés de docteur dans la faculté de

médecine de Montpellier, vint à Paris en 1612 : il commença par ſe munir d'un brevet de médecin ordinaire du roi : il obtint des lettres patentes pour donner publiquement des conſultations charitables. Les pauvres alloient en foule chez lui. Quelques médecins, avides de s'inſtruire, ou jaloux de partager ſes bonnes œuvres, ſe trouvoient à ces aſſemblées. Il avoit établi un mont de piété, où l'on prêtoit de l'argent ſur des gages. Il eut, en titre d'office, l'intendance & maîtriſe générale des bureaux d'adreſſe & de rencontre de France. C'eſt lui qui a imaginé la gazette. Le nom de Renaudot étoit en grande conſidération. On parloit de cet homme ſingulier comme on parle de tous les gens extraordinaires.

Sa célébrité, ſon crédit à la cour, la faveur populaire qu'il avoit obtenue, indiſposèrent contre lui les médecins de Paris, & leur donnèrent de l'ombrage. Ils crièrent contre les aſſemblées qu'on tenoit chez lui, ſous prétexte de charité, & le firent aſſigner au Châtelet par une ſentence du 9 décembre 1643. Défenſes furent faites à lui, à tous ſes adhérans & adjoints,

non médecins de la faculté de Paris, d'exercer à l'avenir la médecine, de donner des conſultations, de tenir aucune conférence ou aſſemblée dans le bureau d'adreſſe ou autres lieux de la ville & fauxbourgs de Paris.

Renaudot en appelle au parlement: il demande d'être maintenu dans la jouiſſance de faire des conſultations charitables, [& preſſe l'entérinement des lettres patentes qu'il avoit obtenues le 7 décembre, la ſurveille de la ſentence.

Bien des perſonnes intervinrent dans cette cauſe; le chancelier, les profeſſeurs & docteurs de la faculté de Monrpellier, pluſieurs médecins des univerſités provinciales; un nombre de particuliers qui ſe diſoient pauvres; d'autres qui, ſans l'être, les protégeoient & craignoient qu'on n'aggravât le ſort d'une foule de malheureux. Le Maréchal de Lhopital, les comte & comteſſe de Caſtres préſentèrent des requêtes, & ſe joignirent à l'appellant. Quant aux deux fils de Théophraſte, Iſaac & Eusèbe Renaudot, ils eurent leur avocat particulier. Ils ſe plaignoient par le miniſtère de M. Pucelle,

de ce qu'après avoir satisfait à tous les actes & frais nécessaires pour parvenir à la qualité de docteurs en médecine de la faculté de Paris, cette même faculté leur refusoit le bonnet par animosité contre leur père, & même au mépris d'un arrêt qui les autorisoit dans leur demande.

Théophraste Renaudot fondoit son droit sur son titre de docteur de Montpellier, sur le brevet du roi, sur la liberté publique & sur la possession. Il y avoit près de trente ans qu'il étoit dans l'usage de consacrer son ministère au public. S'il n'avoit pas été poursuivi sous le règne précédent, sans doute il en fut redevable à la protection du cardinal de Richelieu: sans cela, les ennemis de Renaudot ne l'eussent pas vu tranquillement avoir les suffrages du peuple.

L'avocat de la Faculté soutint que le titre de médecin du roi avoit été surpris, puisque l'appellant n'étoit pas couché sur l'état, & qu'il n'étoit payé d'aucuns gages. Il ajouta que, pour être médecin de Montpellier, on n'avoit pas le droit d'exercer la médecine à Paris. Sur quoi l'ancienneté & la

prééminence des deux facultés furent examinées. Celle de Paris eut tous les éloges. On rapporta le nombre d'actes & la rigueur des examens qu'il faut ſubir pour en être. Il n'en eſt pas ainſi, dit-on, des facultés provinciales, où l'on paſſe légèrement. A Montpellier même, il eſt aiſé d'être reçu. L'avocat diſtingua deux ſortes de docteurs qu'admet la faculté : les uns pour la ville, & les autres pour les champs. On apporte, ſelon lui, pour les premiers, plus de cérémonie ; mais les autres, qui ſeroient chaſſés, s'ils pratiquoient dans la ville, ſont expédiés ſans information ni du temps, ni du lieu de leurs études, ni de leurs mœurs. Quelle injuſtice ! quelle partialité de vouloir abbaiſſer une faculté ſi féconde en grands hommes, & fondée, à ce qu'on prétend, dès 1169, par les diſciples d'Averroës & d'Avicenne ! Et qu'eût dit le docteur Rabelais (*), s'il eût vécu, &

(*) La faculté de médecine de Montpellier a une grande vénération pour la robe que portoit Rabelais, & la fait endoſſer à ceux qui ſont reçus docteurs. On prétend que c'eſt en reconnoiſſance de ce qu'il fit révoquer un arrêt donné contr'elle par le

qu'il eût entendu déclamer contr'elle, lui qui ſe faiſoit honneur d'en être, & de ſoutenir ſes prérogatives.

Il étoit facile à l'avocat de ne pas ménager les facultés provinciales : mais, comment réfuter le pouvoir qu'ont les médecins d'exercer *dans tout l'univers* (*) ? C'eſt le mot ſacramentel des lettres de docteur. L'avocat s'y prit ſingulièrement, & fit une comparaiſon. Cette clauſe, dit-il, eſt une eſpèce de miſſion apoſtolique, comme

parlement de Paris, à la ſollicitation du chancelier Duprat, qui vouloit la dépouiller de ſes privileges. On fait un conte ſur la manière dont il eut audience du chancelier. Rabelais s'adreſſe au Suiſſe, & lui parle Latin. Le Suiſſe fait venir un homme qui ſçavoit cette langue ; Rabelais lui parle Grec. Un autre qui entendoit le Grec, ayant paru, il s'explique en Hébreu. Il parla ſucceſſivement, en différentes langues, aux diverſes perſonnes qui ſe préſentèrent. L'érudition de cet homme étonna tellement, que l'on courut en avertir le chancelier, qui voulut le voir. La converſation ne fit qu'augmenter l'idée qu'on avoit conçue de lui. Tout le monde connoît le *Gargantua* & le *Pentagruel* de cet auteur, tour à tour moine, médecin & curé. Ces ouvrages ſont remplis de traits vifs & comiques, entremêlés de mauvaiſes plaiſanteries. Il fait ſans doute alluſion à l'aventure précédente, dans l'endroit du *Pentagruel*, où il introduit le bon Panurge, demandant l'aumône en toutes ſortes de langues.

(*) *Ubique terrarum.*

le

le pouvoir d'annoncer l'évangile & la parole de Dieu à *tous les hommes*, *dans quelque partie du monde que ce ſoit* (*). Le doctorat en médecine n'a pas plus de force par la bénédiction d'un chancelier, que la conſécration & le caractère des prêtres, qui ne leur permettent point partout les fonctions de leur ordre. Ils ne peuvent pas remplir leur miniſtère dans tous les diocèſes. La police des égliſes & le droit des évêques ne le ſouffrent pas. Ainſi l'univerſité de Paris ne reconnoît que les ſujets qu'elle a formés ou aggrégés.

L'œuvre charitable des conſultations étoit réfutée par l'inutilité de l'innovation. La faculté y avoit, diſoit-elle, pourvu. Tous les ſamedis, on s'aſſemble aux écoles à ce ſujet. Il y a de plus des perſonnes députées dans chaque paroiſſe pour la viſite des pauvres.

On attaquoit ſur-tout, dans Renaudot, ſa qualité de commiſſaire général des pauvres valides & invalides de Paris. » Il s'eſt vanté, di-» ſoit-on, de réformer les hôpi-

(*) *Omni creaturæ per omnem terram.*

» raux, & de faire diſparoître la men-
» dicité du royaume ; & l'on y voit
» encore des mendians. Ses bureaux
» ſont pour donner de l'emploi aux
» pauvres valides, & il le leur vend
» & prend des droits de courtage. Son
» mont de piété, loin de ſecourir les
» indigens, achève de les ruiner, par-
» ce qu'il ne prête que le tiers de l'eſti-
» mation à ſix deniers pour livre d'in-
» térêt pour deux mois; neuf ſols pour
» écu par an; c'eſt au denier huit &
» dix. Il prend un droit d'enregiſtre-
» ment; &, ſi, à jour nommé, l'on
» ne vient payer les intérêts, qu'il ap-
» pelle continuer la grace, il confiſque
» les hardes, les fait vendre, achette
» & s'adjuge à tel prix qu'il veut ſous
» le nom de perſonnes interpoſées; &
» il eſt lui ſeul la partie, le juge &
» l'exécuteur tout enſemble. C'eſt ainſi
» qu'il ruine les familles, qu'il triom-
» phe de la Sorbonne, autant que de
» la faculté de médecine, par cette in-
» vention rare pour élargir les con-
» ſciences & rendre les uſures licites
» & impunies «. C'eſt à la porte du palais, ajoute-t-on, à la face du parlement, qu'il fait profeſſion d'uſurier

public. » Il pourroit donner, lui qui » prend avec tant d'avidité & de toutes mains. Comment accorder la » charité avec l'uſure, le larcin avec » l'aumône ? Ce ſont des reſtitutions » qu'il doit faire & non des charités, » des ſatisfactions & non des libérali- » tés, des amendes & non pas des au- » mônes. Il auroit meilleure grace de » ſe préſenter avec des lettres de par- » don, qu'avec des lettres patentes, » pour être maintenu en des charités » imaginaires ; &, loin de pouvoir aſ- » pirer à la médecine, s'il étoit de la » faculté, il faudroit l'en chaſſer & le » bannir honteuſement «. Le plaidoyer étoit rempli d'invectives ; &, pour achever de noircir Renaudot, on s'étendit ſur des objets étrangers à la queſtion. On parla de ſa naiſſance, des ſituations où les beſoins l'avoient réduit dans ſa jeuneſſe, de la manière dont il étoit parvenu. On voulut le faire regarder comme un de ces hommes qui ſçavent à la fois tromper le peuple & en impoſer aux grands.

Son avocat répliqua ſur tous les points : il releva l'excellence des conſultations charitables, pendant que les

médecins n'en font guère que d'intéreſſées ; l'utilité des gazettes & avis ; l'avantage du bureau de vente à grace, à l'exemple des monts de piété, établis dans toutes les villes d'Italie & d'Eſpagne, où chacun, dans le beſoin, trouve de prompts ſecours. Il dit que c'étoit autant de ſujets d'éloges, & nullement d'opprobre ; que ſa partie étoit docteur d'une célèbre faculté, & que les ordonnances contre les empyriques ne tomboient point ſur lui ; qu'il avoit un brevet de médecin ordinaire de ſa majeſté, & des lettres patentes & arrêts qui le maintenoient dans l'exercice de ſes aſſemblées & conſultations charitables ; qu'enfin la voix publique & l'intervention des pauvres, préſens à l'audience, demandoient juſtice.

L'avocat général, Talon, ayant à diſcuter les raiſons des parties, débuta par ce problême. La médecine eſt-elle une ſcience qui ait des principes ſurs & des démonſtrations ? L'uſage en eſt-il utile & néceſſaire ? Eſt-ce un art arbitraire & caſuel ? Le diſcours parut un chef-d'œuvre d'érudition ancienne & moderne, ſacrée & profane, Grecque

& Latine. On y rapporte tout ce qui eſt à l'avantage & au déſavantage de la médecine ; la variation dans les méthodes, la liberté que chacun a ſur l'article de ſa ſanté. Il ſembloit que les médecins alloient être condamnés comme des gens plus dangereux qu'utiles. Cependant la concluſion fut qu'on maintiendroit, ſuivant les loix, un corps & une communauté publique dans ſes ſtatuts & privilèges.

On voulut bien ſe rendre aux raiſons des médecins qui ſoutenoient que leur profeſſion, quoique la plus importante pour le genre humain, étoit du nombre de celles qui ſont le plus ſuſceptibles de charlatanerie & de mauvaiſe foi ; que les magiſtrats ne pouvoient être trop attentifs à prévenir les abus & à empécher que le peuple ne fût trompé, étant déjà ſi facile à l'être & ſi ſujet à prendre d'ignorans impoſteurs pour de très-habiles gens. On convint que la loi pouvoit être trop ſévère ; qu'il n'étoit pas ſans exemple de voir des perſonnes capables, par le ſeul bon ſens, après beaucoup de profondes réflexions, & par une longue expérience, de conduire un malade, ſans avoir

été honorées du bonnet doctoral, ſoit de Paris, ſoit des provinces ; mais l'on ajouta que les exceptions ne prouvoient rien ; qu'elles n'étoient pas une raiſon pour donner la liberté générale d'exercer la médecine ; qu'enfin il étoit plus ſûr de conſerver les maximes univerſellement reçues & l'ordre de la police.

L'exercice public de l'uſure fut ce qui révolta les juges & perdit Renaudot. Les officiers du Châtelet eurent ordre d'aller chez lui, de faire l'inventaire de toutes ſes hardes, de les renſdre & de les diſtribuer à ceux qui les réclameroient. Il eut défenſe de prêter à l'avenir ſur gages, juſqu'à ce que la cour en ordonneroit autrement.

C'eſt ainſi que ce père des pauvres, plus malheureux que coupable, fut condamné, parce que ſon zèle pouvoit tirer à conſéquence. Renaudot mourut peu d'années après : il ne pratiqua pas ſeulement la médecine : il s'occupa des belles-lettres. On a de lui une ſuite du *Mercure François* & la vie de quelques hommes illuſtres, ſans compter ſes gazettes (*) ; projet d'établiſſement digne de

(*) „ Elles ſont, dit M. de Boze, le berceau de

lui, & qui fut agréé par le cardinal de Richelieu, en 1631. Renaudot en obtint le privilège. Son fils, premier médecin de feu monſeigneur, & ſon petit-fils, le fameux abbé Renaudot de l'académie Françoiſe, & l'un des plus ſçavans hommes de ſon ſiècle, en ont joui également. Le duc d'Orléans le tranſmit, en 1716, à titre de ſurvivance, à M. de Verneuil, ſecrétaire du cabinet, neveu & digne héritier de ce même ſçavant académicien.

„ la vérité, où, reçue au moment de ſa naiſſance, „ elle prend des forces pour faire en peu de temps „ le tour du monde entier; où une ſimple & fidèle „ narration des faits, ne l'enlevant point au commun des hommes, la rend plus eſtimable aux ſages, aux habiles, & la ſoutiendra toujours contre les ornemens qui la défigurent ou qui la décréditent dans la plupart des autres livres".

DOM ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE, *AVEC* LES BÉNÉDICTINS.

CET effrayant réformateur de la Trappe, né à Paris le 9 janvier 1626, eſt un des plus grands exemples de l'empire de l'imagination : il ſuivit les extrêmes en tout. Son enfance annonça ſon caractère. Il ne ſe livra qu'avec une eſpèce de fureur à l'étude. Auſſi, dès l'âge de douze ans, publia-t-il une nouvelle édition des poëſies d'Anacréon, avec des notes Grecques, qui ſont l'ouvrage de ſon précepteur, & qui ne ſont elles-mêmes que des extraits du grand commentaire d'Euſtathe de Theſſalonique ſur Homère. Peu de temps après, il donna une traduction Françoiſe du même poëte. A ſeize ans, il étoit très-verſé dans l'étude des pères. Étudiant en Théologie, il paſſoit la plupart des nuits à s'inſtruire à

fond de ces matières : il prit ſes dégrés en Sorbonne avec la plus grande diſtinction. Le cours de ſes études fini, à peine entre-t-il dans le monde, qu'il ſe livre à toutes les paſſions, & principalement à celle de l'amour. On veut même qu'elle ait occaſionné ſa converſion (*) : d'autres prétendent que ſon averſion pour le monde fut cauſée par la mort ou par les diſgraces de quelques-uns de ſes amis, ou bien par le bonheur qu'il eut d'être ſorti, ſans aucun mal, de pluſieurs grands périls : peut-être tous ces motifs, réunis, contribuèrent à ſon changement de vie. Du moment qu'il le projetta, il eût voulu s'iſoler du monde entier. Un cloître ſembloit devoir lui convenir : mais l'idée de cloître le révoltoit. *Moi devenir frère Frocar !* répondit-il un jour à un évêque de ſes amis qui lui conſeilloit de prendre ce parti. Toutes

(*) On lit, dans ſaint Evremont, que l'abbé de Rancé, au retour d'un voyage, allant pour voir ſa maîtreſſe, dont il ignoroit la mort, monta par un eſcalier dérobé, &, qu'étant entré dans l'appartement, il trouva ſa tête dans un plat. On l'avoit ſéparée du corps, parce que le cercueil de plomb qu'on avoit fait faire étoit trop petit.

les autres particularités de ſa vie ſont très-connues.

Il ne parut plus à la cour : il vendit ſa terre de Veret trois cent mille livres, pour les donner à l'Hôtel-Dieu de Paris : il ſe démit de preſque tous ſes bénéfices : il ne conſerva que le prieuré de Boulogne de l'ordre de Grammont, & ſon abbaye de la Trappe de l'ordre de Cîteaux. Les religieux de cette abbaye y vivoient dans le plus grand dérèglement. L'abbé de Rancé, tout rempli de ſes projets de retraite, demande au roi, & obtient de lui un brevet, afin de pouvoir tenir l'abbaye de la Trappe en règle. Il prend enſuite l'habit régulier, eſt admis au noviciat, l'an 1663, dans le monaſtère de Notre-Dame de Perſeigne, étant âgé pour lors de trente ſept ans & quelques mois.

Auſſitôt qu'il eut fait profeſſion, il ſe rendit à ſon abbaye : il y prêcha ſi vivement ſes religieux, & de bouche & d'exemple, que, de ce lieu, l'aſyle des *ſatyres des bois*, il en fit la retraite des plus auſtères pénitens (*). Il éten-

(*) Il eſt à remarquer cependant que leurs auſtérités n'approchent point encore de celles des moines

dit ſes idées de réforme au-delà de ſon abbaye. Il eût voulu faire dans tous les monaſtères ce qu'il avoit fait dans le ſien. Il propoſa des plans d'auſtérité qui lui ſuſcitèrent bien des ennemis. Il étoit ſurtout dans l'opinion que les études ſont nuiſibles aux moines. La lecture de l'écriture ſainte & de quelque traité de morale, voilà toute la ſcience qu'il diſoit leur convenir. Il les condamnoit à conſacrer tout le reſte du temps au travail des mains, ou bien à la prière. Pour appuyer ſon idée, qu'ils ne devoient ni faire ni lire des livres, il en compoſa un lui-même *de la ſainteté des devoirs de l'état monaſtique.*

Cet ouvrage étoit à la fois la juſtifi-

du mont Athos, ni même de celles des Fakirs-Indiens, s'il eſt permis de comparer des objets religieux avec des ſuperſtitions payennes. Obſervons encore, en paſſant, que l'ordre de la Trappe n'eſt que toléré. Suivant une tradition, ſur laquelle on ne ſçauroit faire de fond, l'eſpérance d'être approuvé lui fit recevoir la fameuſe conſtitution *unigenitus*; démarche inutile juſqu'ici. Que doit-on, en effet, penſer d'un ordre où les règlemens, multipliés à l'infini, tiennent lieu de tout; où l'inſtruction eſt ſi rare, & où l'on paroît ſe borner à des pratiques extérieures de religion. Ce qu'on pourroit dire d'un autre côté en ſa faveur, c'eſt que la religion conſiſte plus dans la pratique que dans la Théorie.

cation de l'ignorance de beaucoup de moines, & la critique de ceux qui faiſoient profeſſion de ſçavoir. Il ſouffrit quelques difficultés pour l'impreſſion: mais l'abbé de la Trappe y ajouta des éclairciſſemens : enſuite il donna une *explication ſur la règle de ſaint Bénoît.*

Il y avoit, dans ces deux ouvrages, des idées qui ne s'accordoient pas avec celles des bénédictins. La congrégation de ſaint Maur, cet aſyle de l'érudition, ſe plaignit de l'auteur. On publia des écrits ſatyriques contre lui : il parut un libèle anonyme contre ſa vie & contre ſes ouvrages, intitulé *Des véritables motifs de la converſion de l'abbé de la Trappe, avec des réflexions ſur ſa vie & ſes écrits.* Le libèle étoit un tiſſu d'anecdotes fauſſes & ſcandaleuſes : il ne fit tort qu'au calomniateur.

Le père Mège, bénédictin, attaqua le traité des devoirs monaſtiques : mais il mit beaucoup plus de décence dans ſa réfutation : cependant l'ouvrage fut ſupprimé.

La congrégation de ſaint Maur fit choix alors du meilleur ſujet qu'elle eut, pour ſoutenir la cauſe de l'ordre. Elle chargea Dom Mabillon, l'un des

plus ſçavans hommes de ſon temps, du ſoin de la venger de tout ce que l'abbé de la Trappe pouvoit avoir écrit contr'elle.

Dom Mabillon, livré toute ſa vie à des recherches profondes dans l'antiquité, s'étoit fait un ſtile convenable à ſon genre de travail. Sa diction étoit mâle, pure, claire, ſimple & méthodique: mais il n'avoit ni cette imagination brillante, ni cette éloquence rapide qu'on remarque dans tous les écrits de l'abbé de la Trappe. En récompenſe, le bénédictin, ſans s'être dévoué à un genre de vie auſſi cruel, avoit plus de modeſtie. C'eſt lui que La Bruyère a déſigné, lorſqu'il a défini un homme docte, par oppoſition à un docteur. » Une per-
» ſonne humble qui eſt enſevelie dans
» le cabinet, qui a médité, cherché,
» conſulté, confronté, lu ou écrit pen-
» dant toute ſa vie, eſt un homme
» docte «.

Conſéquemment aux deſirs de ſes ſupérieurs, Dom Mabillon entra en lice avec l'ennemi des études des cloîtres. Le ſçavant bénédictin oppoſa principes à principes, inductions à inductions. Dans ſon livre des *études mo-*

naſtiques, publié l'an 1691, il s'attache à prouver que les moines non ſeulement peuvent, mais doivent encore étudier. Il marqua le genre d'étude qui leur convient, les livres qui leur ſont néceſſaires, les vues qu'ils ont à ſe propoſer, en s'appliquant aux ſciences. Avec ces précautions, quel danger en effet peut-il en réſulter pour eux ? L'exemple des ſolitaires de la Thébaïde, qui ne connoiſſoient que la contemplation & le travail des mains, ne prouve rien. C'étoient preſque tous des laïques pieux, dénués de toute teinture de belles-lettres. Nos moines ne leur reſſemblent guère. Leur vie eſt moins une vie monaſtique que cléricale. Ils comptent mener celle d'un prêtre & d'un homme d'étude, en entrant en religion. La prière ni les travaux d'un manœuvre ne ſçauroient remplir tout leur temps. Le moine qui s'occupe le plus de la lecture, n'eſt aſſurément pas le plus indocile ni le plus diffamé.

L'abbé de la Trappe, fâché de voir contredire ſes idées, crut que, de ſe venger, c'étoit venger Dieu même. Il fit une réponſe vive au livre des *études monaſtiques*. Le P. Mabillon y oppoſa

des *réflexions* : elles amenèrent une replique, ſous le nom de *frère Côme*. L'abbé de la Trappe l'avoit faite lui-même ; mais ſon ouvrage ne ſortit point de ſon cloître.

D'autres perſonnes entrèrent alors dans cette diſpute. On fit courir quatre lettres contre le livre des *devoirs* monaſtiques : elles furent réfutées dans une ſeule. Ces quatre lettres étoient du père de ſainte Marthe, ſçavant comme tous ceux de ſa famille l'ont été pendant plus de cent ans. Jean-Baptiſte Thiers, autre ſçavant & critique très-habile, écrivit encore une apologie contre l'auteur de ces quatre lettres ; mais elle fut ſupprimée.

Tous ces différens ouvrages, compoſés par l'abbé de la Trappe ou par ſes arcboutans, donnèrent bien du chagrin au père Mabillon. Le bénédictin aimoit à s'inſtruire, & non à s'entendre dire des choſes dures. On démêloit, dans toutes les réponſes de l'abbé, ſon génie altier, inflexible. Elles ſe reſſentoient de la férocité de ſes déſerts. Ce n'étoit plus cet écrivain agréable, cet interprête enjoué d'Anacréon & de Sapho, ce peintre de l'amour & des

graces. C'étoit un Béotien peſant qui ; loin de convaincre, invectivoit contre ſon adverſaire. Le père Mabillon voulut ſouvent abandonner la querelle ; &, s'il reprit la plume, ce ne fut qu'à la ſollicitation des ſupérieurs de ſon ordre.

Enfin, il lui fut permis de ſuivre ſon goût & de ceſſer la guerre. D'autres ennemis de l'abbé de la Trappe firent diverſion, ou plutôt l'occupèrent entièrement. On fondit ſur lui, à cauſe de ces *réflexions* touchant la mort du grand Arnauld, dans une lettre à l'abbé Nicaiſe. » Voilà M. Arnauld mort. » Après avoir pouſſé ſa carrière auſſi » loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle ſe » ſoit terminée. Quoi qu'on diſe, voilà » bien des queſtions finies. Son éru- » dition & ſon autorité étoient d'un » grand poids pour le parti. Heureux » qui n'en a point d'autre que celui de » Jéſus-Chriſt «. On le ſoupçonna de janſéniſme. Indépendamment de cette affaire, pour laquelle il lui fallut venir à des juſtifications, il ſe trouva ſurchargé de mille correſpondances : il dirigeoit un grand nombre de perſonnes de qualité. Les lettres qu'il écrivoit

continuellement, en réponſe aux leurs, lui faiſoient oublier tout le reſte. Ainſi, quoiqu'il eût quitté le monde, il ne laiſſoit pas d'y tenir encore & d'y conſerver certaines relations. On a dit qu'il s'étoit diſpenſé, comme légiſtateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans le tombeau de la Trappe d'ignorer ce qui ſe paſſe ſur la terre. Il ſe mêla d'écrire contre Fénélon, archevêque de Cambrai. Perſonne ne l'a mieux caractériſé que Philippe, duc de Nevers, poëte charmant, quoi qu'en diſe la critique:

Cet abbé, qu'on croyoit paîtri de ſainteté,
Vieilli dans la retraite & dans l'humilité,
Orgueilleux de ſes croix, bouffi de ſa ſouffrance;
Rompt ſes ſacrés ſtatuts, en rompant le ſilence:
Et, contre un ſaint prélat, s'animant aujourd'hui;
Du fond de ſes déſerts, déclame contre lui;
Et, moins humble de cœur que fier de ſa doctrine;
Il oſe décider ce que Rome examine.

Ce fameux réformateur de la Trappe mourut le 26 octobre 1700 : il s'étoit fait coucher ſur la cendre & ſur la paille. L'évêque de Sées & toute le communauté le virent expirer dans cet état.

LE P. MABILLON,

AVEC

LA COUR DE ROME.

CETTE querelle fut occaſionnée par la manière dont Rome procède à la canoniſation des ſaints. Le père Mabillon avoit depuis longtemps du ſcrupule ſur l'article de pluſieurs de ceux que l'égliſe met dans ſes faſtes. Ce ſçavant bénédictin eſt le même qui, chargé de montrer le tréſor de ſaint Denis, demanda, par délicateſſe de conſcience, à quitter cet emploi, alléguant pour raiſon qu'il n'aimoit pas à mêler la fable avec la vérité. Ses ſupérieurs ne l'exaucèrent point d'abord : mais, ayant caſſé, par mégarde, un miroir qu'on prétendoit appartenir à *Virgile*, ils ſe rendirent auſſitôt à ſa prière. Un de ſes confrères, moins difficile & moins éclairé, prit ſa place.

Les ſcrupules du père Mabillon augmentèrent, ſur-tout dans un voyage qu'il fit à Rome, aux dépens du roi,

l'an 1685. Ce n'étoit pas la première fois que la cour avoit employé ce ſçavant antiquaire. Le miniſtre Colbert s'étoit déjà ſervi de lui pour faire chercher, dans les principales archives & bibliothèques de l'Europe, tout ce qui pourroit tourner à la gloire de la France & de la maiſon royale.

Le père Mabillon fut reçu à Rome avec toute la diſtinction qu'il méritoit. On l'honora d'une place dans la congrégation de l'Index. Il viſita tout ce qu'il y avoit à voir dans le pays. On lui ouvrit toutes les archives, toutes les bibliothèques; ce qui lui facilita le moyen de copier quantité de nouvelles pièces qui n'avoient point encore paru. Mais, de tous les objets qui piquèrent ſa curioſité, aucun ne l'excita plus que les catacombes de Rome. Il fut charmé d'être à portée de s'éclaircir ſur ſes doutes. Il alla ſouvent dans ces lieux renommés, d'où l'égliſe tire tant de corps ſaints. Il examina tout avec la plus grande attention. Il conſulta les perſonnes les plus habiles dans cette partie: mais toutes ſes recherches, loin de calmer ſa conſcience, ne firent que l'inquiéter davantage. On

jugera s'il étoit fondé dans ſes craintes, lorſque j'aurai donné une idée des catacombes.

Ce ſont des cimetières dans des lieux ſouterrains proche de Rome, où les premiers chrétiens enterroient les corps des martyrs, & où ils ſe cachoient pour éviter la perſécution ſous les empereurs Romains. Il y avoit pluſieurs catacombes tant dehors que dedans la ville. Les principaux étoient ceux qu'on appelle aujourd'hui de ſainte Agnès, de ſaint Pancrace, de Caliſte, & de ſainte Priſcille ou de ſaint Marcel. Ils furent preſque tous ruinés du temps du ſiège de Rome par les Lombards.

L'évêque de Saliſburi (Burnet) & quelques autres proteſtans ont avancé que les catacombes étoient des cimetières creuſés par les payens, à l'uſage de leurs eſclaves. Ce ſentiment particulier n'eſt point un argument plauſible contre le culte des corps ſaints. Nie-t-on que le nom de catacombe ne s'appliquât à tous les cimetières en général? On ſoutient ſeulement que les chrétiens avoient leurs catacombes ou cimetières particuliers; ce que la critique la plus rigide ne ſçauroit révoquer en doute.

Mais une difficulté plus embarraſſante eſt cette queſtion. N'y a-t-il pas eu des payens & des Sarraſins enterrés dans les catacombes des chrétiens? On y trouve quelquefois, ſur une même pierre, des inſcriptions payennes comme *aux Dieux Manes* (*) d'un côté, & de l'autre des ſignes de chriſtianiſme; preuve évidente qu'elles ont ſervi à des payens & à des chrétiens.

D'ailleurs, les catacombes étant les cimetières communs des chrétiens, ne renfermoient pas uniquement des ſaints & des martyrs, puiſque tous les chrétiens ne ſont pas ſaints ou martyrs.

Il y a des ſignes pour diſtinguer les corps des derniers. Ces ſignes ſont la croix, la palme, le monogramme de Jéſus-Chriſt, des phioles teintes de rouge, les figures d'un bon paſteur ou d'un agneau, que l'on trouve gravées ſur les pierres du tombeau : mais ces ſignes ne ſont-ils pas encore équivoques? Ils annoncent véritablement des chrétiens ; mais prouvent-ils d'une

(*) D. M. *Diis manibus.*

manière indubitable que ces chrétiens ſoient au rang des ſaints ou des martyrs? La palme n'indique pas toujours le martyre : des phioles teintes de rouge ne conſtatent pas des phioles qui ont été pleines de ſang. Il n'eſt pas même bien ſûr qu'elles ſoient teintes de ſang plutôt que d'huile ou d'une autre liqueur.

Le père Mabillon fit donc des viſites fréquentes dans les catacombes : il y porta toutes les fois cet eſprit d'exactitude & de détail, dont lui ſeul étoit capable. Attaché très-fortement à la foi, mais en garde contre l'erreur, il ne put s'empêcher de faire les réflexions que j'ai marquées. Il vit des abus dans l'expoſition de quelques corps ſaints, préſentés à la vénération publique. Il craignit que tous ceux que tant de papes ont fait tirer des ruines des catacombes, pour les placer dans différentes égliſes, ne fuſſent pas dignes de culte. Mais ces obſervations particulières, il les tenoit cachées. La crainte du ſcandale arrêtoit ſa plume. Il ne les mit ſous les yeux du public que longtemps après ſon retour de Rome, l'an 1690. Il donna une lettre Latine ſous

le nom d'*Eusèbe, Romain, à Théophile, François, touchant le culte des ſaints inconnus.*

Avant que de la répandre, il voulut ſçavoir comment elle ſeroit reçue à Rome : il y envoya ſon ouvrage au cardinal Colloredo, ſous le ſceau du plus grand ſecret. La réponſe du cardinal ne fut pas favorable : il n'étoit pas d'avis que la lettre d'Eusèbe, Romain, fût publiée ſans qu'on y fît des changemens.

Cette opinion ſuſpendit l'édition de l'ouvrage pendant plus de dix-huit mois : il parut au bout de ce temps-là ; & ce que l'auteur avoit craint, arriva juſtement. Il ſouleva contre lui toute la cour de Rome.

Ceux qui penſoient comme elle, écrivirent pour ſa défenſe. Bientôt il courut une brochure, intitulée, *Réponſe de D. Jean Mabillon, ſur les ſaints des catacombes.*

La brochure condamnoit le père Mabillon pour deux raiſons ; la première, c'eſt qu'il alloit directement contre les intérêts des bénédictins, & qu'il anéantiſſoit pluſieurs de leurs reliques dans leurs principales égliſes,

comme *la ſainte Larme de Vendôme*, *la ceinture de ſainte Marguerite*, de ſaint Germain des-prés, &c. &c.; & la ſeconde, c'eſt qu'il manquoit de reſpect à la cour de Rome. Le père Mabillon ne fut pas étonné de cet écrit : il le réfuta par cet autre (*) : *Lettre en forme d'avertiſſement de frère Jean Mabillon, à dom Claude Eſtiennot, procureur général de la congrégation de ſaint Maur en cour Romaine.* Il ne s'arrêta pas à l'intérêt que ſon ordre pouvoit avoir à montrer des reliques ſuſpectes : il paſſa rapidement à ce qui regardoit Rome. Le critique diſoit que la lettre d'Eusèbe étoit un outrage à cette cour, & le père Mabillon prouvoit, au contraire, que tout ce qu'il avoit écrit, étoit uniquement pour elle.

Mais Rome ne le crut point : elle voulut oppoſer au père Mabillon un autre antiquaire auſſi habile. Elle chargea Raphaël Fabretti, qui avoit l'inſpection ſur les catacombes, de réfuter l'ennemi des reliques. Fabretti

(*) *F. Joh. Mabillonii commonitoria epiſtola ad D. Claudium Eſtiennot, procuratorem generalem congregationis S. Mauri in cu: ia Romana.*

n'en

n'en fit rien : il n'eût oſé lui-même garantir toutes celles qu'il voyoit être l'objet du culte de toute l'Italie. La crainte de ſe donner quelque ridicule dans l'Europe ſçavante, l'empêcha de parler. La cour de Rome le preſſoit toujours de la ſatisfaire, lorſque la mort vint le tirer d'embarras.

Un eccléſiaſtique François prit alors ſur lui d'oſer plus que le prudent & le ſage Fabretti. Cet eccléſiaſtique, d'un mérite commun, mais d'une confiance ſingulière en lui-même, réfuta le père Mabillon. Cette réfutation, dénuée de ſens & de bonnes raiſons, ne pouvoit être plus remplie de bévues & d'injures groſſières.

Pour venger Rome & tous ſes ſaints, il fallut la plume d'un chanoine de l'égliſe collégiale d'Agen, nommé La Benazie. Sa critique de la lettre d'Eusèbe étoit un ſimple dialogue entre un miſſionnaire & un néophite. Celui-ci, convaincu qu'on peut invoquer les ſaints, doute ſeulement, ſur les principes du docteur de Launoi & d'Eusèbe, que tous les ſaints qu'on honore doivent être invoqués. Le dialogue avoit une ſorte de mérite, & le père Mabillon

fut le premier à rendre juſtice à l'auteur.

La cour de Rome n'avoit encore fait que des plaintes : le temps des menaces arriva. La lettre d'Eusèbe fut déférée à la congrégation de l'Index, au mois d'avril 1701. Les choſes y prenoient une ſi mauvaiſe tournure pour le père Mabillon, qu'on tâchoit de le conſoler d'avance ſur l'événement. On lui aſſuroit, de la part de pluſieurs cardinaux, que la cenſure de l'Index ne ſerviroit qu'à donner un nouveau relief à l'ouvrage.

L'auteur, que cette voie de s'illuſtrer ne flattoit point, fit agir ſes amis pour parer le coup qui le menaçoit. Leur crédit n'eut pas empêché la condamnation du livre, ſi le père Mabillon n'eût enfin écouté ce qu'on lui propoſoit. On lui demandoit depuis longtemps qu'il fît une nouvelle édition de ſa lettre, où, en affoibliſſant quelques endroits trop vifs, & rejettant ſur les officiers ſubalternes ce qui pouvoit ſe commettre d'abus par rapport aux corps tirés des catacombes, il contentât des juges qui l'eſtimoient, & ne le condamnoient qu'à regret. Ce ſçavant

vertueux & docile accepta ce tempérament : il fit une nouvelle édition de ſa lettre, & Rome fut contente. Avant ſa réconciliation avec elle, de mauvais plaiſans le comparoient au docteur de Launoi, *grand dénicheur de ſaints*, ſelon l'expreſſion de Bayle, & qu'un curé de ſaint Euſtache ſaluoit du plus loin qu'il le voyoit, de peur, diſoit-il, qu'il ne m'ôte auſſi mon ſaint, qui ne tient preſqu'à rien.

Le père Mabillon, né Champenois, mourut à Paris, à l'abbaye de ſaint Germain-des-prés, le 27 décembre 1707, âgé de ſoixante-quinze ans. Je ne vois, parmi tous les bénédictins ſes confrères, que les Sainte-Marthe, les Martianay, les Montfaucon, les Calmet, les Ruinart, les d'Acheri, les Félibien, les Lami, dont l'érudition vaſte & judicieuſe puiſſe être comparée à la ſienne.

SANTEUIL;

ET

LES JÉSUITES.

Il eut contre lui toute la ſociété, pour avoir fait l'épitaphe du fameux Arnauld, lequel, à l'article de la mort, avoit recommandé que ſon cœur fût apporté aux religieuſes de Port-royal des champs. Elles reçurent ce dépôt avec tous les tranſports de la plus vive reconnoiſſance : elles le placèrent dans l'endroit le plus convenable de leur égliſe : mais il leur manquoit des vers qui éterniſaſſent le don précieux de celui qu'elles comparoient hautement à Moïſe. Elles en voulurent de la compoſition du poëte Victorin: elles l'engagèrent à venir paſſer quelque tems chez elles, à Port-royal, avec un de ſes confrères, ſupérieur de la maiſon. Ce fut pendant le ſéjour de ce poëte, qu'il compoſa cette épitaphe :

De l'envie & du ſort, Arnauld victorieux,
Après un long exil, revient en ces ſaints lieux.
La gloire & le repos ſont enfin ſon partage.
Tranquille, il eſt au port à l'abri de l'orage.
Martyr de la juſtice & de la vérité,
Ce grand homme vécut, mourut perſécuté.
On garde ailleurs ſes os, ſes dépouilles mortelles:
Mais le divin amour, ſur ſes rapides aîles,
Nous apporte ſon cœur, ce cœur pur & conſtant,
Qui, de ces lieux chéris, ne fut jamais abſent (*).

Bien d'autres avoient jetté des fleurs ſur la tombe d'Arnauld. Deſpréaux lui-même n'avoit pas manqué de rendre un tribut poëtique à ſon ombre: mais Santeuil étoit lié de tout temps avec les jéſuites. Il avoit étudié ſous leur père Coſſart: il étoit en relation avec tout ce qu'il y avoit alors de gens diſtingués dans le corps. Quand ils virent ſon épitaphe, ils furent ſaiſis d'étonnement & d'indignation. Ils ne lui par-

(*) *Ad ſanctas rediit ſedes ejectus & exul:*
Hoſte triumphato, tot tempeſtatibus actus
Hoc portu in placido, hac ſacra tellure quieſcit
Arnaldus veri defenſor & arbiter æqui.
Illius memor ſibi vindicet extera tellus;
Huc cæleſtis amor rapidis cor tranſtulit alis,
Cor nunquam avulſum nec amatis ſedibus abſens.

donnèrent pas d'avoir chanté un homme qu'il ſçavoit avoir été leur ennemi le plus implacable. Ils en témoignèrent du mécontentement à Santeuil, qui s'en inquiéta peu d'abord, dans la perſuaſion que le temps appaiſeroit toute choſe.

Le temps ne fit qu'amener des ſatyres : Santeuil en fut accablé. On lui conteſta ſa probité, ſa religion, juſques à ſon génie poëtique. Il ſemble cependant que, de ce côté-là, ſes preuves étoient faites. Toutes ſes poëſies ſont marquées au coin de la véritable verve. Ce qui le diſtingue eſt ce feu céleſte & ſi rare, cet enthouſiaſme, le partage des grands poëtes. Original en tout, il ſe fit des routes inconnues au Parnaſſe. Les grands hommes qu'il a chantés, les ſaints dont il a fait des hymnes admirables, les fontaines publiques de Paris, chargées de ſes inſcriptions, celles encore qu'on lit dans la maiſon de Chantilli, & tant d'autres monumens, dans le royaume, enrichis de ſes vers, atteſtent le beau feu qui l'animoit. Son maintien, ſes yeux, ſes geſtes, ſes grimaces, tout annonçoit en lui le poëte. Il liſoit ſes vers, faits

pour les *habitans des cieux*, avec toutes les agitations d'un démoniaque. Deſpréaux diſoit que c'étoit le *diable que Dieu force à louer ſes ſaints.*

Les jéſuites lui reprochoient de ne pas entendre le Latin, & de tomber même quelquefois dans des fautes groſſières contre la langue, en quoi leur critique étoit aſſez juſte. La correction & le fini manquent totalement aux poëſies de Santeuil.

Il fut très-ſenſible à l'idée déſavantageuſe qu'on vouloit donner de ſes talens. Dans le premier mouvement de ſon chagrin, » il courut au collège » des jéſuites, demandant miſéricorde » avec les termes du monde les plus » humbles & les plus touchans, con- » jurant tous ceux qu'il rencontroit de » ne le point perdre, & ajoutant qu'il » avoit toujours été ami de la ſociété; » & que l'épitaphe en queſtion n'étoit » point de lui, mais qu'elle avoit été » ſuppoſée par ſes ennemis, pour le » brouiller avec les jéſuites «.

Ce déſaveu les flatta, mais ne les éblouit point. Ils exigèrent qu'il fût publié. Le poëte leur fit les plus belles promeſſes, mais il n'en tint aucune. Il

crut qu'il y avoit un moyen de ne pas rétracter publiquement l'épitaphe, & d'appaiſer les jéſuites ; c'étoit de leur envoyer un éloge ſuperbe de la ſociété. Auſſitôt ſon imagination s'allume : des vers à la louange des Coffart, des Vavaſſeurs, des Rapin, des La Rue, des Commire & de pluſieurs autres jéſuites, coulent de ſa plume. Il célébra juſqu'à leurs théologiens, caſuiſtes, prédicateurs & miſſionnaires. Les vers en forme d'épître étoient adreſſés au père Jouvenci, ſon conſeil & réviſeur ordinaire de ſes ouvrages, & qu'il ne manqua pas de louer plus que tous les autres.

Le coup d'encenſoir étoit aſſommant. Les jéſuites virent que Santeuil ne cherchoit qu'à les tromper. Pour le punir de ſes ſubterfuges, de ſes reſtrictions mentales, ils recommencèrent les ſatyres, les épigrammes, les chanſons. Les jeunes pères étudians s'acquittèrent parfaitement de cet emploi. Ils devinrent le plus grand fléau de Santeuil, qui les appelloit *les troupes légères de la ſociété* (*). Pour com-

(*) *Pubes jeſuitica ſagittaria.* On a l'image de cette

ble de malheur, en voulant ménager les jéſuites, il déplut aux janſéniſtes, qui le chanſonnèrent à leur tour. Ils ſe moquèrent de la lâcheté d'un poëte qui rougiſſoit d'avoir fait l'épitaphe d'un grand homme. Ils répandirent une pièce, dont le début eſt:

Santeuil, ce renommé poëte, &c.

Ne pouvant plus en impoſer, contraint de ſe décider abſolument, il prit le parti de ſe livrer aux jéſuites. Il alla

grêle de traits dans l'hiſtoire nouvellement arrivée au-delà des monts, au ſujet d'un poëte Florentin, ſi mal mené par les jéſuites Italiens, pour avoir été leur frondeur & le partiſan de quelques beaux eſprits de la nation. Un de ces pères l'apoſtrophe ainſi:

. . . . . *Tu bella movere*
Tot patribus ſimul & tantum irritare ſenatum
Nil metuis? toto nec corpore contremuiſti,
Nec coma diriguit, nec vox tibi faucibus, hæſit;
Nec periere intus braccæ, cum plena furoris
Carmina ructares tot circumſtantibus illic
Teſtibus? O miſerum! ſi paulo grandior eſſes;
Sed tua te macies à magno protegit hoſte.
Agnoſce hoc ſaltem quod dentes perdere tendis;
Decoquis & vocem. Quos reges atque tetrarchas
Conſiliis adhibent ſummo & dignantur honore,
Quippe movebuntur ſi rana inſenſa cooxet
Vanaque limoſo mittat convicia fundo.

leur avouer tous ſes torts, & leur en demanda le plus humble pardon. Il adreſſa des vers au père Jouvenci, en expiation de ceux dont avoit été bleſſé tout le corps, & ſollicita vivement un genre de peine proportionné au crime (*):

Faut-il mon ſang pour expier
Les coupables tranſports de ma muſe égarée?
Aux flammes, avec moi, ſera-t-elle livrée?
Ordonne le ſupplice, ou je prends le dernier.

Toutes ces humiliations ne lui ſer-

Quelle fureur t'aveugle? Oſe-tu, téméraire,
D'un corps ſi redoutable, irriter la colère?
Quoi! tes eſprits d'horreur n'ont pas été glacés;
Tes cheveux, ſur ton front ne ſe ſont pas dreſſés;
Lorſque, fier, en public, du talent de médire,
Tu lançois contre nous les traits de ta ſatyre?
Mépriſable mortel, heureux par ton néant,
Lui ſeul peut te ſauver d'un ennemi puiſſant.
Vil inſecte, oſe-tu prendre un vol ſi ſublime:
Va, les dents du ſerpent en vain mordent la lime.
Nous, chéris à la cour, nous, conſeillers des rois,
Nous pourrions nous troubler aux accens de ta voix.
Sous ſa bourbe, à ſon gré, la grenouille coaſſe:
On mépriſe ſes cris, on rit de ſa menace.

(*) *An carmen illud expiandum ſanguine?*
Vis in fabillas abeat & vates ſimul?
Preſcribe penam; ſi taces hanc eligo.

virent de rien. Les jéſuites refuſèrent de traiter avec lui, juſqu'à ce qu'il eût fait le déſaveu le plus authentique de l'épitaphe. Ils lui ſignifièrent leurs volontés par un gros recueil d'épigrammes, dont une ou deux étoient à peine ſupportables.

Santeuil, au déſeſpoir, écrivit au père de La Chaiſe, pour faire arrêter la perſécution. Le victorin, dans ſa lettre, préſentoit l'épitaphe ſous le jour le plus favorable: mais, jamais confeſſeur de roi ne fut moins fait que le père de La Chaiſe, pour être duppe. Il répondit très-ſuccinctement à Santeuil. Cette briéveté même diſoit beaucoup. Le chantre d'Arnauld le comprit bien, & donna ſur le champ une autre piéce en vers, plus ſatisfaiſante pour la ſociété. Elle en approuva pluſieurs: mais ceux-ci décélèrent encore l'eſprit ſophiſtique de l'auteur. Il diſoit d'Arnauld (*):

Oui, tout ouvrage impie & frappé d'anathème,
Pour mon eſprit docile, eſt un objet d'horreur.
Par Rome condamné, le grand Arnauld lui-même
Ne ſeroit point abſous dans le fond de mon cœur.

(*) *De vaticana rupe quidquid impium*

Les jéſuites ne voulurent point de ſens indéterminé : ils exigèrent que Santeuil mît *ne ſera* (*), au lieu de *ne ſeroit point abſous* (**). Voilà le poëte plus que jamais dans l'embarras. Faire ce changement, c'étoit déclarer Arnauld excommunié ; s'y refuſer auſſi, c'étoit renoncer à toute voie de réconciliation avec les jéſuites. Un de ſes amis, qu'il conſulta, le tira de peine, lui ſuggéra de mettre *ne ſçauroit être abſous* (***), ce mot pouvant ſe prendre à double ſens, dans celui de *ne ſera* & dans celui de *ne ſeroit*. Quelque admirable que parut cet expédient, Santeuil ne voulut cependant pas abandonner totalement *ne ſeroit* : il fit tirer deux copies de ſa pièce. Dans l'une, il y avoit *ne ſçauroit être abſous* pour les jéſuites, & dans l'autre, *ne ſeroit point abſous* pour les Janſéniſtes.

Les uns & les autres virent qu'il y

Summus ſacerdos fulminavit, execror,
Deteſtor, horreo. Ictus illo fulmine
Trabeate doctor, jam mihi non amplius
Arnalde ſaperes.

(*) *Sapies.*
**) *Saperes.*
(***) *Sapias.*

avoit dans tout cela du Santeuil, de l'indéciſion ; qu'il ne cherchoit qu'à s'attirer les bonnes graces de tout le monde. Tous auſſitôt ſe réunirent contre lui. Nouveaux couplets, nouvelles épigrammes, nouveaux ſarcaſmes. Au plus fort de l'orage, il vit un homme, avec lequel il avoit toujours été lié, ſe joindre à la multitude de ſes ennemis. C'étoit un poëte qui n'avoit pas, à beaucoup près, autant d'imagination & de force que Santeuil ni que La Rue, mais que la fureur inſpira dans ce moment, au lieu de ces graces qui l'accompagnoient partout ; un poëte doux, aiſé, fécond, ingénieux, fleuri, le même que regardent ces vers du P. Porée :

Il devoit naître ſous Auguſte,
Dans l'âge heureux des beaux eſprits,
Si le ciel, par un choix plus juſte,
Ne l'eût fait naître ſous Louis.

Commire, qui étoit demeuré ſans combattre, comme un général qui ſe réſerve à donner dans le moment déciſif d'une affaire, tomba ſur le poëte victorin, & l'accabla de mille traits. Rien de plus ſatyrique que la pièce intitulée *le Baillon* (*). L'auteur y dit

(*) *Linguarium.*

qu'*Arnauld méritoit bien d'être chanté par la même voix qui avoit chanté Pétrone.*

Cette ſatyre en vers ïambes, & d'un ſtile pour le moins auſſi mordant que tous ceux d'Archiloque, fut un coup de foudre pour Santeuil. Il s'en plaignit amèrement à cet ancien ami qui lui enfonçoit le poignard dans le cœur (*).

Ainſi, de l'amitié méconnoiſſant les charmes,
La fureur, contre moi, te fait courir aux armes.

Il réclama les droits d'une liaiſon de tant d'années, les droits de la religion, de l'humanité, de la reconnoiſſance même, puiſqu'enfin il n'étoit devenu odieux au parti contraire aux jéſuites, que pour avoir voulu les ménager. Prêt à rompre hardiment avec eux, à rendre offenſe pour offenſe, il ſe croit tout à coup déſarmé par une main céleſte. Il reçoit *le Baillon* comme la juſte punition de ſes crimes, & joue encore un plaiſant rôle dans ces vers au père Commire :

(*) *Quis furor o doctí vates pars magna duelli,*
Armavit rabidas in me sua fata manus ?

S'il exiſte en mon cœur quelque trace de crime,
Puniſ-moi : le métail s'épure par le feu.
Ta rigueur, à ce prix, mérite mon eſtime ;
Et, vengeur, tu préviens la vengeance d'un Dieu. (*)

Le bruit ayant couru que Santeuil s'étoit noyé dans la Seine, Commire fit cette épigramme (**) :

Jaloux de ſe mêler aux cignes de la Seine,
Santeuil fait le plongeon au milieu de ſes flots ;
Mais, fidèle toujours à l'inſtinct qui l'entraîne,
Notre oiſon, du Léthé, s'en va troubler les eaux.

Je me ſouviens d'avoir lu une autre traduction des mêmes vers :

Santeuil, dans l'eſpérance vaine
D'être reçu parmi les cignes de la Seine,
Périt au milieu de ſes flots ;
Mais, fidèle au goût qui l'entraîne,
Du Léthé, trouble le repos.

(*) *Si quid labis ineſt, tu doctus plectere, purga.*
Emendata igni pura metalla fluunt.
Hoc titulo mihi carus eris, mihi ſemper amicus ;
Ultorem ſupples, anteveni que Deum.

(**) *Merſus in amne perit Santolius, inter olores*
Sequana, dum ſperat poſſe natare tuos.
At genium & mores murato in corpore ſervans
Nunc quoque Letæis inſtrepit anſer aquis.

Santeuil, rougiſſant enfin de toutes ſes foibleſſes, voulut les réparer : il fit, ou paſſa du moins pour avoir fait une pièce intitulée, *Santeuil repentant* (*). Ce ſont des remords qui le déchirent, des larmes qui coulent avec abondance, dans l'idée qu'il a pu renier un ami illuſtre. Il ſe repréſente l'ombre du grand Arnauld, irritée, & lui reprochant ſa perfidie (**) :

En tous lieux, en tout temps, à mon eſprit préſente,
L'ombre du grand Arnauld me remplit d'épouvante.
Il ne vient point à moi, traînant de vils lambeaux ;
Tel qu'on nous peint un ſpectre échappé des tombeaux,
Le viſage ſouillé de ſang & de pouſſière,
Les cheveux hériſſés, l'œil ardent de colère ;
Mais tel qu'il ſe montroit en ces jours fortunés,
Où ſa gloire frappoit nos eſprits étonnés,
Sous ſes antiques traits, toujours reconnoiſſable ;
Doux & majeſtueux, ſimple, modeſte, affable,
Jettant ſur moi des yeux perçans, mais attendris ;
Et toi, dit-il, & toi, Santeuil, tu me trahis !
Parle, que t'a donc fait ton ami le plus tendre ?
Pourquoi cruellement inſulter à ſa cendre ?

(*) *Santolius pœnitens.*

(**) *Inſuper ipſa mihi noctuque diuque recurſans*
Exſomnem, pavidum, Arnaldi me terret imago.

Le poëte repentant dit que ſa trahiſon n'eſt venue que de la crainte de déplaire à ſon roi. Ce nom ſeul de Louis le grand, répété ſans ceſſe à ſes oreilles, a pu le rendre coupable : mais aujourd'hui qu'il ouvre les yeux, qu'il voit clairement que ce roi, le plus grand des rois, au comble de la gloire, ne peut être jaloux de celle d'un docteur de Sorbonne, il oſe l'implorer lui-même contre la cabale ; il conjure ſa majeſté de donner la paix au Parnaſſe, ainſi qu'elle la donne au monde.

Les changemens continuels de Santeuil furent pour le public une vraie comédie. Elle eût encore duré longtemps, ſi les jéſuites n'euſſent aban-

---

Non ille horrifico ſquallens apparet amictu,
Qualia poſt mortem dicunt ſimulachra videri,
Ora ſepulchrali fœdatus pulvere, & ater
Aſſurgens ; ſed qualis erat, cùm ſpiritus artus
Intus agens regeret, vultuque habituque modeſto
Lenis, adhuc retinens antiquum frontis honorem ;
Canities veneranda ſeni, breve corpus, at ingens
Majeſtas, placido fulgentes lumine vibrans
Leniter in me oculos ſcelus exprobrare videtur :
Tu quoque, Santoli, de te nil tale merentem
Tunc etiam infidus poſt funera prodis amicum.

donné cette victime pour en immoler une autre, Charles Perrault, qui, dans ſon recueil des portraits & des éloges des hommes illuſtres de la nation, avoit donné place à Paſcal, à Arnauld. Ils les firent ôter tous deux (*).

Les brouilleries des jéſuites avec Santeuil, avec un poëte Latin, comparable à leurs meilleurs poëtes dans la même langue, arrivèrent ſur la fin de ſes jours, & les empoiſonnèrent. Il mourut à Dijon, le 5 août 1677, dans la ſoixante-ſixième année de ſon âge. On lit, dans des *ana*, que ce fut pour avoir bu, par complaiſance, un verre de vin, dans lequel une grande princeſſe avoit jetté du tabac. C'eſt un des poëtes dont le génie fut le plus impétueux, & la muſe la plus décente. Il eut part aux libéralités de Louis XIV pour les gens de lettres. La maiſon de

(*) Sur quoi l'on cita le paſſage de Tacite, *Præfulgebant Caſſius & Brutus eo ipſo quod eorum effigies non viſebantur : Caſſius & Brutus, dont on ne voyoit pas les images, n'en jettoient que plus d'éclat.* On fit encore l'application de ces deux vers dans l'opéra d'*Alceſte*.

Et ce n'eſt pas aſſez de payer en la vie,
Il faut encor payer au-delà du trépas.

Condé l'honora d'une protection toute particulière : il alloit ſouvent à Chantilli : c'eſt là qu'une illuſtre princeſſe lui donna, par manière de plaiſanterie, un ſoufflet, parce qu'il n'avoit pas fait des vers qu'elle lui avoit demandés ; ſoufflet tant chanté depuis.

FURETIERE,

ET

L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

JAMAIS les eſprits ne ſe ſont tant exercés ſur l'Académie Françoiſe, qu'à l'occaſion de ſa querelle avec Antoine Furetiere, abbé de Chalivoi & membre de cette même Académie. Elle l'accuſa d'avoir compoſé ſon *Dictionnaire univerſel* d'après le dictionnaire auquel elle travailloit depuis tant d'années. Il n'eſt perſonne qui n'ait entendu parler de l'accuſation de ce vol littéraire; mais on en ignore bien des circonſtances.

Le cardinal de Richelieu, dont les vues ſublimes s'étendoient à tout ce qui pouvoit contribuer à la gloire de la France, avoit fort à cœur qu'elle acquît, pour le langage, la même ſupériorité qu'elle avoit déjà pour tout le reſte ſur les nations voiſines. Il vouloit rendre le François la langue univerſelle de l'Europe. Dans cette idée,

il établit l'Académie Françoiſe : il preſcrivit lui-même le genre de travail auquel il lui paroiſſoit le plus utile qu'elle s'appliquât. Une *Grammaire*, une *Rhétorique*, une *Poëtique* & un *Dictionnaire*, voilà ce qu'il jugea devoir être le fond des occupations de cette eſpèce de tribunal ; tribunal dont un critique (*) a dit : *Auſſitôt qu'il a décidé, le peuple caſſe ſes arrêts & lui impoſe des loix qu'il eſt obligé de ſuivre.*

De tous ces ouvrages néceſſaires pour la perfection de la langue, le plus important étoit le dictionnaire. Auſſi fut-ce d'abord la partie à laquelle les académiciens s'attachèrent le plus ; mais leur ardeur ne dura point : ils ſe dégoûtèrent de ce travail ſi pénible & ſi déſagréable. S. Auger ne connoiſſoit point de plus grand ſupplice que la compoſition d'un dictionnaire ; elle lui ſembloit devoir être le dernier tourment auquel des juges puſſent condamner un criminel d'état. L'Académie s'aſſembloit régulièrement ; mais ce n'étoit que pour s'entretenir de tou-

(*) Monteſq. *Lett. Perſ.*

te autre choſe que de celle qui devoit l'occuper ; s'il en faut croire l'abbé Boisrobert dans une épître à Balzac :

Pour dire tout enfin dans cette épître,
L'académie eſt comme un vrai chapître :
Chacun, à part, promet d'y faire bien ;
Mais, tous enſemble, ils ne tiennent plus rien.
. . . . . .
Voilà comment nous nous divertiſſons
En beaux diſcours, en ſonnets, en chanſons :
Et la nuit vient qu'à peine on a ſçu faire
Le tiers d'un mot pour le vocabulaire.
J'en ai vu tel, aux avents commencé,
Qui, vers les rois, n'étoit guère achevé.

Le public étoit dans la plus grande impatience de voir ce dictionnaire qu'on prônoit tant, & qui ne paroiſſoit jamais : on l'appelloit *le beau ténébreux*. Il ne fut en état d'être revu que l'an 1672. L'effort de l'Académie, en ſe portant à cette reviſion fut ſuivi de quelques autres. Elle ſembla prendre de l'ardeur, & travailler ſérieuſement à mettre la dernière main à l'ouvrage ; elle chercha les meilleurs copiſtes pour tranſcrire ſes cahiers : tout annonçoit que le public alloit être ſatisfait, quand elle eut une crainte que l'événement prouva n'avoir été que trop bien fondée.

Les académiciens appréhendèrent une infidélité de la part de quelque copiſte. Ils voulurent la prévenir, empêcher qu'on ne fît uſage des cahiers pour en donner promptement une édition au public. Dans ce deſſein, ils ſollicitèrent un privilège qui pût les raſſurer contre leur crainte, & ils réuſſirent. Ils en obtinrent un le 28 juin 1674, ſigné en commandement; par lequel défenſes étoient faites de publier aucun dictionnaire François, avant que celui de l'Académie eût vu le jour.

Elle n'eût oſé ſoupçonner un de ſes membres d'être infidèle : ce fut pourtant de ſon propre ſein que ſortit le traître. Furetiere, cet écrivain ingénieux, agréable; ce bel eſprit en liaiſon intime avec tous les hommes à talent de ſon ſiècle; ce philoſophe Epicurien, fait uniquement pour le plaiſir, ſe laiſſa prendre à l'appas d'un gain ſordide. Il ne s'étoit fait encore de la réputation que par ſes qualités d'homme aimable, par ſon *Roman bourgeois* & par quelques petites pièces de vers : il paſſoit auſſi pour être verſé dans le droit civil & dans le droit

canon. D'avocat devenu abbé, il ne tarda pas à être gratifié de l'abbaye de Chalivoi & du prieuré de Chuines; mais ces titres ne ſervirent qu'à rendre Furetiere moins excuſable. Il forma le deſſein de fruſtrer l'Académie d'un travail de cinquante années.

La manière dont il s'y prit pour réuſſir étoit ſure : elle eſt rapportée dans une lettre de l'abbé Tallemant, l'aîné. Je m'étonne que ni M. l'abbé Goujet dans ſa *Bibliothéque Françoiſe*, ni M. l'abbé d'Olivet dans ſon *Hiſtoire de l'Académie*, n'en aient pas fait mention. » Furetiere, dit l'abbé Talle-» mant, étant allé avec M. de la » Chambre à la maiſon de Mezeray, » mort depuis peu, s'empara, ſans » que M. de la Chambre s'en apper-» çût, de toutes les feuilles que M. » de Mezeray, comme ſecrétaire de » l'Académie, avoit ſoin de retirer de » chez le ſieur Petit, libraire, à me-» ſure qu'on les imprimoit «. L'abbé Tallemant ajoute qu'on avoit imprimé juſqu'à la lettre M, & que de ces feuilles imprimées & des manuſcrits de Mezeray & du *Dictionnaire des arts* du ſieur Margane, Furetiere comptoit faire

faire un dictionnaire universel.

Au moyen de tous ces secours, l'abbé de Chalivoi ne fut que six ans à composer le grand ouvrage qu'il avoit entrepris ; mais ce n'étoit pas tout de le finir, il falloit encore qu'il pût voir le jour & que l'on en permit l'impression. La première démarche de l'abbé fut de s'adresser au chancelier, & de lui présenter une feuille où étoit le titre de son dictionnaire. Le chancelier renvoie l'auteur à Charpentier, alors en possession d'examiner & d'approuver les ouvrages nouveaux. L'abbé va trouver le censeur des livres, lui parle de son *Dictionnaire des arts & des sciences*, & le prie de lui donner un certificat pour obtenir un privilège. Charpentier demande à voir le livre : l'abbé, qui se doutoit bien de la réponse, lui dit, pour l'effrayer : » C'est » un travail prodigieux ; mais prenez » votre jour ; je vous donnerai à dî- » ner ; vous lirez mon dictionnaire, » & vous verrez qu'il ne s'agit que » des termes des arts «. Le jour est pris. Furetiere invite deux personnes qui lui étoient dévouées, & les met dans sa confidence. On dîne très-gai-

ment : on préſente enſuite au convive qu'on vouloit ſurprendre, de grandes layettes pleines pour la plupart de papiers inutiles ; mais les deſſus contenoient quelques cahiers remplis de mots d'uſage pour les arts. Charpentier prend les premières feuilles qui lui tombent ſous la main, & y trouve en effet quelques termes d'anatomie & de chirurgie. Il quitte ces cahiers pour d'autres, dans leſquels il ne voit encore que des termes propres aux eaux & forêts. Il ne ſoupçonna rien ; il fut même le premier à applaudir à tout. On ſe joint à lui : la converſation s'anime ; on la met ſur des contes plaiſans. Lorſqu'on eut bien ri & qu'il fut queſtion de s'en aller, on préſenta fort poliment à Charpentier une feuille de papier, pour qu'il donnât l'approbation ſi deſirée. Il n'héſite pas un moment, & livre un certificat pour un dictionnaire des arts & des ſciences ſeulement.

C'en fut aſſez pour Furetiere. Il préſente au ſceau un privilège, où il avoit inſéré une ligne contraire au certificat. Son titre étoit ainſi conçu : *Dictionnaire univerſel, contenant tous les*

mots de la langue, tant vieux que nouveaux, des arts & des ſciences. Il attache au privilège le certificat; on le préſente au chancelier; on demande ſi le certificat de Charpentier s'y trouve; on aſſure qu'oui : le chancelier ſigne le privilège.

Par-là, celui de l'Académie devenoit inutile. Furetiere, enchanté de ſon privilège du grand ſceau, ne ſongeoit qu'à faire paroître inceſſamment ſon dictionnaire; mais on eut connoiſſance du ſtratagême pendant le cours de l'impreſſion. Les libraires parlèrent; celui de l'Académie fut allarmé. Les moindres colporteurs de Paris ſçavoient que Furetiere avoit embraſſé, dans ſon dictionnaire, tout ce qui entroit dans celui de l'Académie. Mais elle n'en vouloit encore rien croire : elle n'éclata contre le membre qui l'avoit trahie, que du moment que les eſſais de ſon dictionnaire parurent; qu'elle ſe vit maltraitée dans une épître dédicatoire au roi, dans une préface, & dans des notes inſérées dans les articles.

Elle indiqua, l'an 1685, Furetiere préſent, une aſſemblée extraordinaire

où il ſeroit interrogé ſur les griefs qu'on avoit contre lui ; mais il n'y parut point, non plus qu'à une ſeconde tenue à ce même ſujet. C'étoit M. de Novion, alors directeur de l'Académie & premier préſident du parlement, qui lui avoit conſeillé de ne s'y pas trouver. M. de Novion s'étoit chargé de terminer cette affaire avec le moins de bruit qu'il ſeroit poſſible ; il avoit même commencé par engager Furetiere à lui remettre, de bonne grace, ſon privilège & la première lettre de ſon manuſcrit ; mais le peu qu'on avoit vu imprimé du dictionnaire gâta tout.

L'Académie, jalouſe du ſien, voulut avoir raiſon de l'écrivain qui, ſelon toute apparence, le lui avoit enlevé. Il ſe tint une fameuſe conférence chez ce même M. de Novion ; il y eut des commiſſaires envoyés de la part de la compagnie ; Furetiere s'y trouva.

La première choſe qu'on fît fut de lire les deux privilèges. L'abbé ſoutint que le ſien étoit dans les règles. Charpentier prit la parole, & dit que ſon approbation ne s'étendoit qu'aux termes d'arts & de ſciences, & point du tout à tous les mots de la langue ;

les deux académiciens s'animèrent. Quand on vint à l'examen des cahiers, on les confronta dans des endroits déciſifs, & la reſſemblance fauta toujours aux yeux. Même ordre, au moins ſuivant les partiſans de l'Académie, mêmes définitions, mêmes phraſes : les changemens étoient ſi légers qu'ils ne ſervoient qu'à confirmer la mauvaiſe foi de Furetiere. Il fut, ajoute-t-on, très-mal à ſon aiſe tout le temps de cette confrontation ; les commiſſaires furent même touchés de ſon état, & jugèrent qu'il y auroit de la cruauté à continuer la conférence.

On l'interrompit pour en indiquer une autre trois jours après. Racine, Deſpréaux, La Fontaine, tous les amis de Furetiere, profitèrent de cet intervalle de temps pour aller le voir, du conſentement de leur compagnie, & tâcher de le ramener. Ils le trouvèrent plus que jamais aigri contr'elle : conſeils, exhortations, prières, rien ne put le fléchir. Dans la nouvelle conférence qu'on tint, & qui fut auſſi inutile que tout le reſte, M. de Novion finit par lui dire qu'il ne pouvoit, *ni comme juge, ni comme académicien, ni*

comme ami, s'empêcher de le condamner. Ce fut alors que l'Académie, indignée de la conduite de Furetiere, lança contre lui ſes plus redoutables anathêmes. Le 22 janvier 1685, elle le retrancha de ſon corps, dont il étoit membre depuis vingt-trois ans.

Comme elle ſe trouve dans le cas de ne pouvoir rien faire ſans le conſentement de ſon protecteur, elle ne manqua pas d'inſtruire auſſitôt le roi de cette nouveauté. Le monarque voulut que l'affaire ſuivît le cours ordinaire de la juſtice. Le procès fut au conſeil : il ſupprima le privilège de Furetiere par arrêt contradictoire du 9 mars 1685. C'eſt la plus grande punition ; car il ne fut point remplacé à l'Académie, & il n'y eut point de nouveau ſcrutin.

La révocation du privilège mit Furetiere au déſeſpoir. Ses factums amusèrent tout Paris : il s'y moquoit de la lenteur de l'Académie à donner ſon dictionnaire ; attendu, remarquoit-il, que *les langues vivantes changent continuellement.* Il arrivera le *même inconvénient que celui du barbier de Martial, qui étoit ſi long à faire la barbe, que*

tandis qu'il raſoit un côté, elle avoit le loiſir de croître de l'autre.

Peut-on l'en croire ſur la deſcription qu'il fait de la manière dont ſe paſſe le temps des aſſemblées. » Celui qui crie le plus haut, dit-il, eſt » celui qui a raiſon. Chacun fait une » longue harangue ſur la moindre bagatelle : le ſecond repète comme un » écho ce que le premier a dit, & le » plus ſouvent ils parlent trois ou quatre enſemble. Quand un bureau eſt » compoſé de cinq ou ſix perſonnes, » il y en a un qui lit, un qui opine, » deux qui cauſent, un qui dort, & » un qui s'amuſe à lire quelque dictionnaire qui eſt ſur la table. Quand » la parole vient au ſecond, il faut lui » relire l'article, à cauſe de ſa diſtraction dans la première lecture. Voilà » le moyen d'avancer l'ouvrage : il ne » ſe paſſe point deux lignes qu'on ne » faſſe de longues digreſſions, que » chacun ne débite un conte plaiſant » ou quelque nouvelle, qu'on ne parle » des affaires d'état & de réformer le » gouvernement «.

L'hiſtoire ſuivante n'eſt-elle pas encore faite à plaiſir ? » L'abbé Talle-

» mant & Charpentier ſe prirent un
» jour de paroles ; & , après quelques
» gradations d'injures , Charpentier
» reprocha à l'abbé Tallemant qu'il
» étoit fils d'un banqueroutier de la
» Rochelle : Tallemant repliqua à
» Charpentier qu'il étoit fils d'un ca-
» baretier de Paris. En même temps,
» Charpentier jetta à la tête de Tal-
» lemant un dictionnaire de Nicot :
» Tallemant jetta à la tête de Char-
» pentier un dictionnaire de Monet.
» Ils ſe repliquèrent même par d'au-
» tres volumes , avant qu'on eût le
» loiſir de ſe mettre entre deux ; mais
» Cordemoi, directeur , après de lon-
» gues délibérations , les accorda ; en-
» fin on les fit embraſſer , ſans préju-
» dice de la continuation de leur hai-
» ne. On les pria de tenir la choſe
» ſecrette , parce que ſi elle eût fait
» éclat , toute l'Académie auroit mé-
» rité d'être chaſſée du Louvre, à cau-
» ſe du peu de reſpect qu'on avoit
» pour la ſalle où ſe tient le conſeil
» du roi, quand il eſt à Paris , & pour
» le portrait de ſa majeſté qui eſt à la
» tête du bureau «.

Les académiciens les plus riches

ſont accuſés, dans cette pièce, d'avoir les mains avides de jettons, d'etre plus touchés de ce petit gain que du progrès de la langue, & d'avoir même refuſé leurs ſuffrages à des récipiendaires, parce qu'ils les jugeoient capables de diminuer leur profit par leur aſſiduité. Les académiciens, amateurs de jettons, y ſont appellés jettoniers (*).

L'académicien proſcrit paſſe tour-à-tour, dans ces factums, de la plaiſanterie aux injures les plus groſſières; il n'en eſt point dont il ne les ait chargés : auſſi furent-ils flétris, le 24 décembre 1686, par une ordonnance du lieutenant de police.

Ils renferment ſurtout des atrocités contre le célèbre La Fontaine, l'homme le moins fait pour avoir des ennemis &, de plus, lié depuis longtemps avec Furetiere. Celui ci l'attaqua au ſujet de la différence du bois en grume & du bois marmenteau, & lui reprocha de ne la pas ſçavoir, quoiqu'il

(*) On a dit qu'après la mort de l'abbé D.b.c, on avoit trouvé, dans un coin de ſon cabinet, près de vingt mille jettons. Quelqu'un avoit propoſé à l'académie de changer les jettons en médailles, ſur leſquelles ſeroit le portrait du roi.

eût été officier des eaux & forêts. Ce reproche, que le Phèdre François eût dû mépriſer, le piqua vivement. Il ſortit alors de ſon caractère flegmatique, & lâcha cette épigramme :

Toi qui de tout as connoiſſance entière,
Ecoute, ami Furetière ;
Lorſque certaines gens,
Pour ſe venger de tes dits outrageans,
Frappoient ſur toi comme ſur un enclume,
Avec un bois porté ſous le manteau :
Dis-moi ſi c'étoit bois en grume,
Ou ſi c'étoit bois marmenteau.

Furetiere répondit :

Dangereux inventeur de cent vilaines fables ;
Sçachez que, pour livrer de médiſans aſſauts,
Si vous ne voulez pas que le coup porte à faux,
Il doit être fondé ſur des coups véritables.
Çà, diſons-nous tous deux nos vérités ;
Il eſt du bois de plus d'une manière :
Je n'ai jamais ſenti celui que vous citez ;
Notre reſſemblance eſt entière :
Car vous ne ſentez point celui que vous portez (*).

(*) Le ſel de l'épigramme tombe ſur les prétendues liaiſons de la femme de La Fontaine avec un capitaine de dragons, nommé Poignan, contre lequel on lui conſeilla de ſe battre. Il eſt à remarquer que La Fontaine & Molière ſont les auteurs qui ont le plus plaiſanté ſur le ſort des maris, & qu'ils étoient peut-être les plus capables d'en parler en connoiſſance de cauſe.

La Fontaine & Quinault ſont les ſeuls écrivains véritablement diſtingués contre qui Furetiere s'emporta. Les autres académiciens qu'il prit à partie furent les deux Tallemant, François & Paul, Charpentier, Regnier, Leclerc, Boyer, auteurs aujourd'hui ridicules ou médiocres. Il eut au moins l'attention de diſtinguer l'académie de l'académie, de ne pas confondre cette partie d'académiciens illuſtres, l'honneur de la nation, avec cette partie pour laquelle il ne pouvoit avoir aucune eſtime. Une juſtice qu'il faut auſſi rendre à ce corps en général, c'eſt qu'il n'entra point dans les combats de quelques particuliers, combats d'épigrammes, de vaudevilles, de contes groſſiers, de lettres pleines d'injures & de menaces ridicules. Charpentier fit une deviſe ſur l'expulſion d'un des membres de l'académie. Le corps de la deviſe préſentoit un objet digne ſeulement de figurer dans *la rue Dubois* (*) ou dans les facéties de Rabelais, *ab ejecto corporis ſanitas.*

(*) Voyez les *Mémoires de l'académie de Troie* par M. Le Fèvre, neveu du fameux Lamotte-Houdart.

Les académiciens rejettoient leur extrême lenteur à publier leur fameux dictionnaire, ſur des devoirs indiſpenſables d'état qu'ils avoient à remplir, ou ſur des ouvrages particuliers qu'ils avoient à faire. Ils citoient l'exemple de l'académie de la Cruſca, qui fut quarante ans à préparer la premiere édition de ſon vocabulaire, & plus de trente à la retoucher.

Mais ni le public ni Furetiere n'approuvoient ces excuſes. Furetiere, flétri par la police, condamné par le conſeil, prétendoit encore avoir raiſon. Il s'adreſſoit tantôt au chancelier, tantôt au roi lui-méme, pour obtenir la permiſſion de faire imprimer ſon dictionnaire univerſel. Il ſoutenoit que les deux dictionnaires, quoique puiſés dans les mêmes ſources, ne ſe reſſembloient en aucune façon; qu'il ſeroit fâché que le ſien ne fût pas ſupérieur à l'autre pour la quantité des mots, l'exactitude, l'érudition, les agrémens, la variété, l'importance des matières. Il faiſoit enfin dire par le public aux académiciens: » Ou donnez-nous un » dictionnaire, ou laiſſez nous en don- » ner un par d'autres «. Il comparoit

l'académie à une femme en travail d'enfant, & ajoutoit que, pour être si long-temps à accoucher, elle n'enfanteroit pas un meilleur ouvrage :

Après que le soleil du midi jusqu'à l'ourse,
Cinquante fois aura fourni sa course,
Le cruel ciseau d'Atropos
Retranchera les jours d'une illustre princesse,
Grosse de phrases & de mots ;
Et, malgré sa longue promesse
De faire naître un enfant Dieu donné,
Qui mettroit aux François l'éloquence à la bouche,
On la verra mourir dans sa première couche,
Et n'accoucher que d'un enfant mort né.●

Il faisoit surtout valoir cette raison, que le privilège de l'académie étoit contraire à la liberté des gens de lettres, à l'émulation, au progrès de l'art. Mais Furetiere eut beau crier ; tous ses placets, toutes ses remontrances au chancelier & au roi, n'aboutirent à rien. L'auteur en conçut un chagrin mortel : cet homme, fait pour mener une vie agréable, mourut de douleur à Paris, le 14 mai 1688, dans sa soixante-huitième année. Son dictionnaire ne fut imprimé qu'après sa mort : celui de l'académie parut en 1694 ; mais il s'en faut bien qu'il remplît l'i-

dée qu'on en avoit conçue. Racine avoit prévu ce foible ſuccès. On dit du moins, qu'ayant un jour parcouru quelques articles du dictionnaire manuſcrit, il s'écria en plein bureau (*) :
» Bon dieu! où nous fourerons-nous,
» quand ce livre viendra à paroître ?
» Le public nous jettera des pierres «.

Louis XIV s'amuſa des facéties de Furetiere. Malgré l'averſion de ce monarque pour le burleſque, elles le réjouirent ainſi que le public. Il n'y eut perſonne qui ne s'égayât ſur le compte de l'académie Françoiſe. On en vint juſqu'à dire qu'il faudroit chercher les moyens de la rendre utile dans la littérature, de même que l'abbé de Saint-Pierre en cherchoit un pour rendre les ducs & pairs utiles à l'état. D'autres gens, moins ſévères, n'étoient pas d'avis qu'on la ſupprimât, mais ils opinoient pour qu'on la joignît aux académies dont l'objet eſt plus important & plus déterminé ; ſentiment peu ſoutenable, car il faut une académie à part pour la langue. Les Anglois ont

(*) *Fact. de Furet.*

ſenti cette néceſſité. Pope, Driden, Congrève, ne furent point de la ſociété royale de Londres. Il y auroit actuellement dans cette ville une ſociété particulière établie pour la langue, à l'imitation de notre académie, ſans les factions qui partagèrent l'Angleterre dans les dernières années de la reine Anne. Les Wighs ſe mirent dans la tête de faire pendre les protecteurs déſignés de la future académie, ce qui, comme on le penſe bien, déconcerta tous les projets formés pour le nouvel établiſſement.

On reprochoit ſurtout à nos académiciens François leur fureur pour le panégyrique. Pluſieurs écrivains ont cru remarquer que le public n'avoit pas, en général, la même conſidération pour l'académie Françoſe que pour l'académie des Sciences. Il eſt vrai que plus de gens ſe donnent la liberté de plaiſanter ſur la première; mais cela vient de ce que plus de gens auſſi ſe croient juges compétens dans les matières qui font l'objet de ſon travail. D'ailleurs la plupart des auteurs affectent de l'indifférence pour ce corps, tant qu'ils ne l'enviſagent que comme

un terme auquel ils déſeſpèrent de pouvoir jamais atteindre, & changent de ton, lorſqu'ils la voient dans une perſpective moins éloignée. On a comparé l'académie à une maîtreſſe contre laquelle un amant, rebuté de ſes rigueurs, fait des chanſons & des épigrammes, & qu'il néglige dès qu'il a obtenu ſes faveurs. C'eſt peut-être un pareil dépit, qui a dicté tant de vers ſatyriques &, entr'autres, ceux-ci:

En France on fait, par un plaiſant moyen,
Faire un auteur qui ſouvent nous aſſomme.
Dans un fauteuil d'académicien,
Pour le louer, on fait aſſeoir notre homme.
Lors il s'endort & ne fait plus qu'un ſomme.
Plus n'en aurez proſe ni madrigal.
Au bel eſprit ce fauteuil eſt, en ſomme,
Ce qu'à l'amour eſt le lit conjugal.

On peut y joindre l'épitaphe ſuivante:

Ci gît P..... qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Enfin, quoiqu'en diſe l'envie ou la malignité, on convient aſſez généralement que le *fauteuil* eſt le *cordon-bleu* de la littérature, ou le *tabouret* des

beaux-eſprits. De-là l'empreſſement avec lequel pluſieurs membres de l'académie des ſciences même cherchent à ſe procurer cette diſtinction. On connoît à ce ſujet les vers de Fontenelle :

Quand nous ſommes quarante, on ſe moque de nous.
Sommes-nous trente-neuf, on tombe à nos genoux.

LE PERE NORBERT, CAPUCIN, ET LES JESUITES.

Et toi auſſi, Brutus !....(*). Telle eſt, dit l'abbé Desfontaines, l'apoſtrophe que les jéſuites euſſent pû faire au P. Norbert. Les deux ordres avoient toujours vécu dans la meilleure intelligence. Exil de Veniſe, adhéſion à tous les décrets de Rome, haine contre les hérétiques & les novateurs, combat, périls, ſuccès, tout entr'eux avoit été en commun. Il étoit réſervé au P. Norbert de rompre une ſi belle union. Il ſe joignit à cette multitude d'ennemis qu'ont partout les jéſuites : l'Europe & l'Aſie ont retenti du bruit de ſes demêlés avec eux.

Pondichery fut le champ de bataille. Le P. Norbert, trouvant la Lor-

(*) *Tu quoque, mi Brute.*

raine, ſa province, un théâtre trop reſſerré pour ſon grand zèle, brûla du deſir de paſſer les mers & de voler aux Indes. Ses frères de Pondichery, charmés de voir accroître le nombre des ouvriers dans la vigne du Seigneur, l'accueillirent de leur mieux. Le nouvel apôtre n'y fut pas longtemps ſans être inſtruit que les miſſionnaires capucins y étoient en diſpute avec les miſſionnaires jéſuites, au ſujet des uſages & des rits des peuples Malabares. Il ſaiſit cette occaſion pour ſe diſtinguer; il attiſa le feu de la diſcorde; enfin, en 1744, il publia deux volumes in-4°. ſous ce titre : *Mémoires hiſtoriques du P. Norbert, capucin de Lorraine, préſentés au ſouverain pontife Benoît XIV.*

Voici d'abord le tableau que l'auteur fait des rits Malabares. Ces rits conſiſtent dans un mêlange de cérémonies payennes & de ſuperſtitions ridicules; ils ſont en uſage parmi les peuples de la côte de Coromandel & ceux des royaumes voiſins. Ces peuples obſervent, avec une exactitude ſcrupuleuſe, toutes ces cérémonies, qu'ils regardent comme une partie eſ-

ſentielle du culte de leurs idoles.

La quantité qu'ils en ont eſt immenſe. Elles ſont ſubordonnées les unes aux autres ; mais il y en a trois principales : la divinité du feu, la divinité de l'eau & celle de la terre. Cette dernière idole, qu'ils appellent Brachma ou Brama, eſt l'idole par excellence. Ses prêtres, appellés de ſon nom Brachmanes ou Brammes, n'oublient rien pour entretenir le peuple dans cette idée. Ils ſont ignorans & fort orgueilleux. La qualité de deſcendans du dieu Brama leur donne une conſidération ſingulière : elle les fait regarder comme une ſorte d'êtres differens de tous les autres. Ils forment une tribu privilégiée, & ſont réputés les premiers nobles ; conſéquemment, ils ont un ſouverain mépris pour tout ce qu'on appelle *parréas*, bourgeois ou peuple. Les pauvres parréas ſont exclus de toutes les charges & de tous les honneurs de la ſociété. On ne les juge pas dignes d'avoir quelque choſe de commun avec les nobles dans les plus ſimples exercices de la religion, ni même dans la vie civile.

Les habitans de cette partie de

l'Inde ſont Pythagoriciens ſur l'article de la métempſycoſe : de là, leur reſpect profond pour les animaux. La vache eſt chez eux un objet d'adoration. Les cendres de ſes excrémens effacent les péchés, & rendent dignes d'approcher des idoles. Celui qui mangeroit de la chair de cet animal, ſeroit un homme abominable.

Le ſoin d'entretenir le peuple dans ce chaos de ſuperſtitions, regarde nos orgueilleux Brammes, emploi dont ils s'acquittent ſupérieurement : ils ont ſurtout une fonction bien ſingulière. ¶ Il eſt d'uſage qu'ils annoncent au bruit des inſtrumens, & qu'ils apportent en triomphe les *premières marques de la puberté d'une fille.*

L'incontinence eſt conſacrée chez ce peuple. Les nouvelles mariées paſſeroient pour des bégueules, ſi elles ne portoient au cou la figure de *Poullear* ou *Pulleyar*, Dieu de l'*impudicité & de la génération*, le Priape des Indiens. C'eſt toujours d'après le père Norbert que je parle, lequel, pour ſe mettre à l'aiſe ſur tout cela, ſe donne franchement, dès le commencement de ſon livre, pour un homme *qui croit*

ne dire rien, s'il ne fait vivement ſentir ce qu'il veut dire.

Preſque tout eſt ſuperſtition chez les Malabares. Certaines libations purifient les ames, & d'autres les ſouillent. L'uſage du vin eſt un crime. On crieroit à l'impiété de voir quelqu'un manger de quelque animal que ce puiſſe être. On a peur d'écraſer le moindre inſecte, par reſpect pour le ſyſtême de la tranſmigration des ames. Un honnête Malabare ſe laiſſeroit mourir de faim plutôt que de manger d'un mets qui n'eût pas été préparé ou par lui, ou par quelqu'un de ſa caſte.

La gloire des caſtes eſt ce dont on eſt le plus jaloux. Il ſeroit affreux qu'une perſonne de la caſte des nobles en épousât une autre de la caſte des *parréas*. La ſalive fait ſoulever le cœur à tous les Malabares. Un bonheur extrême pour eux, c'eſt de mourir, tenant une queue de vache à la main.

Leur opinion eſt que l'ame, au ſortir du corps, entre dans celui de la vache, pour s'y purifier, ou pour y vivre en ſociété avec la divinité qu'ils imaginent être dans cet animal. Comme ils croient qu'en mourant, l'ame ne fait

que changer de corps, auſſitôt qu'un d'eux eſt mort, ils le poſent ſur un lit de parade, & lui mettent un miroir devant les yeux, pour qu'il y contemple ſa nouvelle figure. Quand on le deſcend dans le tombeau, on y met beaucoup de proviſions de bouche, en cas qu'il foit tenté de manger encore. Malgré toutes leurs extravagances, les Malabares font l'honneur aux Européens de les mépriſer beaucoup: c'eſt encore le père Norbert qui nous en aſſure.

Les capucins étoient établis à Pondichery avant les jéſuites. La miſſion des capucins y floriſſoit: ils n'avoient jamais permis à leurs néophites les uſages de leur pays. Les jéſuites arrivèrent dans la même ville: eux qui étoient dans une habitude contraire, & qui permettoient aux néophites des autres miſſions des Indes une partie de ces coutumes, voulurent tenir la même conduite à Pondichery. Guerre auſſitôt entre tous les miſſionnaires.

Les capucins accuſent les jéſuites de faire un mêlange idolatrique des cérémonies de la religion & de celles des Indiens. Les jéſuites ſe défendent: ils enlèvent aux capucins la paroiſſe Ma-

labare de Pondichery. Il y eut alors deux égliſes dans la ville qui ſembloient former deux religions différentes. On diſoit publiquement, *voilà les chrétiens des capucins, voilà les chrétiens des jéſuites.* Les néophites, trouvant mieux leur compte avec la façon de penſer de ces derniers, déſertèrent en grand nombre l'égliſe des capucins, & ſe fixèrent à celle des jéſuites : il y a plus encore.

Les jéſuites conſtruiſirent deux temples, un pour les caſtes nobles, & l'autre pour les parréas. Dès-lors, plus de communication entre ces deux claſſes d'Indiens, ni pour la cérémonie du baptême & celle du mariage, ni pour le tribunal de la pénitence & la table de la communion. » On chaſſoit hon-
» teuſement, de l'égliſe des nobles, les
» perſonnes de la caſte des *parréas* ou
» des ignobles. On refuſoit d'entrer
» dans la maiſon de ceux-ci, pour leur
» adminiſtrer les derniers ſacremens.
» On exigeoit qu'ils apportaſſent, ſur
» le ſeuil de la porte, les moribonds
» qui demandoient ces ſecours ſpiri-
» rituels. On ſe prêtoit aux mariages
» des enfans à l'âge de ſept ans, auſſi
» bien

» bien qu'à la publication des marques
» de la puberté d'une fille. En un mot,
» il n'étoit plus guère poſſible de faire
» quelque différence entre les maria-
» ges des chrétiens & ceux des gentils.
» Un crucifix, l'image de la ſainte
» Vierge, qu'on plaçoit au milieu de
» l'endroit des cérémonies, faiſoit
» preſque toute la diſtinction. Les
» épouſes chrétiennes portoient au
» cou, comme les payennes, la figu-
» re du dieu Poulléar «. A quels autres ſignes croiroit on qu'on reconnut les chrétiens des jéſuites ? Le P. Norbert nous l'apprend.

On les reconnoiſſoit à la façon toute nouvelle de leur adminiſtrer les ſacremens ; aux noms des fauſſes divinités qu'on leur avoit donnés à leur baptême ; à leurs corps demi-nuds dans les rues, & à leur tête couverte en préſence du ſaint ſacrement ; à leur front tout barbouillé de cendres bénies d'excrémens de vache ; à quelques prières précipitées qu'ils faiſoient dans les bains, ſi fort en uſage chez les Indiens ; à leur éloignement pour manger avec certaines perſonnes certains mêts qui ſont en averſion dans leur pays ; à leur

orgueil, à leurs préjugés, à toutes ſortes d'abominations. Les chrétiens des capucins étoient, au contraire, de bons chrétiens, des chrétiens remarquables par leur modeſtie & par leur décence.

Ce contraſte n'étoit pas à l'avantage de la religion; mais que pouvoient faire les capucins dans de pareilles circonſtances? Ils repréſentèrent au ſaint ſiège, en toute humilité, que les miſſionnaires jéſuites étoient idolâtres, ou à peu près. L'accuſation parvint bientôt à la connoiſſance des jéſuites: ils cherchèrent à ſe venger. La déſunion & le ſcandale ſe mirent parmi tous ces différens miſſionnaires, & le chriſtianiſme dans l'Inde en ſouffrit.

Le capucin Norbert, après avoir ainſi traité les jéſuites, remonte à ſaint François Xavier, dont il fait un aſſez foible éloge; mais il deſcend bientôt au P. Robert à Nobili, l'un des plus dignes miſſionnaires de l'Inde. Le capucin le blâme d'avoir ſupplanté des religieux cordeliers, établis déjà dans ce pays-là, qui n'avoient pas cru être obligés d'effrayer la nature par d'exceſſives rigueurs de pénitence. Il lui fait un crime de s'être habillé en Bra-

me dans le royaume de Maduré, d'y avoir mené une vie plus auſtère que celle méme des Brames. Un pareil reproche dans la bouche d'un capucin paroit étrange. Sans doute qu'il regarde comme un privilège de ſon ordre l'auſtérité & la ſingularité des habillemens.

Les idées que le P. Norbert préſente à ſes lecteurs ont-elles de la réalité? Ne ſeroient-ce que des phantômes & des monſtres qu'il ſe forge pour les combattre? Eſt-il bien ſûr, lui a-t-on répondu, que la religion Malabare preſcrive tous ces uſages? N'en outre-t-il point lui-même la peinture? Ces uſages ſont-ils véritablement des rits? Un muſulman pourroit donner le nom de rits à nos feux de la veille de S. Jean, au bœuf gras qu'on promène dans les rues à la fin du carnaval, à nos maſcarades, aux cris du *roi boit*, &c.: ce ſont des coutumes, & non pas des rits.

Mais il y a, dit le capucin, une égliſe pour les chrétiens nobles & une autre pour les Parréas. Chez les Chartreux, lui réplique-t-on, n'y a-t-il pas également un chœur pour les pères & un autre chœur pour les ſimples frères.

Il n'y a point à craindre que la diſtinction d'égliſe n'enorgueilliſſe les nobles; puiſqu'ils ſont tous chrétiens, ils doivent tous auſſi ſe regarder comme frères.

Voilà pour la partie hiſtorique de l'ouvrage du P. Norbert; voici pour les perſonnalités. Les jéſuites, dit-il, ſont rebèles aux déciſions de Rome ſur les rits Malabares : ces pères ſont l'unique cauſe des ſuites de cette malheureuſe affaire. » La réſiſtance aux » ordres du ſaint ſiège ne vient que » d'eux; la zizanie n'eſt ſemée que par » eux. Ce ſont eux que la paſſion ani- » me, & qui ſoufflent l'eſprit de diſ- » corde «.

Preſque tout l'ouvrage de Norbert, ſelon ſes adverſaires, n'eſt qu'un tiſſu de fauſſetés. Le dépit & la vengeance ont conduit ſa plume : elle verſe le fiel le plus amer. Son ſtile eſt plein de feu, mais ſans correction & ſans décence. Le père Patouillet réfuta le libèle. La cauſe des jéſuites étoit en bonnes mains. En même temps qu'il vengea ſon corps, il conſerva, pour celui des capucins, cet eſprit d'égards & de modération qu'un corps ne ceſſe jamais

de mériter, pour avoir quelques membres peu dignes de lui,

Le jéſuite attaqua ſeulement le père Norbert. Il oppoſa faits à faits, préſenta des anecdotes ſcandaleuſes. Il peignit le capucin d'après le portrait qu'en avoient crayonné les ſupérieurs de ſon ordre, d'après un d'eux qui, depuis trente ans, étoit ſur les lieux; le révérend père Thomas de Poitiers, Cuſtode, ou ſupérieur général des miſſionnaires capucins à Madras. Son témoignage ſemble avoir d'autant plus de force, que le révérend père Cuſtode ne ſe doutoit pas de l'uſage qu'on feroit un jour de ſes portraits.

Celui qu'il trace de la perſonne du père Norbert, dans une lettre à M. Dumas, alors gouverneur de Pondichery, repréſente ce miſſionnaire comme un fauſſaire. Avancer un pareil fait ſans preuve, ç'eût été bien imprudent: voici celle qu'on nous donne, & comment on raconte l'hiſtoire. Le père Norbert, prononçant, dans la ville de Pondichery, l'oraiſon funèbre de l'évêque Viſdelou, ex-jéſuite, fit la ſatyre de tous les jéſuites. Grandes plaintes de leur part. Pour les forcer à ſe ta[illegible], il

s'imagina de faire ſigner ſon manuſcrit par des perſonnes de conſidération. Pluſieurs ſignèrent en effet : mais la ſignature la plus importante pour le capucin étoit celle de M. de Lollières, évêque de Juliopolis, & le père Norbert ne pouvoit l'avoir. Le capucin la contrefit. Par ce moyen, l'oraiſon funèbre fut imprimée & répandue partout. L'évêque, indigné de voir ſon nom ſervir de paſſeport à ce libèle contre les jéſuites, manda le père Norbert. Celui-ci fut obligé de lui donner un acte par lequel il reconnoiſſoit qu'il étoit faux que l'évêque de Juliopolis eut *appoſé ſon ſeing ſur la pièce originale de l'oraiſon funèbre.*

Ce même révérend père Cuſtode, dans une autre lettre à M. Dumas, datée du 5 novembre 1739, lui dit, ſur l'article du capucin, fauſſaire : » Je » ſuis auſſi laſſé que vous, monſieur, » des impertinences de notre P. Nor- » bert ; & j'en ſuis d'autant plus las ; » que je ſçais que cela vous fait de la » peine & nous fait confuſion..... » J'avois déjà oui parler de la ſigna- » ture de M. de Lollières qu'il a inſé- » rée au bas de ſon oraiſon funèbre. » Il en a bien fait & bien dit d'autres

» qui ne valent pas mieux «. On ajoute que Norbert étoit le ſcandale de tous les couvens & de toutes les villes qu'il habitoit ; qu'il s'attiroit des affaires, tantôt avec ſes égaux, tantôt avec ſes ſupérieurs ; qu'il ſe plaiſoit à calomnier les uns & les autres, à les diviſer tous ; que les propos qu'il tenoit contre les jéſuites, il les mettoit ſur le compte des capucins, prétendant encore être fort réſervé là-deſſus, & ne pas dire toutes les vérités dures que ſon ordre l'avoit chargé de publier. S'il falloit tout croire ſur l'autorité que nous avons citée, quelle opinion auroit le public du père Norbert ? Il n'y auroit guère eu d'exemple de moine plus répréhenſible. On ne trouve pas un ſeul endroit à ſa louange dans tous les mémoires & dans toutes les lettres en original que l'ordre ſéraphique voulut bien livrer aux jéſuites. » Il nous faut » défaire de ce brouillon, mandoit » encore un de ſes ſupérieurs au gou- » verneur de Pondichery. Que pou- » vons-nous eſpérer d'un homme qui » s'eſt mis dans l'eſprit, & qui dit tout » net qu'il ne reconnoît aucun ſupé- » rieur ni eccléſiaſtique ni ſéculier ?....

» Puiſqu'il ne veut pas reconnoître de » ſupérieur eccléſiaſtique, il faut que » vous ayez la bonté de lui faire ſentir » qu'il en a un ſéculier... Le père Nor- » bert eſt un brouillon, un mauvais » génie, un orgueilleux qui a perdu » la tête. S'il reſtoit aux Indes, il nous » brouilleroit tous «.

L'évêque de ſaint Thomé ſe trouva brouillé avec le conſeil ſouverain de Pondichery. C'étoit le fruit des intrigues de Norbert. L'évêque en porta ſes plaintes au cardinal de Fleury, pria ſon éminence, dit le P. Patouillet, » de » faire ſortir de ſon diocèſe un miſ- » ſionnaire ſi peu digne de ce nom, & » en obtint une lettre de cachet, pour » délivrer les Indes de cet indocile, » qui en étoit le ſcandale depuis ſi » long-temps «.

Norbert, exilé des Indes, n'en devint que plus furieux contre les jéſuites : il ſentit que le coup avoit été porté par eux. L'eſpoir de la vengeance le fit écrire contre ces pères auſſitôt qu'il fut de retour en Europe. Il eut l'adreſſe de faire préſenter ſes *Mémoires hiſtoriques* à un des plus grands papes qui aient gouverné l'égliſe Romaine. Une choſe

bien remarquable, c'eſt qu'il gagna le ſouverain pontiſe; & une autre plus ſurprenante encore, c'eſt que la protection de Benoît XIV ne fut pas aſſez puiſſante pour le ſouſtraire à la perſécution de ſes ennemis. Selon le père Norbert, ſon ouvrage n'eſt dicté que par le zèle & la candeur. Selon le père Patouiller, » c'eſt le libèle diffamatoire » le plus odieux pour le fond & le plus » mépriſable pour la forme. La paſſion » y tient lieu d'art, d'eſprit, de mé- » thode & de vérité «.

L'apologiſte des jéſuites les juſtifie principalement ſur l'accuſation ſi ſouvent répétée d'affecter de la ſoumiſſion au ſaint ſiège, & de lui être au fond très-rebelles. C'eſt l'endroit le plus travaillé de la lettre du P. Patouillet. Il avance pluſieurs propoſitions, par leſquelles il prétend détruire ce qu'il appelle une calomnie. 1°. Les jéſuites n'ont pas indiſtinctement approuvé tous les rits Malabares: 2°. ceux qu'ils ont approuvés le ſont auſſi par bien *des miſſionnaires de différens ordres*: 3°. Ils n'ont eu cet eſprit de tolérance que dans le grand deſir qu'ils avoient de faire à Dieu la conquête de tous les peuples: 4°. Ils

ont toujours proteſté que, du moment que Rome auroit déclaré, par un *jugement définitif*, ces mêmes rits ſuperſtitieux, ils les condamneroient auſſi ; mais ils ſçavoient que les déciſions de Rome, ſur ce point de doctrine, n'avoient encore été que *proviſionnelles & conditionnelles*, attendu que pluſieurs papes, & nommément Bénoît XIII & Clément XII, avoient modifié leurs décrets. 5°. Toutes les fois que, dans le cours de la conteſtation, il y a eu des jugemens, ſoit du légat, ſoit des ſouverains pontifes, les jéſuites s'y ſont toujours conformés : dociles, ils ſollicitoient à Rome la réviſion de leur cauſe & le gain de leur procès. 6°. Enfin, aujourd'hui qu'ils l'ont perdu, que le ſaint ſiège a prononcé définitivement, ils font gloire de ſe ſoumettre & de remplir les *ſermens ſolemnels qu'ils en ont fait.*

Par ce jugement définitif, l'apologiſte des jéſuites veut parler de la bulle (*) de Bénoît XIV, du premier ſeptembre 1744. Cette bulle fixe, aux miſſion-

(*) *Omnium ſollicitudinem.*

naires des Indes orientales, un temps pour l'obſervation de certains articles, après lequel il leur eſt ordonné de revenir en Europe, s'ils ne les obſervent pas, quand même, dit le pape, *il n'y auroit pas de leur faute* (*).

Le même apologiſte des jéſuites croit être en droit de ſe prévaloir de cette ſoumiſſion qu'il accorde à ſes confrères, aſſez gratuitement peut-être, & d'apoſtropher ainſi les novateurs. » Vous » nous accuſez d'être les auteurs des » bulles, de dicter les brefs & les conſtitutions du ſaint ſiège. Vous prétendiez par là infirmer leur autorité. » Voici une ſuite de décrets dont vous » ne direz pas que nous ſommes les » auteurs. Rougiſſez donc de vos impoſtures paſſées : apprenez que nous » ne ſommes que les enfans de l'égliſe » & non ſes maîtres ; que nous la ſervons & lui obéiſſons, loin de la gouverner : apprenez du moins à plier » ſous ſon autorité «. Il reproche au père Norbert de reſſembler bien plus aux janſéniſtes, *par ſon goût pour le men-*

(*) *Nulla licet ipſorum vel omiſſione.*

ſonge & par ſa haine pour les jéſuites; que les jéſuites eux-mêmes ne leur reſſemblent par leur indocilité, & l'aſſure qu'*il peut figurer avec le ſecrétaire du parti*, le gazetier des Indes n'étant que le pendant du gazetier de la *ſecte janſénienne*.

L'auteur des nouvelles eccléſiaſtiques fut ſenſible à ce dernier trait : il ſe montra le plus ardent dans une affaire où naturellement il ne devoit pas être mêlé. Les mauvaiſes plaiſanteries ne furent pas épargnées : quelques-unes tombèrent ſur l'abbé Desfontaines qui les releva dans ſes feuilles. Une guerre très-vive alloit s'allumer entr'eux ; mais Desfontaines, trouvant trop dangereux d'entrer dans ces ſortes de conteſtations, ſe renferma promptement dans le polémique littéraire, & ne voulut pas doubler le *ſupplémenteur*.

Les jéſuites, condamnés à Rome, furent encore terribles à l'auteur de leur condamnation. Ils le pourſuivirent partout, & le réduiſirent à ſe réfugier à Londres. Il a longtemps habité cette capitale, où il étoit à la tête d'une manufacture de tapis, dans le goût de celle de Chaillot, ſous la protection

du duc de Cumberland. Il y a même fait exécuter le portrait du roi & ceux de quelques perſonnes de la famille royale ; mais ils ont été mal rendus. En quittant ſon habit de religieux, il ne changea pas de religion. On l'a comparé au fameux P. Courrayer (*), expatrié comme lui. Le père Norbert a depuis quitté l'Angleterre. Après avoir ſéjourné quelque temps en Lorraine, ſa patrie, il eſt paſſé en Portugal, où il travaille, ſous la protection du gouvernement, à la continuation de ſes mémoires contre les jéſuites. Il

(* La comparaiſon eſt bien honorable pour l'ex-capucin : le génovefain eſt un ſçavant qui, quoique très-entier dans ſes ſentimens, très-hardi dans ſa façon de penſer, conſerve un grand fond de piété. *Je n'avois point de meilleur religieux*, diſoit ſouvent l'abbé de ſainte Géneviève. La cauſe de la fuite du père Courrayer fut la crainte de la Baſtille, dont on le menaçoit, s'il ne ſe retractoit de quelques propoſitions avancées au ſujet de la validité des ordinations anglicanes. Il vit à Oxford, avec des penſions de la cour. Il fut employé dans la dernière guerre pour des négociations entre la France & l'Angleterre. S'il avoit voulu ſe ranger à la communion anglicane, il ſeroit évêque. Dans ſa traduction de l'*Hiſtoire du concile de Trente*, il appelle la *tranſſubſtantiation un dogme ſtupide*. Quelqu'un lui écrivit : *Vous avez caſſé les vitres*. Courrayer répondit : *Les raccommodera qui voudra*. Il ſigne ainſi ſes lettres : *Courrayer, chanoine régulier, ancien bibliothécaire de ſainte Geneviève, docteur d'Oxford*.

profite ſans doute actuellement du diſcrédit où ils ſont tombés dans ce royaume, pour ſe venger des perſécutions qu'ils lui avoient ſuſcitées ſous le règne précédent. On peut mettre le P. Norbert au nombre des écrivains ſéraphiques (*) qui ont trouvé le ſecret de ſe faire lire du public avec quelque ſorte d'intérêt.

(*) Les capucins de nos jours commencent à ſortir de l'ignorance, ſi longtemps reprochée à leur ordre. Ils apprennent les langues ſçavantes. On connoît les *capucins Hébraïſans* de la rue ſaint Honoré, & la réfutation en proſe & en vers du poëme de la *Religion naturelle*, par un de ces pères.

L'ABBÉ DE PRADES,

ET

LA SORBONNE.

Né dans le diocèſe de Montauban, il y commença ſes études, & vint les finir à Paris. Des idées de fortune lui firent prendre, comme à tant d'autres, le petit-collet. Il entra d'abord au ſéminaire de ſaint Sulpice, enſuite à ceux de ſaint Nicolas du chardonnet & des bons enfans.

Tous ceux qui l'ont connu dans ces différentes maiſons, ſçavent qu'on ne l'y regardoit ni comme un génie ſupérieur, ni comme un eſprit très-borné. Il faut être également en garde contre l'admiration extrême de ſes partiſans & contre les diſcours injurieux de ſes ennemis. Les uns veulent qu'il ait été l'aigle de la théologie; & les autres, qu'il fût hors d'état de faire un bon raiſonnement, de prononcer deux mots Latins, ſans rappeller la *barbarie de certains ſiècles*. La médiocrité paroît être

le partage de l'abbé de Prades : il n'étoit point fait pour jouer un rôle. Les ſeules circonſtances l'ont tiré de la foule. On n'eût jamais parlé de lui ſans ſon titre d'encyclopédiſte & ſans la protection déclarée d'un grand prince.

Il paſſa par tous les exercices d'uſage dans l'école : il ſoutint ſa Sorbonnique le 23 novembre 1745, & ſa mineure le 27 juillet 1750. Dans aucune de ces épreuves, il ne donna des marques d'un eſprit inquiet, entreprenant : mais il n'en fut pas de même depuis. On veut que, dans l'intervalle de temps de ſa mineure à ſa majeure, il ait tenu des propos dont on n'a bien vu le ſens que par la ſuite. On prétend avoir entendu dire alors à cet abbé qu'il ſe diſtingueroit très-ſurement à ſa licence ; que tous les autres bacheliers lui céderoient ; qu'aucun d'eux ne ſoutiendroit une thèſe comparable à la ſienne pour la ſingularité de la matière, pour la grandeur des poſitions & la magnificence du ſtile.

Arrive enfin ce tems ſi deſiré : l'abbé de Prades ſoutient ſa thèſe le 18 novembre 1751, ſignée & approuvée ſelon la forme ordinaire. On écoute le

soutenant, on l'applaudit. Bientôt on l'attaque, on le chicanne à différentes repriſes ſur ſes opinions ; & toujours il ſe défend avec force. Le triomphe de l'abbé paroiſſoit certain, quand un docteur de mauvaiſe humeur l'entreprend ſur l'article des miracles, en s'écriant d'une voix terrible : *Ce n'eſt point ma cauſe, mais celle de Jéſus-Chriſt que je défends* (*).

L'air, le ton, le geſte, les raiſonnemens du docteur, firent tomber le bandeau des yeux de tous les licenciés qui aſſiſtoient à la thèſe. Pluſieurs bacheliers l'avoient attaquée ſur les impiétés qu'elle contenoit : mais perſonne n'avoit encore ſoupçonné qu'elles y fuſſent réellement. Le docteur cria ſi fort, qu'il découvrit la mauvaiſe foi du ſoutenant. On lut & l'on relut alors la thèſe. Les uns n'y virent que des horreurs, & les autres n'en virent point. La diſſenſion ſe mit dans l'aſſemblée. Le bruit s'en répand dans tout Paris. La Sorbonne, qui ſe voit compromiſe, s'aſſemble & délibère. Le parlement, allarmé de cette conteſtation, veut en

(*) *Non meam, ſed Chriſti cauſam defendo.*

connoître & mande le ſyndic de la Sorbonne.

Cet homme, qui avoit à ſe reprocher, ſi ce n'eſt une connivence coupable, une négligence au moins criminelle, comparut, le 22 décembre 1751, au parlement, pour y rendre compte de ſa conduite. Ce fut à l'iſſue de l'audience, & en plein parquet, qu'il tâcha de ſe diſculper en ces termes:

MESSEIGNEURS,

» J'ai cru qu'il étoit de mon devoir
» d'informer du bruit & du ſcandale
» que cauſe depuis quelque temps une
» thèſe ſoutenue dans la faculté de
» théologie, par un des bacheliers de
» licence, nommé de Prades, le 18
» novembre de la préſente année.
» Cette thèſe, qui eſt plutôt un livre
» qu'une thèſe, tant elle eſt longue,
» étant compoſée avec beaucoup d'art,
» d'un ſtile élevé, & en beau Latin,
» m'avoit paru, à la première lecture,
» rempli de beaux ſentimens en faveur
» de la religion, & mériter par-là mon
» approbation: mais je me ſuis apper-
» çu, après un examen beaucoup plus

» réfléchi, que l'auteur employoit des » expreſſions trop hardies & peu me- » ſurées, & pluſieurs propoſitions ré- » préhenſibles qui choquent notre » ſainte religion ; c'eſt pourquoi je » condamne cette thèſe : tel eſt mon » ſentiment & celui de la faculté, » laquelle, après avoir nommé des » députés pour examiner ladite thèſe, » & après le rapport qui en a été fait, » l'a condamnée dans l'aſſemblée du » 15 du préſent mois, indiquée ex- » traordinairement pour cette ſeule » affaire ; & le bachelier a été exclu » de tous les exercices de licence. » Tellé eſt ma déclaration. DUGARD, » ſyndic de la faculté de théologie de » Paris «.

Là-deſſus, il fut arrêté que les gens du roi informeroient la cour de la ſuite de cette affaire. L'activité du parlement contribua beaucoup à celle de la Sorbonne : ſes diviſions ceſsèrent. L'intérêt particulier céda pour lors à l'intérêt du corps. Elle condamna la thèſe & ſon auteur dès le 27 janvier 1752.

Dix propoſitions, extraites fidèlement de cette ſingulière thèſe, furent

l'objet de la cenſure. Ces propoſitions regardoient l'eſſence de l'ame, les notions du bien & du mal moral, l'origine de la ſociété & de la loi naturelle, la religion ſurnaturelle, les marques de la véritable révélation, la certitude des faits hiſtoriques, la chronologie, l'économie moſaïque, la nature des miracles, le parallèle des guériſons d'Eſculape & des guériſons de Jéſus-Chriſt, ſéparées des prophéties, & enfin la déférence due aux pères de l'égliſe. Elles furent toutes dix jugées plus ou moins répréhenſibles, & condamnées comme telles, *in globo ;* condamnation qui parut fort étrange à l'abbé de Prades, & qui ne fut pas la ſeule peine exercée contre lui.

La Sorbone le raya du catalogue des bacheliers, enſuite elle procéda contre les trois docteurs qui avoient ſigné la thèſe ; le ſyndic, le maître d'étude & le préſident. Quoiqu'ils ſe fuſſent déjà rétractés tous trois, & qu'ils euſſent condamné la thèſe avec la faculté, leur ſignature ne parut pas excuſable. Qu'on la leur eût ſurpriſe, ou qu'ils l'euſſent donnée avec connoiſſance de cauſe, ce que perſonne ne

croyoit, le ſcandale, dans le public, étoit le même. On fut contraint de délibérer du genre de punition convenable à leur faute. Le ſyndic prévint le jugement de la Sorbonne : il ſe démit lui même du ſyndicat. Pour les deux autres, Delangle & Hook, l'un maître d'étude, & l'autre préſident de la thèſe, ils attendirent le réſultat des délibérations, & furent blâmés en pleine aſſemblée, le 5 avril, au grand regret de leurs confrères. Le profeſſeur Hook perdit ſa chaire depuis, mais par l'autorité ſeule du cardinal de Tencin.

Autant la Sorbonne avoit été lente à condamner l'abbé de Prades, autant fut-elle prompte à répandre la cenſure de la thèſe. L'ex-ſyndic en envoya lui-même un exemplaire au roi de Pologne. Ce vertueux prince l'honora de cette réponſe :

» MONSIEUR,

» Je connoiſſois trop bien la faculté » de théologie de Paris & le zèle » qu'elle a toujours eu à maintenir la » pureté de la foi & de la morale, » pour ne pas m'attendre à la cenſure

» dont vous me faites part, & qu'elle » vient de prononcer contre la thèſe » d'un de ſes bacheliers. Je ne ſçau- » rois vous marquer aſſez la joie que » j'ai eue, en voyant de mes propres » yeux ce que j'avois prévu qu'elle ne » manqueroit pas de faire. Votre at- » tention à m'envoyer cet imprimé, » ne peut qu'augmenter l'eſtime que » j'ai pour elle. Vous avez, en cette » eſtime, toute la part que vous méri- » tez; & c'eſt auſſi avec bien de la ſin- » cérité que je ſuis, Monſieur, votre » bien affectionné, STANISLAS, roi.

Luneville, 7 février 1752.

La faculté de Caen écrivit en corps à celle de Paris, pour la féliciter ſur ſon zèle pour la religion. Jamais éloge ne fut chargé de termes plus ſinguliers & plus emphatiques. La Sorbonne reçut encore des complimens de pluſieurs autres endroits. Tous ces applaudiſſemens, donnés à ſa cenſure, faiſoient par contre-coup le déſeſpoir de l'abbé de Prades.

Rejetté du ſein de la Sorbonne; il eſt ſucceſſivement anathématiſé par

différens prélats. L'archevêque de Paris lui retire les pouvoirs, charge ſon promoteur de le pourſuivre, & fait retentir la capitale du nom du bachelier & des impiétés contenues dans ſa thèſe. L'évêque de Montauban, dont il eſt diocéſain, révoque l'*exeat* qu'il lui a donné, pleure ſur cet *enfant de perdition*, & lui ordonne le ſéminaire. M. d'Auxerre réfute, dans une inſtruction paſtorale, fort longue à tous égards, tout ce qu'a dit & a voulu dire le bachelier. Le parlement revient bientôt à la charge, & donne contre lui un décret de priſe de corps. L'abbé de Prades ſe voit condamné de toutes parts; mais il ne s'en croit pas plus coupable.

Il atteſte, de ſon innocence, le ciel ſes amis, ſes maîtres, quiconque voudra l'entendre. Il écrit lettres ſur lettres, tantôt au rapporteur, de ce qui s'étoit paſſé dans les aſſemblées des députés de Sorbonne, M. Tamponet, tantôt à l'évêque de Mirepoix, tantôt à M. l'archevêque de Paris. » On m'attaque ſur ma foi, mandoit-il fiérement à ce dernier; je me défends par ma docilité, & je les défie de

» m'attaquer ſur mes mœurs «. Mais ces lettres, les unes ſimples, inſtructives, concernant ſon affaire ; les autres vives & touchantes, écrites ſans baſſeſſe, ne le juſtifièrent point. On ne parloit de lui que comme d'un monſtre dont il falloit purger la terre (*). » Qu'on le chaſſe, & qu'on le livre » pour être immolé par le bras ſécu» lier, s'écria, dans une aſſemblée de la faculté, un de ſes docteurs charitables.

La fermentation, dans les eſprits, fut au point qu'il parut une eſtampe. Le lointain repréſentoit Jéruſalem : l'horiſon étoit borné par le mont Golgota, d'où s'élevoit une colonne, ſur laquelle étoit la vérité ; au pied, l'archevêque de Paris s'adreſſant à elle ; ſur le devant, la religion appuyée ſur l'arche d'alliance, & regardant avec confiance le roi qui foule aux pieds un dragon, ſymbole de l'impiété. Le type avoit pour couronne cette légende : *Louis, conſervateur & vengeur de la foi* (**).

(*) *Ejiciatur & tradatur mactandus gladio civili.*
(**) *Fidei Lodoix aſſertor & ultor.*

Au milieu de cette violente tempête, élevée de toutes parts contre le bachelier, il ſongea promptement à une retraite. De peur qu'on ne lui ôtât cette reſſource, il fallut qu'il ſe déguiſât. Traveſti d'une manière aſſez biſarre, il gagna précipitamment une province à l'occident de la France, paſſa de-là en Hollande, & ſe rendit enfin en Pruſſe, où le monarque philoſophe l'accueillit avec bonté. Le bruit qu'il avoit fait en France, fut un titre de recommandation encore plus que les lettres dont il avoit eu ſoin de ſe munir. Les François, le plus en crédit à la cour de Berlin, l'y ſervirent. Il parvint à gagner la confiance du prince, à ſe faire combler de ſes graces, ſans néanmoins être admis à manger à ſa table (*).

On fut bientôt inſtruit, en France, de la fortune du bachelier téméraire &

(*) Cette diſtinction, qui lui fut réfuſée, étoit une ſorte d'avantage : c'eſt ſurtout au repas du roi que les gens de lettres, pour lui plaire, ſe ſuſcitoient entr'eux des tracaſſeries, faiſoient de faux rapports, tenoient des propos libres & méchans. Il réſultoit de-là des aigreurs, des haines, & le danger d'encourir la diſgrace du prince.

proſcrit. Les encyclopédiſtes furent au comble de la joie. Un de leurs chefs dit alors: » Je vais écrire, au nom des phi» loſophes François, aux philoſophes » Pruſſiens, pour les remercier de l'ac» cueil qu'ils ont fait au nouveau pro» ſélyte «.

L'abbé de Prades, qu'on avoit refuſé d'entendre en France, ne fut pas plutôt à Berlin, qu'il y donna ſon apologie: mais perſonne ne voulut le croire capable de l'avoir faite. On la mettoit, ainſi que ſa thèſe, ſur le compte de tels & tels écrivains, dont on reconnoiſſoit, diſoit-on, la façon de penſer & d'écrire. On ne ſongeoit pas que quelqu'un, affecté vivement, ſe ſurpaſſe toujours, & trouve des choſes qui ne ſe fuſſent jamais préſentées à lui dans une ſituation tranquille.

Cette apologie eſt diviſée en trois parties. La première eſt l'hiſtoire de la thèſe, de tout ce trouble qu'elle excita dans le royaume. La ſeconde eſt la défenſe de la thèſe, que l'apologiſte veut faire enviſager, non comme un ſyſtême affreux d'impiété, mais comme la doctrine de M. de Bethlehem, de M. Le Rouge, de Melchior Canus,

de Boſſuet, & même de la Sorbonne, à la chronologie près ; comme un plan de religion, magnifique, ſuivi, lié dans toutes ſes parties ; » tel qu'il faudroit » peut-être le remplir, pour confon- » dre l'impiété, devenue de jour en » jour plus fière des traits impuiſſans » qu'un zèle ignorant lance cont'elle «. La troiſième eſt la réfutation de quelques mandemens contre la thèſe.

La dernière partie eſt celle des trois où il y a le plus de chaleur. L'apologiſte s'y plaint qu'on défende d'appeller du tribunal de la foi au tribunal de la raiſon, comme s'il étoit de toute néceſſité que les hommes entraſſent dans le *ſein du chriſtianiſme*, de la même manière qu'un *troupeau de bêtes entre dans une étable* ; qu'on ait confondu, par ignorance ou par affectation, le *théiſme* avec le *déiſme* ; deux choſes qui ſe reſſemblent ſi peu, que les théiſtes admettent avec un premier être l'immortalité de l'ame, les châtimens ou les récompenſes, & que les déiſtes croient ſimplement à un Dieu, & rejettent tout le reſte ; qu'un paſteur, dans ſon enthouſiaſme pour le livre du père Pichon, dont il avoit recommandé la lecture à

ſes ſéminariſtes, n'ait pas eu la charité de laiſſer ignorer une thèſe inconnue dans ſon diocèſe, & qu'il l'y ait annoncée comme un ouvrage dicté par l'enfer; qu'enfin un des plus obſtinés évêques appellans ſe joigne aux défenſeurs de la bulle, pour faire accroire qu'il l'eſt de la foi. Il n'eſt guère de plaiſanterie qu'il ne ſe permette contre M. d'Auxerre. » Je ſerois, lui dit-il, cent » fois plus impie que vous ne le » croyez, qu'on n'en croira pas les » appellans plus catholiques..... En » vérité, monſeigneur, on dira que » vous voyez, dans ſaint Auguſtin, » tout, excepté la ſoumiſſion aux dé» crets de l'égliſe «.

Le morceau contre les janſéniſtes, qui termine l'apologie & qui fait contraſte avec la peroraiſon de l'inſtruction paſtorale, eſt un terrible coup de feu. » Si l'impie, dit l'auteur, foule » aux pieds la thiare, les mitres & les » croſſes, c'eſt vous qui l'avez enhar» di. Quelle pouvoit être la fin de tant » de libèles, de ſatyres, de nouvelles » ſcandaleuſes, d'eſtampes outragean» tes, de vaudevilles impies, de piè» ces où les myſtères de la grace & la

» matière des ſacremens ſont traveſtis » en un langage burleſque, ſinon de » couvrir d'opprobre le Dieu, le prê- » tre & l'autel ? ... Malheureux, vous » avez réuſſi au-delà de vos eſpéran- » ces. Si le pape, les évêques, les prê- » tres, les religieux, les ſimples fidè- » les, toute l'égliſe ; ſi les myſtères, » ſes ſacremens, ſes temples, ſes cé- » rémonies, toute la religion eſt deſ- » cendue dans le mépris, c'eſt votre » ouvrage «.

Après cette ſortie contre les janſé- niſtes, on imagineroit que la ſociété leur ennemie eſt épargnée ; mais point du tout. Elle partage avec eux la bile de l'auteur. » Et ces jéſuites, qui n'ont » été ſi ardens à montrer leur zèle, que » parce qu'ils n'ont vraiment point de » zèle, & qui n'ont crié les premiers, » & ſi haut, que parce que, n'étant » point offenſés, ils devoient d'autant » plus ſe hâter de le paroître, quitte- » ront-ils pour moi ce maſque de fer » qu'ils portent depuis ſi long-temps, » qu'il s'eſt, pour ainſi dire, identifié » avec leur viſage «.

Toute cette apologie, par le ton d'emportement & d'indécence qui y

règne, ſemble moins la juſtification de l'abbé de Prades, que celle de ſes ennemis.

On l'avoit accuſé de n'avoir pas fait lui-même ſa thèſe, de n'être que l'écho de quelques eſprits-forts qui s'étoient ſervis de lui. dans le deſſein d'établir un ſyſtême contre la religion. Il ſe recrie là-deſſus, & ſoutient que ſa thèſe eſt de lui, qu'elle n'appartient ni à ce prêtre métaphyſicien, avec lequel il logeoit, ni aux encyclopédiſtes, quoiqu'il travaillât conjointement avec eux & qu'il ait même inſéré, dans leur dictionnaire, une diſſertation ſur la certitude des faits hiſtoriques. Il eſt affreux, dit-il, de rendre une ſociété de gens de lettres reſponſable d'une théſe dont elle n'a ſçu l'*exiſtence que quinze jours après qu'elle a été ſoutenue.* Puiſque tout le mauvais de ſa thèſe retombe ſur lui, il veut qu'on lui faſſe honneur du bon qu'elle contient. Renfermât-elle de plus grandes impiétés, rendues avec génie, il les reclame toutes.

De tels ſentimens n'annonçoient pas un prompt repentir, cependant, en moins d'une année, l'abbé de Prades ſe trouva tout chargé. Evêques, car-

dinaux, princes, pape, s'intéreſsèrent à lui, concoururent à le réconcilier avec l'égliſe. L'évêque de Breſlau fut le principal moteur dont ſe ſervit la providence, pour ménager cette réconciliation. Le prélat zélé rendit à ſa ſainteté quelques converſations tout-à-fait édifiantes qu'il avoit eues avec l'abbé de Prades, les beaux ſentimens dont toutes ſes lettres étoient remplies, ſa ſoumiſſion aveugle au ſaint ſiège, dont il avoit ignoré la cenſure avant qu'il fît paroître ſon apologie, ſon courage à défendre la religion catholique, en préſence des rois ſes ennemis; le bonheur qu'il avoit eu de la ſervir en différentes occaſions, & les grands biens qu'il pourroit lui faire encore, s'il parvenoit à rentrer en grace avec Rome.

Bénoît XIV, qui ne connoiſſoit l'abbé de Prades que par ſa condamnation, & pour avoir reçu de lui une lettre à laquelle il n'avoit pas jugé à propos de répondre, fut charmé de tout ce que mandoit l'évêque de Breſlau : mais le pape, en montrant des entrailles de père, craignit de manquer à la Sorbonne. Il ne voulut agir

que de concert avec elle : il écrivit, le 12 décembre 1753, au cardinal de Tencin, pour traiter de cette affaire. Sa ſainteté, dans ſa lettre à ce cardinal, proviſeur de Sorbonne, expoſoit ſimplement ſon avis : elle diſoit qu'il falloit avoir égard aux circonſtances, qu'en cas que l'abbé de Prades ſouſcrivît à une formule dont *elle envoyoit copie à la faculté, & qu'on fût inſtruit de ſa ſoumiſſion dans un acte public, ſigné de lui, il ſeroit alors poſſible de l'abſoudre des cenſures & de l'irrégularité, & en même temps de le rendre habile à poſſéder les bénéfices qu'il ſe flatte d'obtenir dans les états du roi de Pruſſe.*

Le cardinal communiqua promptement à la Sorbonne la lettre du pape : elle approuva fort le tempérament propoſé par ſa ſainteté, pour relever l'abbé de Prades de ſes cenſures, en ménageant l'honneur de ceux qui les avoient portées. La faculté ne deſira qu'une choſe ; c'eſt que l'abbé envoyât trois exemplaires de ſa *Rétractation*, l'un au ſyndic, l'autre à l'archevêque de Paris, le troiſième à l'évêque de Montauban, & qu'en même temps il écrivit, à chacun en particulier, une lettre où ſe-

roient toutes les marques du plus profond reſpect & de la douleur véritable d'avoir ſoutenu cette thèſe, le tout pour réparer le ſcandale qu'elle avoit cauſé, & prévenir le mauvais exemple. On dreſſa la réponſe qu'il convenoit de faire au pape : on y mit des choſes fort obligeantes pour ſa ſainteté, en remerciment de celles qu'il avoit écrites lui-même. La faculté ſe diſoit trop honorée de ſe voir conſultée par un ſouverain pontife qui avoit droit d'ordonner. Cette réponſe fut envoyée le 22 janvier 1754.

Auſſitôt que le pape l'eut reçue, il fit ſçavoir à l'abbé de Prades à quel prix on mettoit ſa réconciliation. Cet abbé repentant ne fit aucune difficulté. Il donna ſa rétractation ſur le modèle de celle qui lui fut envoyée de Rome. Il s'y avoue coupable envers Dieu, envers l'égliſe Romaine, envers la faculté, envers le public, dont il a été le ſcandale ; envers lui-même, puiſqu'il s'égaroit, & qu'il n'a pas aſſez d'une vie pour pleurer ſa conduite paſſée, & remercier Jéſus-Chriſt de la grace que lui accorde ſon vicaire en terre. La rétractation étoit du 6 avril, 1754, ſi-

gnée : *Moi, Jean Martin de Prades, prêtre de Montauban* : il en envoya trois exemplaires, chacun à l'adreſſe des perſonnes qu'on lui avoit marquées. Il écrivit à l'évêque de Montauban & à l'archevêque de Paris. La dernière de ces lettres étoit conçue en ces termes :

» MONSEIGNEUR,

» Je vous envoie la rétractation que » je vous avois annoncée dans une » lettre que j'ai eu l'honneur de vous » écrire : elle eſt conforme au modèle » que le pape m'a fait remettre par le » prince, évêque de Breſlau, & abſo- » lument dans la même forme que » celle que j'envoie à ſa ſainteté. Je » vous prie, monſeigneur, d'être per- » ſuadé de la ſincérité des ſentimens » qui y ſont exprimés, & du profond » reſpect avec lequel j'ai l'honneur » d'être, &c. «

L'archevêque donna un mandement pour relever l'abbé de Prades. L'évêque de Montauban en uſa de même, avec cette différence qu'il célébra, d'une manière emphatique, l'heureuſe

réſipiſcence de celui à qui le pape donnoit le nom de *trop fameux*. Ce n'eſt pas la pénitence d'un ſimple particulier que celle de l'abbé de Prades. » C'eſt » Achan qui rend gloire au Dieu d'Iſ- » raël ; c'eſt David qui confeſſe ſon » crime ; c'eſt Manaſsès qui renonce » aux autels prophanes ; c'eſt Saül qui » n'eſt plus le perſécuteur de l'égliſe «.

L'abbé, redevenu enfant chéri de cette égliſe, voulut encore être rétabli dans tous ſes droits de bachelier. En remerciant le pape de la première grace qu'il lui avoit accordée, il le conjura de ſolliciter la ſeconde. Sa ſainteté en écrivit au cardinal de Tencin : car c'étoit toujours lui qui recevoit des deux côtés les lettres & les réponſes, & qui les faiſoit tenir. Le pape accompagna ſa lettre d'un bref à la faculté, très-flatteur pour elle. Ce corps, ſenſible à cette attention, à la correſpondance que le ſaint ſiège entretenoit avec lui, eût voulu le ſatisfaire promptement : mais les arrêts, donnés par le parlement contre l'abbé de Prades, firent une difficulté. On écrivit en cour : elle étoit alors à Compiegne. Le roi fit ſçavoir ſes volontés au ſyndic par

M. d'Argenſon, le 27 juillet 1754. Voici la lettre du miniſtre : » Le roi » ayant été informé, monſieur, que » le pape a écrit à la faculté de théo- » logie de Paris, pour l'engager à » rétablir le ſieur de Prades dans ſes » dégrés, attendu la rétractation qu'il » a faite de ſa thèſe, ſa majeſté m'a » ordonné de vous écrire qu'elle trou- » voit bon que, nonobſtant les or- » dres qu'elle avoit fait donner audit » ſieur de Prades de ſe retirer de la » ville de Paris, la faculté déférât au » deſir & à la recommandation du » pape, en rétabliſſant inceſſamment » ledit ſieur de Prades dans ſes dé- » grés, fauf à lui à ſe pourvoir où & » par devant qui il appartiendra, pour » faire lever les obſtacles qui pour- » roient l'empêcher de jouir des pré- » rogatives attachées à ſon retabliſſe- » ment «.

La faculté, n'ayant plus rien à crain- dre du côté de la cour, répondit auſſi- tôt au pape que l'abbé de Prades étoit rétabli dans ſes dégrés : elle ajoutoit qu'il étoit bien glorieux pour cet abbé d'avoir un tel médiateur, d'être pro- tégé par un pontife dont le règne ſera

l'époque la plus remarquable de l'hiſtoire du dix-huitième ſiècle.

Bénoît XIV, ſatisfait de cette réponſe, le témoigna dans cette lettre au cardinal de Tencin. » A votre let-
» tre du 27 août, étoit jointe celle
» que la faculté de théologie de Pa-
» ris nous a écrite. Nous en avons
» été très-contens, & nous vous
» prions avec inſtance, lorſque l'oc-
» caſion s'en préſentera, de témoi-
» gner à ladite faculté notre ſincère
» & vive reconnoiſſance de ce qu'elle
» fait pour l'abbé de Prades à notre
» recommandation. Le pécheur qui
» ſe répent véritablement, doit être
» reçu à bras ouverts «.

Telle eſt la fin de l'hiſtoire de l'abbé de Prades. Sa thèſe préſageoit des ſuites funeſtes. Les plus grands troubles de l'égliſe ont eu de plus foibles commencemens. Arius, Luther & Calvin ont débuté avec moins de hardieſſe: mais la témérité ſeule ne fit jamais un chef de parti. L'enthouſiaſme, moins d'érudition que d'eſprit, un mêlange de ſoupleſſe & d'opiniâtreté, un air de réforme, la perſécution, les intrigues; voilà ce qui décide un héré-

ſiarque. Un genre d'ambition cachée le caractériſe ſur-tout ; & l'abbé de Prades n'a eu que la vanité paſſagère de ſe faire un nom.

Fin du dernier volume.

TABLE
DES
QUERELLES
DE DIFFÉRENS CORPS.

SUITE DE LA PREMIERE PARTIE.

Les Oratoriens & les jéſuites. p. 01
Le ſéminaire des miſſions étrangères & les jéſuites. 53
Médecins contre Médecins. 82
Les Médecins & les Chirurgiens. 92
Les Encyclopédiſtes & les anti-Encyclopédiſtes. 118

TABLE
DES QUERELLES
De différens particuliers, avec des Corps.

SECONDE PARTIE.

Clément Marot *avec la Sorbonne.* 157
Buchanan *& les Cordeliers.* 172
Le Tasse *avec l'académie de la Crusca.* 184
Gabriel Naudé *& les Bénédictins.* 205
Théophraste Renaudot *avec la faculté de médecine de Paris.* 211
Dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, *abbé de la Trape, avec les Bénédictins.* 224
Le père Mabillon *avec la cour de Rome.* 234
Santeuil *& les jésuites.* 244
Furetiere *& l'académie Françoise.* 260
Le père Norbert, *capucin, & les jésuites.* 282
L'abbé de Prades *& la Sorbonne.* 303

Fin de la Table.

BIBLIOTHEQUE ROY.